

PAYSAGE DE CONSEILS

SÉMINAIRE BORDEAUX
LE PROJET DE PAYSAGE COMME
CONDITION DE LA DENSITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

ACTUALITÉS DE L'APCE

2017

● ASSOCIATION DES PAYSAGISTES CONSEILS DE L'ÉTAT



VISITES SÉMINAIRE BORDEAUX

- 1. Réserve naturelle des marais de Bruges
- 2. Ferme Labonne à Blanquefort
- 3. Cité jardin La Rivière à Blanquefort
- 4. ÉcoQuartier Ginko
- 5. Parc Denis et Eugène Bühler
- 6. Quartier des Bassins à flot
- 7. Parc des Coteaux /
Parc de l'Ermitage Sainte-Catherine
- 8. Zac des Quais à Floirac
- 9. Étangs à Floirac
- 10. Jardin Botanique
- 11. Parc aux Angéliques

REPÈRE

A. Miroir d'eau

ÉDITORIAL



JEAN-MARC GAULIER
Président de l'APCE
2017-2018

Les présidents de l'APCE sont comme les paysagistes-conseils de l'État, ils ont peu de temps pour peser sur les paysages qu'ils traversent et encore moins d'espace pour faire exister les méthodes qu'ils professent.

Je profite de cette unique tribune pour, dans la continuité du séminaire de Bordeaux, interroger nos missions tout en préparant nos prochains ateliers dont elles seront l'objet.

Le manque d'espace est le critère réducteur de nos existences de conseils. La visibilité, la présence et l'autorité sont des qualités de conseils. La pertinence, la pédagogie et l'impertinence sont les moyens de gagner de l'espace. Pressés par le temps, sous influence des conséquences de nos avis, comment être entendus et acceptés sans mettre en porte-à-faux nos interlocuteurs ?

Je constate toujours une forme de confusion généralisée de ce que contiennent les termes associés de paysagiste de conseil et d'État. Cela recoupe probablement le constat de strabisme dont parle dans ces actes Sébastien Marot. Nous tenterons à Bruxelles une mise au point. Pourquoi, si le paysage existe, nous l'avons tous rencontré, le projet de paysage reste-t-il une méthode rarement appliquée, théorisée et partagée ?

Qu'est-ce qu'un conseil ? Étymologiquement, c'est une personne consultée... La gloire du conseil, c'est l'avis éclairant, sa défaite, l'obscurité du placard. Aucun conseil ne peut s'exercer sans une oreille attentive et volontaire, prête à en assumer les conséquences. Comment détecter et motiver une demande de conseils en paysages ?

Qu'est-ce qu'un paysagiste-conseil ? Un consultant en paysage ? Sous le même vocable, il y a deux grandes formes de paysage et de nombreuses déclinaisons de ces formes. Il y a des territoires qui résultent d'un projet de paysage assumé où l'économie et la société acceptent et exigent d'intégrer la qualité du cadre de vie, le bien vivre ensemble et la biodiversité, comme une dimension indispensable de la réussite du développement. Il y a les paysages qui ne sont que la conséquence de projets économiques juxtaposés sur un territoire cyniquement considéré support de croissances mono-spécifiques, triant ainsi les territoires perdus et les paysages patrimoniaux.

Vous lirez dans ces actes de Bordeaux que certains pensent que le paysage est un sujet parmi d'autres à prendre en compte (donc facultativement) dans les processus d'économie du territoire et que les paysagistes en sont les spécialistes, éventuellement convoqués.

Nous, conseils, prescrivons que le paysagiste propose une méthode de projet de territoire par le paysage. Une forme de pratique de la maîtrise d'œuvre territoriale pensée comme une « architecture du territoire » où toutes les composantes économiques, sociales, environnementales sont parties indissociables du projet.

Conseils en paysages, nous déployons des stratégies et méthodologies pour promouvoir ce paysage en projet, marqueur de la qualité du développement durable. Mais comment promouvoir ces paysages plus durables dans le cadre d'une relégation du paysage à une simple esthétique du territoire ?

Dans paysagiste-conseil de l'État, il y a donc, aussi, État. Sa présence, déconcentrée sur les territoires, mais néanmoins reconcentrée sur ses actions régulières, est très spécialisée, et avec encore trop peu de transversalités. Comment, avec cette organisation segmentée et étanche entre le réglementaire, la planification, l'agriculture, l'environnement et les grands projets, promouvoir du projet de territoire par le paysage ?

Nous tenterons donc de répondre à ces interrogations au cours de notre séminaire 2018, transformé en « états généraux des missions de conseils » pour inaugurer, en 2020, nos 25 années supplémentaires d'existence.

Vous pourrez lire le résultat de ce travail dans les actes 2019. D'ici là, j'invite l'ensemble des lecteurs de 2018 à participer à nos réflexions.

Dans l'attente, impatiente, de vous entendre et de vous lire.

JEAN-MARC GAULIER
Président de l'APCE

SOMMAIRE

SÉMINAIRE BORDEAUX 2017

INTRODUCTION

- 7 Bordeaux ville-nature – Paysage d'une métropole

LE CONTEXTE BORDELAIS

- 9 Le renouveau du cœur d'agglomération en lien avec les fondements paysagers autour de la Garonne
10 De l'intérêt de la géographie et du paysage : retour sur l'évolution du projet urbain de Bordeaux depuis 1995
11 Donner à voir, ajuster les distances, gérer la longue durée... le rôle de l'agence d'urbanisme de Bordeaux
13 La Fab, de la planification aux projets concrets
14 La Garonne, les coteaux : deux monuments de paysage sous le regard d'arc en rêve

VISITES. LA DENSITÉ ET LA NATURE AUX LISIÈRES DE LA MÉTROPOLE

- 16 La vallée des Jalles
17 La réserve naturelle des marais de Bruges
18 Blanquefort
19 Au nord de Bordeaux : le quartier du lac
21 Quartier des Bassins à flot

VISITES. LA VILLE DENSE : PARCOURS DANS L'AGGLOMÉRATION BORDELAISE

- 22 Rive droite : le parc de l'Ermitage au sein du parc des Coteaux
23 Floirac, les étangs
24 Bordeaux, le jardin botanique
25 Bordeaux, le parc aux Angéliques

LES ATELIERS DE L'APCE

- 26 **ATELIER 1** : 55 000 hectares pour la nature : vers une haute qualité de vie ? — POINT DE VUE DE **CYRILLE VÉRAN**
28 **ATELIER 2** : Construire les paysages de la ville dense
« Le projet de paysage comme condition de la densité » — POINT DE VUE DE **SÉBASTIEN MAROT**
30 **ATELIER 3** : Investir dans le paysage — POINT DE VUE DE **PHILIPPE THOMAS**
32 Le paysage dans le processus de développement urbain — POINT DE VUE DE **JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**

HISTOIRES DE DÉMARCHES ET DE PAYSAGISTES POUR LE PAYSAGE DE LA MÉTROPOLE BORDELAISE

- 34 En amont, des démarches pour la connaissance et la reconnaissance des paysages à grande échelle
36 Fondements et actualités de la charte du paysage de la ville de Bordeaux
37 Faire entrer la nature dans l'équation métropolitaine : les propositions de l'Agence Ter
38 Révéler le paysage exemplaire métropolitain : la proposition du bureau Bas Smets
39 De la valorisation de la démarche 55 000 hectares

ANNEXES SÉMINAIRE

LE PARCOURS OFF

- 40 Projet Grand Site de la dune du Pilat
42 Quais de la Garonne à Bordeaux

DÉMARCHES DE PAYSAGISTES

- 44 Planification amont à la grande échelle — UNE CONTRIBUTION DE **JEAN-PIERRE CLARAC**
46 La culture de l'action — UNE CONTRIBUTION DE **BERTRAND FOLLÉA**
48 Paysages en préalable — UNE CONTRIBUTION DE **MICHEL DESVIGNE**
50 Faire plus de nature avec les habitants — UNE CONTRIBUTION DE **HENRI BAVA (Agence Ter)**
51 Révéler le paysage exemplaire métropolitain — UNE CONTRIBUTION DE **BAS SMETS**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

ACTUALITÉS DE LA SOUS-DIRECTION DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

- 54 Principales avancées de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- 55 Principales avancées de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine
- 55 Les chantiers en cours
- 55 Actualités du Bureau des paysages et de la publicité

LES SRADDET

- 57 Le SRADDET, un schéma stratégique, intégrateur et prescriptif
- 58 Interface SRADDET et enjeux de la biodiversité

DÉMARCHES ÉCOQUARTIERS

- 60 Une démarche de projet inscrite dans les territoires
- 60 Les PCE en soutien
- 60 Une démarche non figée
- 60 En chiffres
- 60 Objectifs
- 61 Un référentiel utile à toutes les étapes du projet
- 61 La question du label
- 62 Le renforcement du partenariat nécessaire
- 62 Les ressources
- 62 Un plan de formation et de partage d'expériences

L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE (ANRU)

- 63 État d'avancement des différents programmes de l'ANRU
- 63 Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)
- 64 Quel rôle pour les PCE ?

LES ACTUALITÉS DE L'APCE

- 65 Site internet et Carnet de l'APCE

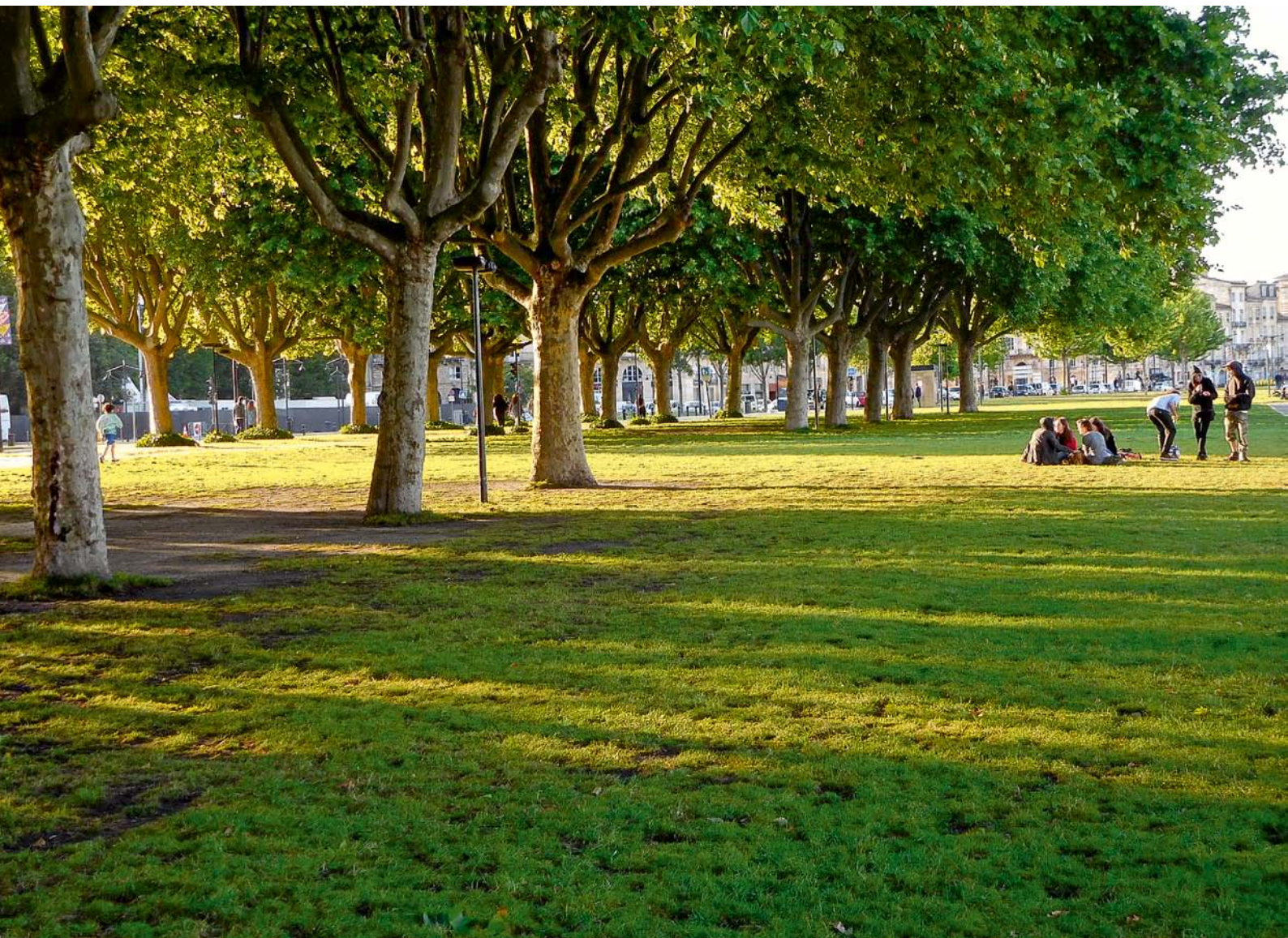
Rive droite :
aux « Chantiers
de la Garonne »

© AGNÈS BOCHET



SÉMINAIRE BORDEAUX 2017

LE PROJET DE PAYSAGE COMME CONDITION DE LA DENSITÉ



© ALICE BRAUNS

INTRODUCTION

Bordeaux ville-nature – Paysage d’une métropole



LYDIE CHAUVAC
Paysagiste-conseil
de l'État / Ardèche
Présidente de l'APCE
2016-2017

Pour notre séminaire annuel, au printemps dernier, nous nous sommes donné rendez-vous à Bordeaux. Nous avons fait ce choix un an auparavant, car la posture développée par la métropole dans son projet «ville-nature» nous semblait constituer un laboratoire riche d'expériences, cas d'études parfait pour réfléchir au maintien des paysages remarquables et des espaces naturels dans les métropoles et à leur bénéfice en termes de qualité de vie.

Ce séminaire a été l'occasion d'aborder sous l'angle du paysage les conditions d'acceptabilité d'une certaine «densification urbaine» dans un contexte de recherche d'équilibre entre ville et nature.

Le paysage constitue la toile de fond des démarches menées par les services de l'État, du département de la Gironde et de ses partenaires, dès les années 1990. Concernant les grandes échelles de planification et sur un temps long (1994 à 2009), les témoignages de Jean-Pierre Clarac (1^{er} PCE nommé en Gironde) et de Bertrand Folléa notamment nous apportent un éclairage intéressant, avec en particulier la première étude commandée en 1995, atlas des paysages orienté vers «*Les préalables à réunir pour accompagner l'évolution des paysages de la Gironde*». Puis à la fin des années 1990, l'a-urba, agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, a eu en charge l'élaboration du SDAU (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) de l'agglomération bordelaise pour lequel l'agence Folléa/Gautier proposait une «charpente paysagère» pour l'agglomération, reprise ensuite dans le «SCoT Paysage» de la métropole bordelaise approuvé en 2014.

Des grandes échelles de planification aux échelles plus opérationnelles, questionnement itératif...

Cette «culture paysagiste» s'est élargie au travers d'un enchaînement d'actions avec pour projet majeur la reconquête du fleuve, repositionnant la ville dans sa géographie. Le premier projet urbain aura été de faire *Bordeaux sur Garonne* avec l'arrivée du tramway et l'aménagement des quais, projet initié par l'a-urba (sous la direction de Francis Cuillier). L'aménagement des quais rive gauche par Michel Corajoud (1999/2009) constitue l'élément fondateur du projet urbain métropolitain: la ville se retourne vers son fleuve, dans une dialectique qui articule d'une part centralité et périphérie et d'autre part espaces

publics de centre-ville et grands paysages fluviaux. La berge rive droite plus végétale et soulignée par le parc des Coteaux joue en contrepoint à la berge rive gauche, à la ville de pierre et au projet des quais.

Plus récemment les démarches engagées, en particulier le dispositif *55 000 hectares pour la nature*, véritable pendant du projet *50 000 logements autour des axes de transports collectifs*, nous intéressent beaucoup. Cette consultation lancée entre 2012 et 2014 avec l'objectif de placer la nature comme base de tout projet de développement à l'échelle métropolitaine présente aujourd'hui des difficultés pour des raisons de calendrier politique et de gouvernance, à se traduire de manière opérationnelle sur le terrain.

Tandis que le développement de la métropole s'intensifie avec l'arrivée de la LGV (ligne à grande vitesse), qui la met à deux heures de Paris, et son urbanisation déjà galopante sous l'effet d'une croissance démographique accélérée... l'ambition de Bordeaux de hisser son territoire au rang des grandes métropoles européennes, tout en réussissant cette alchimie ville-paysage, constitue un enjeu très fort.

Fleuve, coteaux, marais, jalles... les paysages qui dessinent ce territoire sont d'une grande richesse, inestimables autant que fragiles, et représentent la moitié de la superficie métropolitaine... «*La nature est le monument de la ville contemporaine*» (Michel Corajoud).

Pour comprendre ces démarches et les mutations en cours sur le territoire, nous avons parcouru les paysages de la métropole pendant deux jours, accompagnés pour ces visites par des acteurs de Bordeaux Métropole, des élus, des représentants des services mobilisés avec enthousiasme pour nous recevoir et témoigner de leurs ambitions et de leurs travaux, et je les en remercie vivement.

Merci à Michel Corajoud (paysagiste) et Francis Cuillier (urbaniste, ancien directeur de l'a-urba) pour leurs travaux déterminants pour Bordeaux, ...avec le *paysage pour horizon de la métropole contemporaine*.

Ce séminaire leur est dédié.

LE CONTEXTE BORDELAIS

Le renouveau urbain et paysager amorcé à Bordeaux s'écrit depuis le milieu des années 1990 notamment dans le travail qu'ont effectué de manière novatrice Francis Cuyer, géographe et urbaniste, ancien directeur de l'Agence d'urbanisme de Bordeaux-Aquitaine, et Michel Corajoud, paysagiste.

Tous deux ont œuvré au renouveau de l'image de la ville. Cette histoire continue de s'écrire avec les élus, les paysagistes, architectes et urbanistes qui ont pris le relais et continuent de croiser projet urbain et paysage, projet urbain et culture.

Rive droite:
le parc de l'Ermitage
au sein du parc
des Coteaux

© CAMILLE JULLIEN



Le renouveau du cœur d'agglomération en lien avec les fondements paysagers autour de la Garonne

«Le projet de paysage comme condition de la densité» thème du séminaire 2017 de l'APCE apparaît comme une forme de manifeste de Bordeaux qui a su se renouveler sans renier ses fondements, au premier rang desquels figure la permanence des grandes lignes de son paysage organisé autour de la Garonne.



ÉLIZABETH TOUTON est architecte et adjointe au maire de Bordeaux. Éluë depuis 2001 à la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), elle est depuis 2014 chargée de l'urbanisme opérationnel, de l'habitat et des déplacements.

Le projet urbain de Bordeaux intègre dès 1995 l'enjeu de la valorisation de l'existant par une reconquête du patrimoine autant que de l'espace public. La mise en lumière du patrimoine, la reconquête du logement en centre-ville, l'aménagement des places du centre historique, la mise en service du tramway et l'aménagement des quais de la rive gauche pensé et conçu par Michel Courajoud..., toutes ces actions sont à la base du renouveau bordelais, et ont été récompensées en 2007 par l'inscription d'un site de 1 810 ha au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Ce classement concerne l'intégralité du secteur sauvegardé, l'ensemble du secteur de la ville de pierre avec ses échoppes, ses maisons de pierre à un étage qui témoignent de l'architecture domestique de la fin des XIX^e et XX^e siècles et compose le paysage de ville basse caractéristique de Bordeaux. Il intègre également quelques réalisations symboliques de l'urbanisme de la deuxième moitié du XX^e siècle (quartier d'affaire de Mériadeck, Cité du Grand Parc) et de l'activité industrielle et portuaire de la ville (Bassins à flot).

Le projet urbain avait la volonté de rendre visible l'existant, pour donner confiance dans le devenir de la ville et rendre possible le développement de nouveaux quartiers avec de nouvelles formes urbaines et de nouvelles densités. Avoir un projet de paysage est bien la condition d'acceptation de la densité et également un moyen de juste équilibre de cette densité à l'échelle de la métropole. En quinze ans, la ville de Bordeaux, tout en régulant fortement le développement dans ses quartiers constitués, a largement ouvert la construction dans des nouveaux secteurs conçus comme de nouvelles centralités. Dans ces quartiers, le projet urbain de la métropole ne se départit pas de cette nécessaire complémentarité

entre sédimentation historique et renouvellement des pratiques et des formes bâties. Construire avec de nouveaux matériaux, avec des formes de son époque, prendre parfois de la hauteur, nourrir des réflexions architecturales et urbaines contemporaines et revendiquer le droit à l'expérimentation, et parfois à l'erreur: Bordeaux ne se l'interdit pas mais notre ville doit choisir avec justesse les lieux de sa modernité architecturale en assurant une transition souple avec la ville déjà constituée.

Bordeaux et la métropole ont mis en place de nombreux outils. Parmi ceux-ci, le PLU dont la révision a été approuvée fin 2016 et dont le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) donne la priorité à des zonages de projets contextualisés (au nombre de 80 sur l'ensemble de la métropole) tout en faisant la part belle à la nature avec le programme «55 000 hectares pour la nature». Des politiques spécifiques sont développées comme celle autour de la ville de pierre. Il s'agit ici de recenser le patrimoine urbain et paysager (40 000 parcelles en 2018) et d'intégrer régulièrement dans le PLU un ensemble de règles spécifiques à la parcelle visant à préserver, à valoriser et à faire évoluer ce type d'habitat. Cette démarche va être étendue à d'autres communes de la métropole qui ont un tissu urbain similaire à celui de Bordeaux.

Des commissions d'avant-projet et des ateliers d'urbanisme ont été mis également en place pour chaque quartier en projet afin de négocier avec les opérateurs et de veiller au cas par cas au respect des objectifs.

Les études, initiatives, projets qui tendent à faire de Bordeaux une ville remarquable et innovante en matière de paysage sont très nombreux à découvrir.

De l'intérêt de la géographie et du paysage : retour sur l'évolution du projet urbain de Bordeaux depuis 1995

En 1995, la vision de la ville de Bordeaux n'intégrait pas encore la question du paysage, ni celle de la Garonne considérée à l'époque comme un handicap et non pas comme un lien. Puis, dans un premier temps, sans encore jouer un rôle d'embellissement, le paysage a été « utilisé » comme un facteur de résorption du déséquilibre géographique et urbain entre la rive droite et la rive gauche de la Garonne.



**MICHÈLE
LARUË-CHARLUS**

Diplômée de l'institut d'études politiques de Paris et docteur en philosophie, Michèle Laruë-Charlus est directrice générale de l'aménagement de la Métropole et déléguée générale d'Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design de Bordeaux.

PREMIER ACTE. Créer un axe de développement long de la Garonne : aménager les quais

Le projet urbain d'Alain Juppé de 1995 s'appuyait sur la création d'un axe de développement le long de la Garonne. En cela, l'aménagement des quais était devenu une nécessité. Les premières réactions vis-à-vis de cette idée furent mitigées au motif que pour la plupart des Bordelais, la Garonne était un fleuve capricieux et dangereux. En hiver, sur ses rives, il y fait trop froid, en été trop chaud... Autre sujet qui fâchait, le projet d'aménagement était confié à un paysagiste et non à un architecte !

DEUXIÈME ACTE. De la rive gauche à la rive droite de la Garonne

C'est Michel Corajoud qui a fait en sorte que la Garonne se transforme en lien – ce qu'elle est réellement devenue en vingt ans. Avec Bruno Fortier, architecte-conseil, ils ont fait prendre conscience à la ville que la rive droite, délaissée, « pouvelle » de Bordeaux, devait aussi être reconsidérée et aménagée. Michel Desvigne à qui la ville a confié ce travail global sur la Garonne a imaginé un parc de 200 ha en place d'une zone franche sur la rive droite de la Garonne.

TROISIÈME ACTE. Du cœur de la ville historique au cœur de l'agglomération

Autrefois organisé autour de l'hôtel de ville, de la cathédrale et du triangle d'or, le cœur de Bordeaux s'est déporté vers les rives de la Garonne. Ce nouveau centre, grand rectangle compris entre le pont Jacques-Chaban-Delmas (ouvert en 2013) et le futur pont Jean-Jacques Bosc, qui portera finalement le nom de pont Simone-Veil, est devenu le cœur de l'agglomération. En son centre, un « vide », grand espace de nature d'environ 300 ha : 200 ha de Garonne, 50 ha de quais rive gauche aménagés par Michel Corajoud, 50 ha de quais rive droite

aménagés par Michel Desvignes – bordé de grands équipements d'intérêt communautaire comme la Cité du vin (Anouk Legendre), Rocher de Palmer à Cenon (Bernard Tschumi), Arena à Floirac (Rudy Ricciotti), Frac (Bjarke Ingels, BIG) en rive gauche. Ce décentrement a modifié le regard sur la ville, désormais plus géographique qu'historique, et les comportements quotidiens des Bordelais.

En 2007, le centre est classé au titre du Patrimoine mondial de l'Unesco. En 2010, une mission sur le patrimoine de la ville a été confiée à l'architecte Marc Barani. Loin de penser uniquement en termes de monuments historiques, il s'est attaché aux tracés urbains, marques qui résistent le mieux au passage du temps. Il a mis ainsi en évidence que toutes les pénétrantes sont calquées à Bordeaux sur le réseau hydrographique. Par exemple, les rues perpendiculaires à la Garonne, qu'on croyait créées au moment où la ville s'industrialisait, sont en réalité d'anciens canaux, voies de communication des bateaux entre des résidences de villégiature et la Garonne.

Cette conscience que la géographie précède l'histoire nous permet de modifier les approches, notamment pour aménager des bordures des quartiers proches de la Garonne. L'agence d'urbanisme a fait appel ainsi à un géo-archéologue qui a mis en évidence les évolutions dans le temps long du tracé du fleuve et de ses coteaux. Cette manière d'aborder le territoire est nouvelle pour les urbanistes. Pour s'assurer de la qualité des projets urbains, ils intègrent systématiquement désormais les approches spécifiques des géographes et des paysagistes.

Donner à voir, ajuster les distances, gérer la longue durée... le rôle de l'agence d'urbanisme de Bordeaux

La première fonction d'une agence d'urbanisme est de « donner à voir », c'est-à-dire ajouter à l'agenda politique ce qui n'y était pas forcément (le parc des Coteaux, la rocade pour des exemples récents...); la deuxième consiste à « mettre en perspective » le court terme et le long terme car les agences d'urbanisme sont souvent la mémoire des territoires urbains; la troisième est de « prendre la mesure » des choses et de l'importance relative des projets, comme par exemple les quais et leurs 3,5 km de tramway, genèse de tout ce qui se passe à Bordeaux...



JEAN-MARC OFFNER

Directeur général de l'a-urba (agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine) Jean-Marc Offner est diplômé de l'École centrale de Lille et de l'Institut d'études politiques de Paris. Il a dirigé le Laboratoire Techniques-Territoires-Sociétés (Latts) et le département Aménagement-transport-environnement de l'École des Ponts et le groupement de recherche Réseaux du CNRS.

L'urbaniste est un « ajusteur de distance ». Ce qui permet d'englober beaucoup de professions : l'architecte qui va faire la composition urbaine, le responsable des transports qui va fixer le prix des trajets dans l'agglomération, le paysagiste qui va créer une perspective... Une grande partie du travail de ces professionnels consiste, si on y regarde bien, à ajuster le proche et le lointain, les questions de dimensionnement dans le cadre des questions de mixité urbaine, le vide et le plein... Dans cet esprit, l'agence d'urbanisme de Bordeaux a une réelle connivence avec les paysagistes...

Les quais, métaphore du projet urbain de Bordeaux

Selon Michel Corajoud, l'eau du miroir est une citation métaphorique de la Garonne. En le paraphrasant on peut dire que les quais et leurs kilomètres de promenade, les vues qu'ils offrent sur le grand paysage, sont aussi une citation métaphorique du projet bordelais. Le « grand paysage » – le paysage du fleuve, l'espace et le ciel que la ville basse permet de mettre en présence – est révélé par les quais. Cette notion de grand paysage a aidé et aide toujours Bordeaux, petite ville, à devenir une grande métropole européenne. Ceci est extrêmement important car cette acceptation de la construction d'un « grand » Bordeaux ne va pas de soi. Le regain d'attractivité de la ville se heurte à un certain malthusianisme qui se nourrit du prix de l'immobilier en hausse, de la possible construction d'immeubles en hauteur, du nombre croissant de voitures sur la rocade, d'une concurrence plus rude sur le marché du travail... Le grand paysage est un moyen de faire prendre conscience que l'enveloppe de la métropole existe déjà, que Bordeaux est déjà une grande ville.

Les quais sont aussi une mise en scène et une mise en usage de l'espace public dans la diversité de ses fonctions. Mettre en avant l'espace public comme vecteur déterminant d'urbanité n'allait pas non plus de soi.



© ALICE BRAUNS

Rive gauche :
réaménagement des quais

La tradition de minéralité de Bordeaux revisitée par Michel Corajoud correspond à une autre rupture. À Bordeaux, la nature est le plus souvent « cachée » au cœur des îlots. L'aménagement des quais a amorcé une réflexion plus globale, une nouvelle pensée sur la nature en ville, dans la métropole, à l'échelle des PLU, du SCoT...

L'aménagement des quais marque aussi le deuil du port. Depuis les Romains et tout au long des siècles suivants, l'activité portuaire a structuré la vie économique de Bordeaux. Aujourd'hui la métropole doit se trouver un autre destin que celui organisé et porté par le port.

Trames vertes et bleues

Pour les urbanistes qui font de la planification, les Trames vertes et bleues sont un beau cadeau offert par la biodiversité. La nécessité de « construire » des corridors écologiques a permis d'inclure dans la planification urbaine un dessein de flux, de réseaux, d'interdépendance. En s'appuyant sur la TVB, il est

devenu possible de sortir d'une logique de planification basée sur le droit des sols, le parcellaire, le zonage... Bordeaux a beaucoup utilisé ces Trames vertes et bleues pour amener la dimension du lien, du réseau dans les documents de planification. Cela avait commencé avec le SDAU 2000 et la « charpente paysagère » révélée par l'agence Folléa-Gautier même si l'objectif d'alors était d'utiliser cette charpente comme une protection contre une consommation d'espace excessive pour l'urbanisation. Quand le SDAU a été mis en révision en 2007 pour passer à un SCoT Grenelle, la TVB a été utilisée pour construire un projet de grand territoire en le structurant (150 000 ha pour le SCoT et 98 communes). Ce grand territoire relativement fragmenté, géographiquement découpé entre les deux côtés de la Garonne, a besoin de trouver des éléments de cohésion facilement lisibles dans le dessin de ces TVB qu'il faut ensuite traduire en projets et en opérations concrètes. On retrouve ici le problème structurel de l'aménagement, celui de

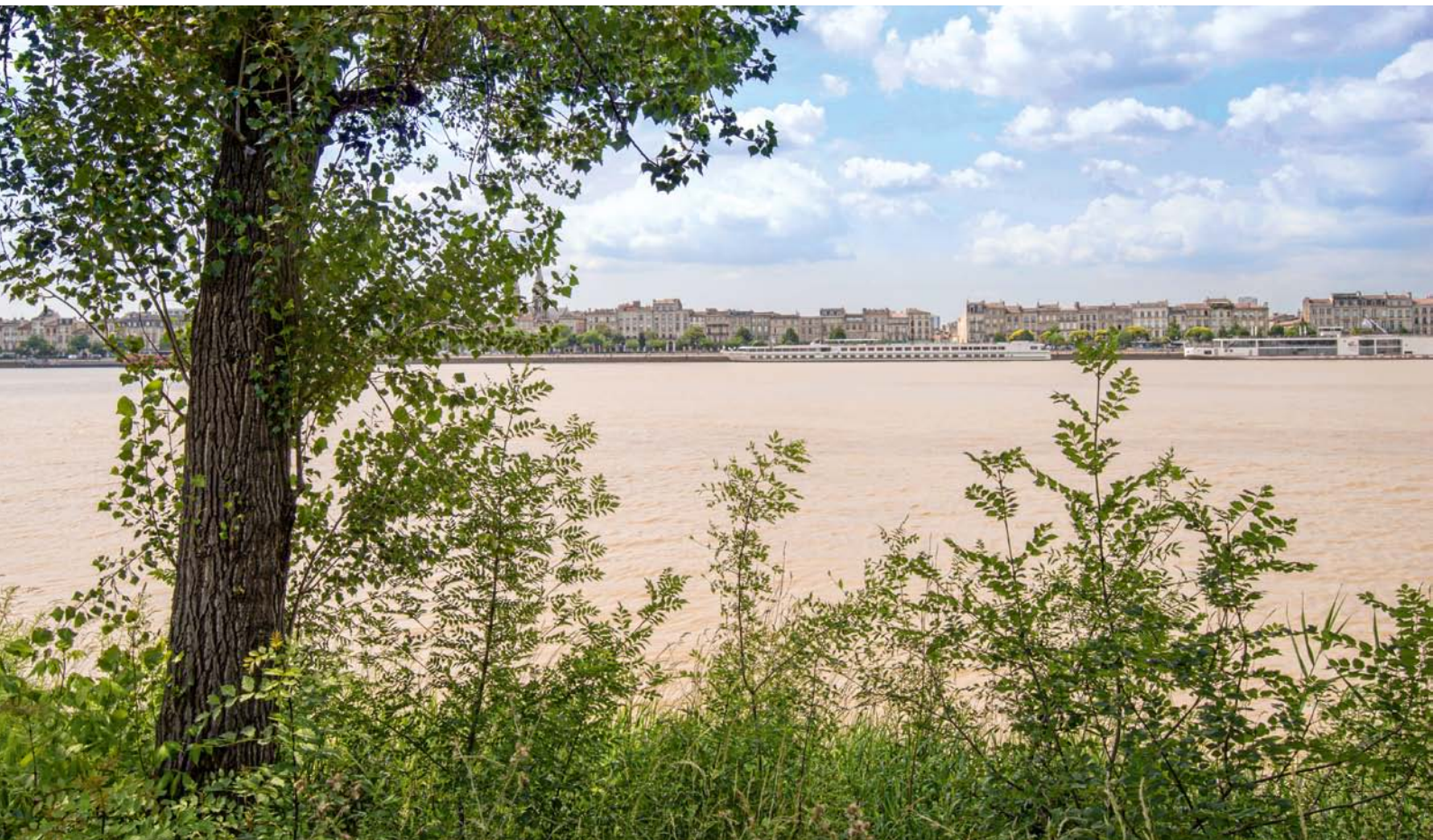
l'interaction entre la planification et la réalisation de projets qui traduisent la volonté d'interdépendance entre les territoires. Les Trames vertes et bleues doivent être ainsi des supports de cheminement, de projets sylvicoles, forestiers qui prennent en compte une nouvelle dimension de la nature qui ne doit plus seulement être protégée mais valorisée comme ressource.

La gestion à l'échelle de la longue durée

Les éléments de planification se déclinent sur la longue durée même si on ne se sait pas toujours qui la prend en charge. Pour exemple, une carte de l'agence d'urbanisme de 1972 avait repéré en rive droite des espaces boisés dans l'objectif de les protéger. Bien longtemps après, des communes de la rive droite se sont regroupées pour construire ensemble le parc des Coteaux qui aujourd'hui relie entre eux ces mêmes espaces boisés. Peut-être cette carte de 1972 leur a-t-elle donné des idées ?

Vue sur le centre-ville
depuis la rive droite

© ICI LA TERRE



La Fab, de la planification aux projets concrets

Créée en 2013, la Fabrique de Bordeaux Métropole a pour mission de mettre en œuvre le programme « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs » imaginé en 2010 et dont l'objectif est de produire des logements répondant aux besoins des habitants, à des prix accessibles. 50 000 logements pour 50 000 familles, au plus près des lignes de transports en commun, existantes et en chantier.



JÉRÔME GOZE

Architecte, Jérôme Goze est aujourd'hui directeur général délégué de la Fab (agence d'aménagement publique de la métropole) et chargé du programme de construction « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs ».

Ce programme (un tiers de logements sociaux, un tiers de logements en accession à la propriété aidée, un tiers de logements libres en valeur marché) est expérimenté sur 18 îlots témoins de taille variable (entre 40 et 200 logements) et sur des situations différentes en termes de foncier, de besoin de logements, d'espaces publics, de tissus urbains... Réalisées sur du foncier maîtrisé par la métropole ou par des propriétaires privés, le point commun de ces opérations est leur proximité avec une ligne de tramway.

Des réponses singulières à des situations singulières

Dans le programme 50 000 logements, la question du paysage est d'abord posée par les concepteurs. Mais cela correspond aussi à une demande extrêmement forte des habitants qui s'exprime lors de toutes les réunions de concertation et se traduit toujours par un désir de proximité avec la nature auquel la Fab essaie de répondre.

Chaque îlot est dans une situation spécifique (tissu constitué, environnement péri-urbain, terrains d'anciennes grandes propriétés qui ont muté...) et traité de manière spécifique. Ainsi, il n'y a pas « d'architecture 50 000 ». Parfois y sont révélées des questions paysagères et environnementales importantes auxquelles architectes et paysagistes apportent des réponses en termes de gestion de la biodiversité, d'assainissement... Ces solutions qui permettent de créer de la densité tout en conservant la nature nous obligent aussi parfois à bousculer la manière de financer les projets.

À Bordeaux, la hauteur n'est pas obligatoire pour créer de la densité. Mais à Bègles par exemple, pour profiter d'un beau parc boisé, le projet propose des plots, hauts de 9 étages, qui permettent de faire entrer la nature dans la ville.

RESSOURCE

<http://lafab-bm.fr/>



Quartier Ginko

© AGNES BOCHET

50 000 LOGEMENTS AUTOUR DES AXES DE TCP

En Gironde entre 1999 et 2009 la population a augmenté de 11%. 770 000 personnes habitent l'agglomération aujourd'hui, elles seront près d'un million en 2030.

Le manque de logements correspondant aux besoins réels de la population (familles, jeunes couples célibataires et personnes âgées) est très important. Pour y répondre, la métropole estime qu'il faut construire 7500 logements par an.

En 2013, 18 opérations sont engagées sur 18 sites près des axes de transport commun.

Friches industrielles et commerciales, entrées de ville, lisières urbaines...; il s'agit de transformer les territoires desservis en y développant des projets de logements innovants et accessibles économiquement au plus grand nombre. De nouvelles typologies et manières d'habiter — comment faire plus compact et ouvert sur la nature? — et de nouvelles typologies de logements, plus évolutifs et accessibles à tous sont testées.

La Garonne, les coteaux : deux monuments de paysage sous le regard d'arc en rêve

L'appel à idées culturel, sans gagnant, sans projet à la clé, lancé par la ville en 1989 autour des « Enjeux urbains et prospectifs de Bordeaux » a joué un rôle fondateur dans la prise de conscience du rôle de la Garonne et des coteaux dans le futur développement de la ville.



FRANCINE FORT

Anime depuis 1981 le centre d'architecture arc en rêve de Bordeaux. Elle a assuré un rôle de conseil pour l'architecture et la qualité de l'aménagement urbain auprès de Jacques Chaban-Delmas (1990-1995) et le secrétariat permanent du projet des deux rives auprès de Serge Goldberg, délégué à l'aménagement de la ville de Bordeaux (1992-1995).

L'appel à idées : d'autres manières de regarder la ville

En 1989, il y avait encore des containers devant la place de la Bourse et des grilles qui empêchaient l'accès aux quais. Un grand projet de Ricardo Bofill était prévu en rive droite, à La Bastide, en amont du pont de Pierre... La crainte était qu'un projet de ce type, heureusement finalement non réalisé, puisse voir le jour en rive gauche. C'est dans ce contexte qu'arc en rêve a proposé à Jacques Chaban-Delmas, maire de Bordeaux, d'organiser un appel à idées d'ordre culturel, sans gagnant, autour des « enjeux urbains et prospectifs » de Bordeaux. Lancé sous la présidence de Jacques Chaban-Delmas, président de la Communauté urbaine, et sous le parrainage de Robert Lion, directeur de la Caisse des dépôts et opérateur principal du projet Bofill, deux objectifs lui étaient donnés : promouvoir l'architecture contemporaine « tout contre » la façade historique, et encourager une méthode de programmation itérative utilisant le projet comme programme, alternative aux modes de fonctionnement des concours qui prévalaient à l'époque. Pour rappel, en 1989, les concours étaient lancés avec un programme ficelé, pensé au mieux par une agence d'urbanisme aux compétences réelles et pluridisciplinaires, au pire sans ces atouts. Dans tous les cas, les concepteurs n'avaient qu'à s'inscrire et répondre à un programme déterminé à l'avance.

L'appel à idée devait donc donner l'occasion à des architectes, paysagistes, urbanistes d'avoir un regard sur un site, et de restituer leurs conclusions dans leur propre langage. Il ne s'agissait pas d'imaginer des utopies, ni de concevoir des projets mais de proposer une lecture de sites dont les qualités pouvaient ainsi être révélées.

Sept équipes choisies par arc en rêve ont été invitées à répondre. Chacune d'elle avait un thème à traiter (têtes de ponts, parcours séquences...) sur un enjeu commun, l'aménagement des quais rive gauche. Parmi les participants, Zaha Hadid, le parcours séquence sur la partie nord de Bordeaux; Santiago Calatrava Valls, le franchissement en rapport avec le thème du paysage; Rem Koolhaas, la grande échelle, « sites en contre-points »; Jean Nouvel, le dialogue entre les deux rives; Christian de Portzamparc, le rapport ville-rive; Will Alsop, l'entre deux rives... La Garonne est un monument de paysage et un espace en soi. Avec ses 400 à 500m de large, ses phénomènes de marées et ses 6 à 8m d'étiage, ses turbulences... elle n'avait évidemment rien à voir avec le miroir d'eau bleue sur lequel devaient se refléter de fausses façades XVIII^e que proposait Ricardo Bofill dans son projet de La Bastide.

Certaines réponses des concepteurs ont donné des pistes à des propositions qui, dix ans après, ont débouché sur des aménagements et des projets concrets. L'identité portuaire du site a été mise en avant (Nouvel et Portzamparc), les sites de franchissements du fleuve proposés par Rem Koolhaas ou Will Alsop ont été en partie respectés...

Cette expérimentation qui ramène vingt ans en arrière a eu aussi une valeur symbolique particulière pour la prise de conscience individuelle et collective de la transformation possible des quais de la Garonne en espaces publics. Elle a été aussi un vecteur critique du projet Bofill prévu en rive droite et qui finalement a été abandonné. Dix ans seulement ont été nécessaires pour qu'une action engagée dans le champ culturel s'imprime dans le champ opérationnel de l'aménagement. C'est le signe fort de la création qui s'exprime comme une pensée à



1.

l'œuvre. En outre, il peut être fait le constat de la capacité anticipatrice des concepteurs, tout pouvant se jouer ensuite quand la vision de l'architecte, du paysagiste ou de l'urbaniste rencontre celle du politique. L'appel à idées a enclenché le projet des deux rives en 1991 (Jacques Chaban-Delmas) qui a donné lieu en 1992 à un plan d'orientation urbaine (Dominique Perrault), puis l'aménagement des quais en rive gauche (Michel Corajoud) et en rive droite (Michel Desvigne). Ces projets ont été sous la responsabilité d'Alain Juppé qui a joué son rôle de grand maître d'ouvrage de la métropole.

Tramway en rive droite, points de vue depuis des coteaux, facteurs d'identité métropolitaine

La réalisation des lignes de tramway en rive droite a révélé les coteaux et a concrétisé leurs qualités déjà mises en lumière en 1972 par une étude de l'agence d'urbanisme. Le choix de l'équipe de concepteurs (BLP - Brochet Lajus Pueyo; Élisabeth de Portzamparc pour le design urbain; agence Signes pour le paysage) a été déterminant dans le succès du projet de tramway. En proposant une architecture, des traitements paysagers et des mobiliers urbains

uniformes du centre à la périphérie, le tramway a participé au sentiment d'appartenance des habitants à la grande ville. L'image de la métropole a pris corps dans la représentation commune avec le tramway. Lors d'une exposition montée par arc en rêve, juste avant la mise en circulation du tramway, des recueils de paroles d'habitants ont confirmé ce sentiment.

La pratique du tramway a aussi participé à l'«inversion du regard» entre la rive droite et la rive gauche de la Garonne. Alors que le regard est resté longtemps aimanté par les façades historiques de la rive gauche, le tramway offre aujourd'hui une des plus belles vues sur Bordeaux depuis La Bastide et révèle en même temps les qualités propres de ce quartier populaire de la rive droite de Bordeaux.

Aujourd'hui, la rive droite et les coteaux sont des lieux de promenade, avec des points de vue qui embrassent les deux rives et construisent le paysage métropolitain. Certes, le travail des concepteurs, architectes et urbanistes organise, dessine les qualités de l'aménagement. Mais les points de vue physiques et les points de vue mentaux de chacun, chacune construisent aussi le paysage.

ARC EN RÊVE

arc en rêve
centre d'architecture
a été créé à Bordeaux
en 1981. Il mène
des actions de
sensibilisation culturelle
dans les domaines
de l'architecture, de
la ville, du paysage
et du design, avec
un rôle de médiation
pour la promotion
de la qualité du
cadre de vie.

1. Bordeaux, Port de la Lune
Quai rive gauche, 1989

© VINCENT MONTHIERS /
ARC EN RÊVE

2. Bordeaux, Port de la Lune
OMA Rem Koolhaas /
Sites en contrepoint

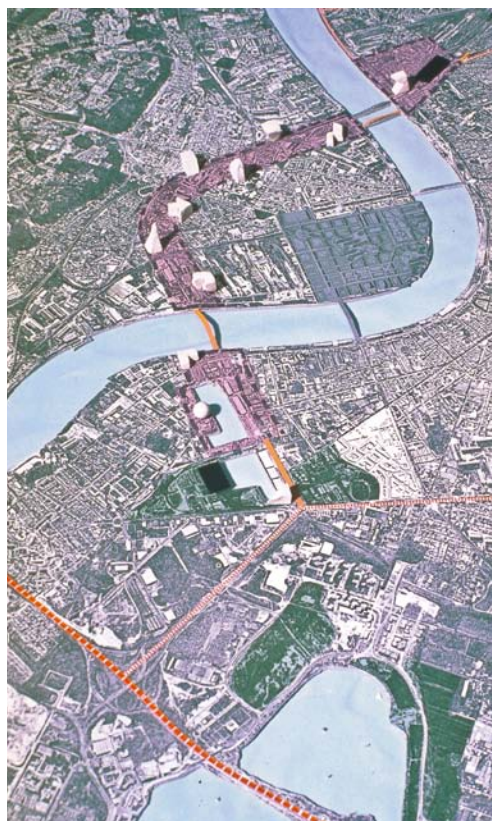
© ARC EN RÊVE 1990

3. Bordeaux, Port de la Lune
Christian de Portzamparc /
Transversale ville-rives

© ARC EN RÊVE 1990

4. Bordeaux, Port de la Lune
W. Alsop & J. Lyall /
L'entre deux rives

© ARC EN RÊVE 1990



2.

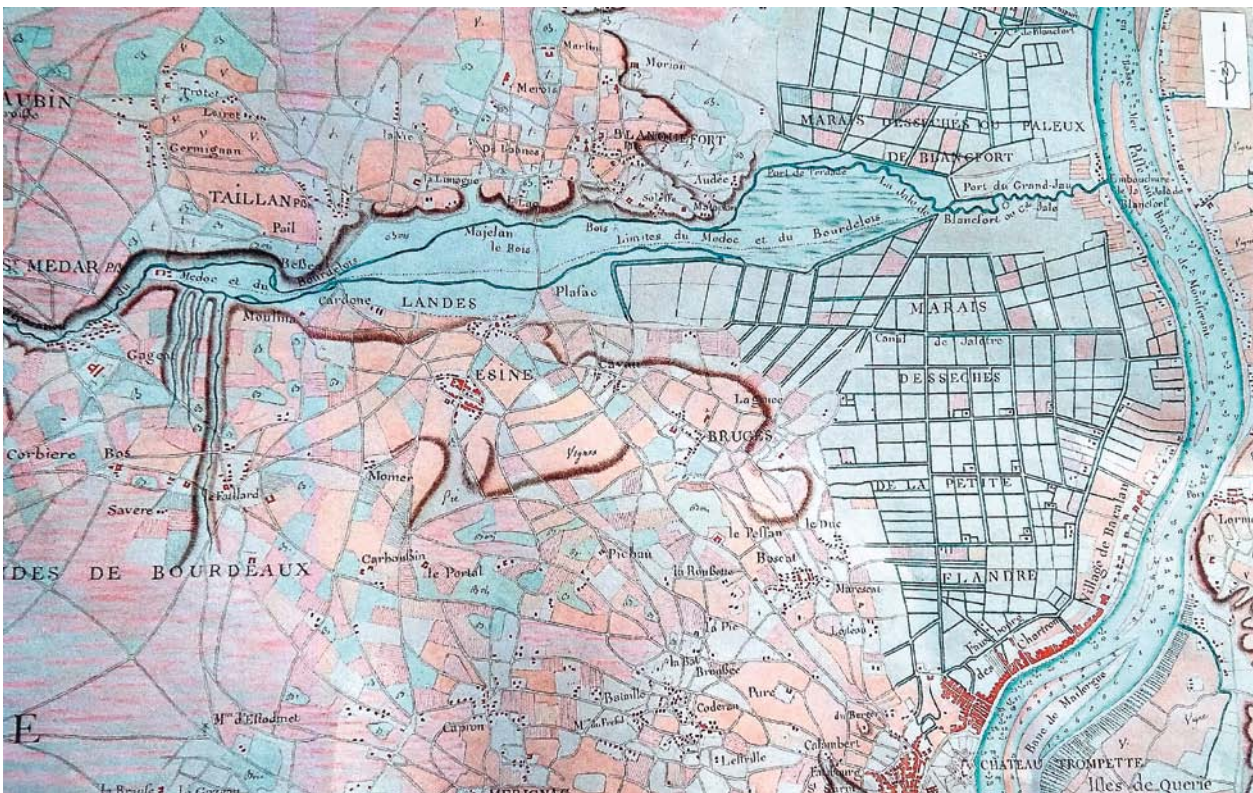


3.



4.

VISITES. LA DENSITÉ ET LA NATURE AUX LISIÈRES DE LA MÉTROPOLE



La vallée des Jalles

Carte ancienne
de la vallée
des Jalles

Située dans le quart nord-ouest de la métropole bordelaise, la vallée des Jalles, du nom des nombreuses petites rivières qui irriguent le secteur, est le plus grand espace naturel de la métropole bordelaise. De Saint-Médard-en-Jalles à l'ouest à la réserve des marais de Bruges et la rive gauche de la Garonne à l'est, elle traverse le territoire de 8 communes en bordure d'agglomération. Lagunes, mares et forêts humides à proximité des marais, grandes cultures, maraîchage, prairies où paissent des bovins et jardins familiaux constituent un espace de nature et de campagne attractif à proximité de zones de développement urbain importants. Des réflexions sont en cours pour le valoriser et le rendre plus accessible au public.

RESSOURCES

Cahier de site le parc des Jalles nord
http://fichiers.bordeaux-metropole.fr/55000/TER/sites_pilotes/TER_Cahier%20de%20site_Parc%20des%20Jalles%20Nord.pdf



La réserve naturelle des marais de Bruges

Les « marais de Bruges » constituent une des rares réserves naturelles nationales situées dans une agglomération, en zone périurbaine. Créée en 1983, ses 264 ha plus ou moins submersibles correspondent à une relique de l'ancien grand marais de Bordeaux qui s'étendait autrefois sur plus de 1 000 ha. Fossés, jalles (anciens bras de rivières) et plans d'eau, boisements humides, prairies et haies arborescentes créent un corridor écologique favorable à la vie de 3 500 espèces végétales et animales dont certaines bénéficient d'une protection nationale ou européenne. C'est aussi un laboratoire où s'expérimentent les conditions du maintien de la biodiversité en contexte fortement anthropisé.

- **RÉSERVE NATURELLE NATIONALE CLASSÉE LE 24/02/1983**
- **262 HA**
- **SITUATION :** EN ZONE PÉRIURBAINE DE L'AGGLOMÉRATION BORDELAISE, SUR LA RIVE GAUCHE DE LA GARONNE, DANS LA COMMUNE DE BRUGES ET BLANQUEFORT
- **MILIEUX :** TOURBIÈRES ET MARAIS
- **GESTION :** FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS POUR L'ÉTUDE, LA PROTECTION ET L'AMÉNAGEMENT DE LA NATURE DANS LE SUD-OUEST (SEPANSO)

© ALICE BRAUNS



© VIOLA THOMASSEN
© ALICE BRAUNS
© ICI LA TERRE

RESSOURCES

- <http://reserves-naturelles.org/marais-de-bruges>
- http://www.sepanso.org/reserves/bruges_p.php

Blanquefort

À Blanquefort (15 000 habitants), en périphérie de Bordeaux à 20 mn en train de la gare Saint-Jean, à 5 mn de la rocade autoroutière et aux portes du Médoc, les élus souhaitent conserver les caractères de village viticole.

La ferme Labonne, Maison Roldan

« À cinq minutes à pied du centre-ville de Blanquefort, dans un quartier hétérogène et sans qualité urbaine particulière, 30 logements et des bureaux viennent trouver leur place entre d'anciennes fermes, des équipements publics et de l'habitat. À partir de visites et de discussions in situ, qui ont permis d'identifier le foncier potentiellement constructible et les bâtiments qui pouvaient être réhabilités, le projet avance, pas à pas, dans le respect de l'identité du lieu. La densité émerge dans les interstices, au gré des situations rencontrées sur le terrain. »

CAUE des Bouches-sur-Rhône, *Dense, dense, dense*: une visite de 15 opérations de logements denses remarquables, CAUE 13, 2014

Cité jardin La Rivière

« Dans un paysage de vignobles, les 102 maisons individuelles de La Rivière proposent une forme de densité raisonnée adaptée au contexte encore agricole et déjà périurbain de Blanquefort. Rien de commun dans cette opération avec un lotissement traditionnel. L'organisation urbaine rationnelle et la qualité des espaces extérieurs permettent de conjuguer densité, intimité et qualité de vie. À l'intérieur de chaque parcelle, des espaces « en plus »: serres, patios, jardins... offrent à chacun la possibilité de vivre à sa manière et de faire évoluer son logement en fonction de ses besoins. »

CAUE 13, *Dense, dense, dense*: une visite de 15 opérations de logements denses remarquables, CAUE 13, 2014

- **MAÎTRISE D'OUVRAGE**: SEMI DE BLANQUEFORT
- **MAÎTRE D'ŒUVRE**: ATELIER ALEXANDRE CHEMETOFF
- **102 LOGEMENTS** (MAISONS INDIVIDUELLES À PATIO OU LONGÈRES), **ESPACES EXTÉRIEURS** (JARDINS, PLACETTES, RUES),
- **LIVRAISON**: 2013

- **MAÎTRISE D'OUVRAGE**: SEMI DE BLANQUEFORT
- **MAÎTRE D'ŒUVRE**: ATELIER ALEXANDRE CHEMETOFF
- **LIVRAISON**: 2013

(à gauche)
La ferme Labonne,
Maison Roldan
© AGNÈS BOCHET

(bas)
Cour de la ferme
Labonne
© ICI LA TERRE

(à droite)
Cité jardin
de La rivière
© FLORENCE SYLVOS



RESSOURCES

- <http://www.caue-observatoire.fr/ouvrage/simmiscer-lexistant-ilots-rol-dan-labonne-montigny-lagravette/>
- http://www.alexandre-chemetoff.com/wp-content/uploads/2016/03/blanquefort_la-ferme-labonne-la-maison-rol-dan_2008-2013_alexandre-chemetoff_1.pdf

Au nord de Bordeaux: le quartier du lac

Depuis sa création dans les années 1960 sous l'impulsion de Jacques Chaban-Delmas, le quartier de Bordeaux-Lac situé en rive gauche de la Garonne n'a cessé de se transformer. À la fin des années 1960, un plan d'eau artificiel de 160 ha est créé sur des marais. Issu des 19 millions de mètres cubes de matériaux extraits pour surélever le site et le mettre hors d'eau, il est le symbole de la transformation du nord de la ville. Il devient ainsi le cœur d'un nouveau paysage urbain et d'un nouveau quartier qu'imagine et dessine l'architecte Xavier Arsène-Henry en 1965. Les projets et les réalisations s'y enchaînent: bordant la rive nord du lac, le parc des expositions et ses 847 m de façade graphique; le palais des congrès; des quartiers résidentiels construits en «clairières habitées» au cœur d'espaces forestiers; des immeubles de bureaux, un centre commercial, un parc hôtelier, une plage... Après un passage à vide dans les années 1990-2000, les chantiers sont relancés et l'image de Bordeaux-Lac renouvelée grâce notamment à l'arrivée du tramway, à la sortie de terre de l'écoquartier Ginko (2013), de celles du nouveau stade des Girondins de Bordeaux (2015) et du futur nouveau hall d'exposition (2018).

Nouveau hall d'expositions et de congrès de Bordeaux

- **MAÎTRISE D'OUVRAGE:** SBEPEC (SOCIÉTÉ GESTIONNAIRE DU PARC DES EXPO DE BORDEAUX); MÉTROPOLE ET VILLE DE BORDEAUX; RÉGION NOUVELLE AQUITAINE
- **MAÎTRISE D'ŒUVRE:** ARCHITECTES LUC ARSÈNE-HENRY ET ALAIN TRIAUD, MANDATAIRE; BROCHET/LAJUS/PUEYO (BLP)
- **PAYSAGISTE:** A + R SALLES
- **LIVRAISON PRÉVUE:** 2018

Nouveau stade de Bordeaux (Matmut-Atlantique)

- **MAÎTRISE D'OUVRAGE:** VILLE DE BORDEAUX
- **MAÎTRISE D'ŒUVRE:** ARCHITECTES JACQUES HERZOG ET PIERRE DE MEURON
- **PAYSAGISTE:** MICHEL DESVIGNE
- **42 115 PLACES**
- **LIVRAISON:** 2015

Au bord du lac,
rive sud

© ICI LA TERRE



Quartier Ginko

Un des enjeux primordiaux de la conception du quartier Ginko a consisté dans la gestion d'interfaces délicates et la mise en place d'un dialogue entre le nouveau quartier et les éléments urbains déjà en place à proximité (quartiers des Aubiers et du Lauzun et leurs 1363 logements construits dans les années 2000, le centre commercial, le secteur tertiaire proche - parc des expositions, palais des congrès, centre hôtelier...). Malgré de réelles qualités, les réalisations n'ont pas répondu dans leur totalité aux objectifs (peu de relations entre les Aubiers et Ginko, différentiel entre la volonté affichée de mettre le paysage au centre du quartier et les moyens qui lui ont été dévolus...).

- **MAÎTRISE D'OUVRAGE:** BOUYGUES IMMOBILIER
- **MAÎTRISE D'ŒUVRE:** C. DEVILLERS ET ASSOCIÉS URBANISME ET PAYSAGE; AVEC BLP (BROCHET/LAJUS/PUEYO) ET SIGNES, PAYSAGISTES
- **2 700 LOGEMENTS, 2 000 EMPLOIS**
- **7 HA D'ESPACES PUBLICS**
- **FIN PRÉVUE DE L'OPÉRATION:** 2020

(haut et bas)
Quartier Ginko
© ALICE BRAUNS
© CAMILLE JULLIEN



Parc Denis et Eugène Bühler

Sur une friche entourée d'infrastructures routières, le parc Denis et Eugène Bühler est construit autour d'un axe majeur qui relie la Garonne aux Jalles. L'eau, élément caractéristique et majeur du milieu, a été réintroduite par le biais d'un canal qui amène l'eau au cœur de l'écoquartier Ginko. Ses berges sont aménagées (pistes cyclables, itinéraires pédestres...). Deux autres canaux (le canal central longeant la place principale du quartier, la place Jean Cayrol, et le canal nord) viennent encore prolonger la présence du lac dans le quartier. Dans la continuité du Parc Denis et Eugène Bühler, des jardins partagés sont proposés aux habitants. Corridor écologique, nouvelle promenade au nord de Bordeaux, le parc a également pour vocation d'assurer un lien entre le quartier des Aubiers et Ginko.

- **MAÎTRISE D'OUVRAGE:** BOUYGUES IMMOBILIER
- **MAÎTRISE D'ŒUVRE:** SIGNES OUEST
- **4,5 HA**
- **LIVRAISON:** 2013

(haut et bas)
Parc Denis et
Eugène Bühler
© AGNÈS BOCHET
© ALICE BRAUNS



Quartier des Bassins à flot

Le quartier des Bassins à flot, territoire de 160 hectares dont 13 de plans d'eau, s'inscrit dans un projet urbain global marqué par l'ouverture du pont Jacques-Chaban-Delmas, la création de transports en commun en site propre, la rénovation du port de plaisance... Ce nouveau quartier a ainsi vocation à «relier la rive droite et la rive gauche de la Garonne, Bordeaux et son agglomération, le passé au présent en "redonnant vie" à ce qui fut au XIX^e siècle l'un des ports les plus importants du

pays et un pôle industriel majeur». La trame urbaine esquissée par l'architecte-urbaniste Nicolas Michelin répond à cette dernière exigence. Elle met en valeur les plans d'eau (sentes paysagères piéton-vélo perpendiculaires aux Bassins) et «capitalise» le patrimoine maritime et industriel du port (base sous-marine, écluses, ateliers du port, formes de radoub, rails de chemins de fer...) du port tout en s'inspirant de l'architecture et des matériaux des hangars, symboles des Bassins à flot.

- **MAÎTRISE D'OUVRAGE:** BORDEAUX MÉTROPOLE (ESPACES PUBLICS ET TRANSPORTS COLLECTIFS) – VILLE DE BORDEAUX (ÉQUIPEMENTS); AMÉNAGEURS DIVERS
- **ARCHITECTE COORDINATEUR:** NICOLAS MICHELIN ET ASSOCIÉS (AGENCE ANMA), PAYSAGISTE OLIVIER POËTTE
- **160 HA**
- **5 400 LOGEMENTS**
- **FIN PRÉVUE DE L'OPÉRATION:** 2017

(à droite)
Programme d'aménagement
d'ensemble des Bassins à flot
- Avril 2017

(en bas à gauche)
Vue sur le quai sud
des Bassins à flot

© ALICE BRAUNS

(en bas à droite)
Sente dans le quartier
des Bassins à flot

© VIOLA THOMASSEN



© AGENCE NICOLAS MICHELIN & ASSOCIÉS (AGENCE ANMA)



VISITES. LA VILLE DENSE : PARCOURS DANS L'AGGLOMÉRATION BORDELAISE



Rive droite : le parc de l'Ermitage au sein du parc des Coteaux

À Lormont, le parc de l'Ermitage Sainte-Catherine, aménagé sur les terrains d'une ancienne carrière, est un des belvédères privilégiés sur la Garonne, sa rive gauche et Bordeaux. Pièce majeure du parc des Coteaux, Trame verte boisée s'étendant sur plus de 25 km, 400 hectares, 4 communes (Bassens, Lormont, Cenon et Floirac) et sur les coteaux calcaires de la rive droite du fleuve, le parc de l'Ermitage est devenu depuis sa création en 2005 et l'aménagement de son plan d'eau, un lieu de vie très apprécié des habitants, connecté aux rives de la Garonne, aux bourgs et aux quartiers populaires alentour. Entre espace naturel et parc aménagé, il présente une riche mosaïque de milieux (bois, plans d'eau, marais, pelouses calcicoles...).



- **MAÎTRE D'OUVRAGE :** COMMUNE DE LORMONT
- **MAÎTRE D'ŒUVRE :** GRAZIELLA BARSACQ, PAYSAGISTE, GEREÀ-INGÉNIEURS ECOLOGUES, FABIEN PÉDELABORDE, ARCHITECTE
- **ENTRE 20 ET 30 HA**
- **OUVERTURE AU PUBLIC :** 2005



© VIOLA THOMASSEN

© ICI LA TERRE
© CAMILLE JULLIEN
© VIOLA THOMASSEN

RESSOURCES

- <http://reserves-naturelles.org/marais-de-bruges>
- http://www.sepanso.org/reserves/bruges_p.php



© CAMILLE JULLIEN

Floirac, les étangs

Le projet d'aménagement des espaces publics du Bas-Floirac a pour ambition de créer de réelles articulations entre les différents espaces publics recomposés, tout en tissant un lien entre l'existant et le futur, entre les projets en marche et le tissu immuable. En suivant cette démarche, Signes a, dans son intervention, préservé l'esprit du site. L'analyse macrogéographique a permis de mettre en évidence les lignes de force du grand paysage et de composer, sous la forme d'une grande promenade paysagère, un lien réel entre les différents lieux d'intervention, de l'avenue de la Libération au site des Étangs. Ce lien s'établit notamment par la réintroduction d'une végétation dense et aléatoire des coteaux à la place Hilaire Saura, pouvant être poursuivi à terme jusqu'à l'avenue René Cassagne.

- **FLOIRAC** : 2013-2014
- **MAÎTRE D'OUVRAGE** : VILLE DE FLOIRAC
- **MISSION** : MAÎTRISE D'ŒUVRE COMPLÈTE
- **ÉQUIPE** : BLP / SIGNES / I3C / ANNE BUREAU
- **5 HA**
- **MONTANT D'ÉTUDES** : 5,5M€
- **INTERVENTION** : LINA SINGER EN TANT QU'ASSOCIÉE ET GÉRANTE DE L'AGENCE SIGNES OUEST. RESPONSABLE DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



(milieu à droite)
Ancienne ligne de chemin de fer transformée en promenade et piste cyclable

© ALICE BRAUNS

© ICI LA TERRE

© ALICE BRAUNS



Bordeaux, le jardin botanique

Dans le quartier de La Bastide, en rive droite de la Garonne, le nouveau jardin botanique de Bordeaux, extension du jardin botanique historique situé depuis le XIX^e siècle au sein du Jardin public, en centre-ville, s'étire sur 600 m de long et 70 de large en rive droite de la Garonne. Outre un objectif pédagogique affirmé, le nouveau jardin a pour vocation de participer à la reconversion économique et sociale de la rive droite et de faciliter la restructuration urbaine et paysagère d'un ancien site industriel.

Le jardin présente aujourd'hui différents espaces répondant chacun à une problématique pédagogique précise dans des présentations originales : jardin aquatique, galerie des milieux, champs de cultures, allée des plantes pionnières, arboretum, jardin vertical, verger, serres, parcelles pédagogiques, agora, jardins urbains, jardin partagé, cité botanique...

- **MAÎTRE D'OUVRAGE:** VILLE DE BORDEAUX
- **MAÎTRISE D'ŒUVRE:** MOSBACH PAYSAGISTES, JOURDA ARCHITECTES
- **4,7 HA**
- **DISTINCTION:** PRIX EUROPÉEN DU PAYSAGE ROSA BARBA
- **LIVRAISON:** 2006



RESSOURCE

Jardin botanique de Bordeaux :

- <http://www.jardin-botanique-bordeaux.fr/node/1070>
- <https://www.yumpu.com/fr/document/view/30409067/dossier-de-presse-jardin-botanique-bordeaux>

Bordeaux, le parc aux Angéliques

L'aménagement du parc aux Angéliques est une pièce maîtresse de la transformation de la rive droite de la Garonne. Cette large bande qui longe la Garonne est plantée de frênes, d'érables, de merisiers, de charmes... de manière perpendiculaire à la berge. Des cheminements pour les piétons et une piste cyclable, permettent de circuler entre les différents espaces, alignements d'arbres et prairies. Le parc qui doit s'étendre à terme entre le pont Saint-Jean et le pont Jacques-Chaban-Delmas constitue un magnifique point de vue sur la rive gauche du fleuve.

- **MAÎTRISE D'OUVRAGE:** VILLE DE BORDEAUX, MICHEL DESVIGNE (ASSISTANT MAÎTRE D'OUVRAGE)
- **MAÎTRISE D'ŒUVRE:** VILLE DE BORDEAUX
- **4,7 HA**
- **LIVRAISON:** 2017



© ALICE BRAUNS
© CAMILLE JULLIEN
© VIOLA THOMASSEN

LES ATELIERS DE L'APCE

Quelles retombées concrètes au projet de l'agglomération bordelaise « 55 000 hectares pour la nature » ? Quelle place pour le paysage dans les projets de ville dense ? Le paysage peut-il devenir un processus de développement urbain ? Pendant une demi-journée, trois ateliers ont rassemblé sur ces questions l'ensemble des paysagistes-conseils de l'État présents au séminaire de Bordeaux. Y ont également participé trois responsables de services urbains ou d'environnement à la Métropole qui ont pu faire partager leur expérience, ainsi que des professionnels de disciplines connexes par Cyrille Véran, journaliste spécialisée en architecture, Sébastien Marot, historien de l'environnement et du paysage et Jean-Marc Charbonneau, consultant en politiques urbaines ou culturelles. Ils étaient invités à porter un regard extérieur sur les débats. Ce qu'ils ont fait, sans concession.

CONTRIBUTIONS AUX ATELIERS

ELISE GÉNOT, paysagiste, chef du service Valorisation du patrimoine naturel, paysager et agricole, Direction de la nature à Bordeaux Métropole.

CÉLINE GERBEAU-MORIN, urbaniste, chef de service Expertise nature, vulnérabilités et aménagement durable à Bordeaux Métropole.

CATHERINE DELALOY, directrice de la Nature, Direction générale adjointe aménagement, Direction générale valorisation du territoire à Bordeaux Métropole.

ATELIER 1:

“ 55 000 hectares pour la nature : vers une haute qualité de vie ? ”

— POINT DE VUE DE **CYRILLE VÉRAN**

Consultation unique en son genre, « 55 000 hectares pour la nature » initiée par Bordeaux Métropole s'attache à replacer la nature au cœur de son développement urbain. Les quatre équipes retenues ont travaillé à l'élaboration de stratégies innovantes à l'échelle du territoire métropolitain, d'outils techniques et financiers, de nouvelles méthodes, et à leur expérimentation sur quinze sites laboratoires. Mais si l'ambition de départ était grande, cette consultation patine dans ses suites opérationnelles. Aussi, l'enjeu – et challenge – consiste aujourd'hui à faire émerger la figure paysagère qui serait partagée par tous les élus et acteurs, et à partir de laquelle Bordeaux pourrait fonder son projet urbain métropolitain.

En préambule, il convient de préciser que cet atelier n'avait pas pour objet la mise en partage d'expériences des paysagistes-conseils de l'État sur un thème transversal. Celui-ci s'est focalisé sur un unique retour d'expérience : la consultation lancée par Bordeaux Métropole intitulée « 55 000 hectares pour la nature », pendant de « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs », originale dans sa forme et dans les propositions qui en ont émergé, mais dont la destinée suscite bon nombre de questions.

La nature comme base de projet

Une consultation inédite par son ampleur comme l'a rappelé Elise Génot, chef du service valorisation du patrimoine naturel, paysager et agricole à la direction de la Nature de la métropole bordelaise, personnalité invitée de cet atelier. Rappelons-en les tenants : une métropole qui n'hésite pas à consacrer les moyens financiers – 2,5 millions d'euros – à la réflexion de ses espaces non bâtis – naturels et agricoles soit 50% de son territoire –, dans le cadre d'un dialogue compétitif et qui fait appel, pour conduire cette réflexion, à quatre équipes pluridisciplinaires pilotées par des paysagistes ou des experts en stratégie environnementale – Coloco, ADH, Bureau Bas Smets, Agence Ter, BeCitizen, Ehop. Leur mission : plancher sur des stratégies de préservation, valorisation et reconquête de la nature à partir de thématiques et de sites laboratoires préalablement définis. L'objectif : placer la nature comme une condition *sine qua non* au développement de la Communauté urbaine bordelaise et comme base de tout projet ; la nature étant ici appréhendée dans ses fonctions sociale (loisirs, cadre de vie), économique (agriculture, tourisme vert) et environnementale (biodiversité). L'enjeu : préserver cette haute qualité de vie chère aux Bordelais.

Aucune suite opérationnelle tangible

L'ambition était grande. Pourtant, cette consultation n'a pas porté les fruits attendus, contrairement à celle sur les 50 000 logements dont les suites opérationnelles ont rapidement été engagées, sous pilotage de La Fab, nouvel outil d'aménagement de la métropole. Ce non-aboutissement, que certains qualifient d'échec, est d'autant plus inconcevable que la métropole de Bordeaux s'implique, depuis plusieurs décennies déjà, dans la préservation et la valorisation de ses paysages remarquables – forêts, jalles, coteaux, fleuve – en se dotant d'outils adéquats : atlas des paysages, SDAU intégrant la notion de charpente paysagère, reprise dans le SCoT Paysage approuvé en 2014. En complément de ces documents d'urbanisme, la ville a réactivé avec un large succès ses berges portuaires, d'abord sur la rive gauche métamorphosée par Michel Corajoud, puis sur la rive droite avec l'aménagement progressif du parc aux Angéliques par Michel Desvigne. Sur cette même rive, elle a réussi à protéger ses coteaux de la périurbanisation, en créant le parc des Coteaux, autour duquel les communes associées se sont forgées un destin commun.

Pourquoi, alors que le développement de la métropole s'est construit sur la reconnaissance de ces grands paysages, cette étude n'a-t-elle eu aucune suite d'envergure ? Parmi les timides actions lancées aujourd'hui, on recense un plan de gestion hydraulique dont l'agro-parc de la presqu'île d'Ambès est la préfiguration, deux démarches de reconversion ferroviaires en promenades paysagères et la mise en ligne d'un référentiel des zones humides, en attendant une carte pédologique globale à l'échelle de tout le territoire qui serait précieuse pour la protection des espèces et éviterait d'appliquer la politique ministérielle « éviter réduire compenser » qui est loin de faire l'unanimité auprès des paysagistes-conseils de l'État.

Des éléments de réponse ont été apportés au cours de cet atelier.

Blocages

Les raisons de ce blocage sont multiples. Le calendrier d'abord. Lancée en 2012, « 55 000 hectares pour la nature » a été finalisée en 2014, à la veille des élections municipales. Dans ce contexte de campagne électorale, les maires n'étaient pas favorables à tester les actions préconisées par les quatre équipes; ensuite, la démarche n'a pas été portée par la nouvelle majorité. Calendrier toujours, cette abondante matière grise est arrivée trop tard dans le PLUi dont l'élaboration était déjà bien avancée. Raisons politiques, ensuite. Si Vincent Feltesse, président de la CUB à l'époque, a initié cette étude avec l'appui d'Alain Juppé, maire de la ville centre, tous deux ne partageaient pas forcément la même

vision sur la manière de composer avec cette nature. Cela semble se confirmer depuis qu'Alain Juppé a pris la tête de la métropole. Aujourd'hui, la réflexion se concentre sur trois territoires prioritaires, qui représentent plusieurs milliers d'hectares, autour de grands équipements : la gare Saint-Jean et l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique; l'aéroport international de Mérignac et le campus Talence Pessac Gradignan, qui font l'objet de deux opérations d'intérêt métropolitain, Bordeaux-Aéroparc et Bordeaux Inno Campus. Trois pôles de développement économiques donc, qui interrogent sur la réelle prise en compte des préconisations qui ont émergé lors des études en matière de zones humides, de biodiversité, de continuités hydriques...

Enfin, dernier blocage, et sans doute le plus crucial, la gouvernance, à l'origine bien souvent des dysfonctionnements dans le millefeuille administratif français. Cette consultation soulève en effet un paradoxe notable : si c'est à la métropole qu'il en revient l'initiative, cette dernière n'a pas la compétence effective en matière d'aménagement et de gestion des espaces naturels, contrairement à d'autres de création plus récente (Lille, Strasbourg). Ce qui ne l'empêche pas d'injecter, depuis 2010, de plus en plus d'ingénierie et de connaissances dans ce domaine et de sensibiliser les acteurs. La direction de la Nature créée en 2011, avait mis beaucoup d'espoir dans la loi Maptam pour que la métropole affirme son rôle de chef de file dans la prise en compte des enjeux de nature sur l'ensemble du territoire. Mais la nouvelle compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager » née avec cette loi, en propose finalement une vision très restrictive en se concentrant sur les AVAP. Par ailleurs, l'actuel président a émis comme principe, au cours de sa mandature, de respecter les identités des communes... L'actualité n'est donc pas au transfert de leur compétence.

Faire émerger une figure paysagère partagée

Cette gouvernance a abouti à une situation ubuesque. Elise Génot a rappelé qu'en 2014 la métropole avait dégagé un budget pour finaliser les projets des équipes sur les sites laboratoires; or il fallait préalablement mettre en place des contrats de co-développement, contrats bilatéraux imposant un financement à parité avec les communes, lesquelles ne se sentaient pas impliquées dans ce portage. Rien n'a donc été engagé.

Pour rester positif, soulignons que les outils et méthodes proposés par les équipes et les nombreux ateliers mis en place avec les services dans le cadre de cette consultation ont aidé à renouveler les pratiques en interne.

Mais clairement aujourd'hui, l'enjeu est de tourner la page après le slogan et de faire émerger une



CYRILLE VÊRAN

Architecte et urbaniste, elle est entrée au groupe Moniteur en 1997. Journaliste pour le magazine hebdomadaire *Le Moniteur* des travaux publics et du bâtiment, elle y a couvert l'actualité de l'architecture, puis du paysage, des projets urbains et des politiques de la ville avant de diriger le service Architecture & Urbanisme. En 2014, elle est nommée rédactrice en chef adjointe de la revue mensuelle *AMC* où elle assure le pilotage des rubriques Détails, Matériauthèque, Intérieur & design, des numéros spéciaux Intérieurs. Une année d'architecture en France, et l'animation du site *amc-archi.com*. Elle est journaliste indépendante depuis janvier 2017 et enseigne en parallèle à l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles.

ambition paysagère qui soit partagée par tous les acteurs et les élus et guide l'action. Un document de synthèse sur les travaux des quatre équipes est à élaborer, en articulation avec les 50 000 logements, pour voir apparaître la figure paysagère qui serait portée par tous, et conjointement mettre en place un plan de bataille et une équité de moyens.

L'agriculture a sa partition à jouer dans cette figure, l'objectif étant de maintenir les 180 exploitations agricoles de la métropole (5 800 ha et un potentiel de 7 000 ha), situées pour la plupart sur des terrains inondables, donc soumises à des risques. La question de leur passage au bio a été soulevée au cours de cet atelier, suite à la visite de la réserve nationale des marais de Bruges où les exploitants ne semblent apparemment pas sensibilisés à ce sujet. Avec deux témoignages éclairants : à Munich, les agriculteurs se sont tous mis au bio grâce aux subventions de la ville, qui a estimé que cette mutation s'avérait moins coûteuse que le financement d'une usine de traitement des eaux ; à Lons-le-Saunier, la décision politique de mettre toutes les équipements publics au bio a incité les exploitations agricoles dans un rayon de 30 km à changer leurs habitudes.

Financer le paysage

Cette figure paysagère est d'autant plus importante à faire émerger avec l'accélération des projets urbains en cours et la pression foncière exercée par l'arrivée de la nouvelle LGV qui met Bordeaux à 2 heures de Paris. Elle repose donc sur une vision éminemment politique. Le financement de ces projets est aussi la clé. Si le paysage se mesure en termes d'impact sur la qualité de vie, il n'est pas porteur d'une économie comme le bâti, et donc plus compliqué à financer. Les équipes ont émis des pistes à travers des contributions réglementées de solidarité (taxe d'aménagement majorée) ou partenariales (crowdfunding).

Une question sur la méthode retenue demeure néanmoins : pourquoi, s'il s'agissait de penser la nature et les spécificités paysagères comme partie intégrante du développement urbain, ne pas avoir articulé les deux consultations dans une même démarche ? Dans cette hypothèse, cette figure paysagère n'aurait-elle pas déjà émergé et ce, de manière consensuelle ? À en juger par la manière dont « 50 000 logements » avance et « 55 000 hectares pour la nature » patine, les paysagistes-conseils de l'État ont leur avis sur la question.



Les ateliers du séminaire

© ALICE BRAUNS

ATELIER 2 :

“ Construire les paysages de la ville dense « Le projet de paysage comme condition de la densité »

— POINT DE VUE DE SÉBASTIEN MAROT

Le thème de l'atelier « Construire les paysages de la ville dense » était décliné en deux sous-questions :

- 1) « Quelles natures pour la ville dense ? »
- 2) « Quelles emprises publiques pour la ville dense ? »

Comme Pascale Hannellet et Laure Planchais l'ont expliqué en introduction, ces deux préoccupations sont en quelques sortes superposées : d'un côté la raréfaction accélérée des sols fertiles et de pleine terre dans les milieux densément bâtis et truffés d'infrastructures et de réseaux souterrains, plus ou moins « compensée » par la prolifération de surfaces jardinées hors sol, généralement coûteuses à entretenir. Et d'un autre côté, dans un contexte économique marqué globalement par un transfert de charge du public vers le privé, et par une consommation accélérée des réserves foncières héritées du passé, un étiolement des espaces pleinement publics au profit d'une multiplication des espaces

privés, semi-privés ou associatifs tels que les jardins partagés... Sentiment général appuyé ici, à Bordeaux, par le sentiment que les investissements en nature urbaine se sont surtout débités en petite monnaie et ont donné lieu, à l'échelle des îlots, à une mosaïque d'espaces qui sont en fait plus ou moins soustraits à l'espace public proprement dit. Ce qui, pour reprendre la conclusion du *pitch* de notre atelier dans le dossier, soulevait les questions suivantes :

Quelle stratégie adopter pour répondre aux nouvelles demandes de partage de l'espace public (substrats de nature, usages urbains, statuts de gestion et d'accès...)?
Comment préserver dans les espaces publics d'aujourd'hui la durabilité, la résilience et la flexibilité nécessaires pour demain ?

Le problème c'est que le visuel qui nous a accueilli dans la salle où se tenait notre atelier formulait son thème d'une façon légèrement différente, non pas

tant comme une question que comme une réponse. Sa formule était : « **Le projet de paysage comme condition de la densité** ». Ce qui peut vouloir dire deux choses : soit que le projet de paysage, à l'image de toutes les études globales menées par Bordeaux sur son territoire métropolitain, est la condition d'un développement sain et résilient des métropoles denses existantes (mais sans répondre à la question subsidiaire de savoir quels projets de paysage – au singulier ou au pluriel – pourraient avoir cette vertu), soit, et c'est une chose assez différente, que le ou les projets de paysage pourraient être le moyen et la condition pour produire de la densité là où celle-ci serait souhaitable mais ferait justement défaut.

Tout cela, vous voyez, fait beaucoup de questions, au milieu desquelles nous avons souffert d'une sorte de strabisme collectif. Pour ne rien arranger, nous avions avec nous sur l'estrade une brillante avocate et représentante des projets que nous avions vus dans la journée en la personne de Céline Gerbeau-Morin (chef de service Expertise nature, vulnérabilités et aménagement durable à Bordeaux Métropole), ce qui nous conduit à mettre un peu trop sur la sellette les projets en question plutôt que de nous en servir comme d'une jurisprudence pour monter un peu en généralité sur les questions posées.

J'aimerais faire ici une petite suggestion méthodologique quant à l'avenir de vos débats : il faudrait mieux distinguer, même de manière étanche, les tables rondes – destinées à comprendre les stratégies, politiques et opérations développées par la ville ou la région où vous vous réunissez – et les ateliers – où vos propres expériences en tant que paysagistes conseils devraient venir à l'avant plan pour être partagées et discutées, quitte évidemment à solliciter ce que vous venez de découvrir, mais comme une simple jurisprudence. Il me semble que c'est une condition nécessaire pour la richesse et la densité de vos débats (exemple des architectes conseils).

Je laisserai donc de côté, si vous me le permettez, toute la partie de nos échanges (assez importante) qui a consisté en commentaires plus ou moins critiques sur le quartier Ginko et en réponses ou en explications argumentées de Céline Gerbeau-Morin, pour me concentrer sur les pistes de réflexions plus générales qui ont été suggérées par les uns ou les autres.

Anne-Sylvie Bruel a ainsi posé de but en blanc la question suivante sur les PLU : quel est le rôle que les paysagistes peuvent jouer sur le décloisonnement des hauteurs ? Il se pourrait en effet qu'une plus grande hauteur permise aux édifices soit, dans certaines situations particulièrement congestionnées, la condition pour gagner un espace public de nature et de pleine terre, et c'était déjà, en gros la remarque

de Le Corbusier au « pays des timides », lorsqu'il recommandait aux urbanistes de New York de faire les gratte-ciels plus hauts, mais plus espacés, dégagant ainsi au sol l'espace d'un vaste parc urbain quasi coextensif à Manhattan.

Cette problématique de l'espacement est d'ailleurs celle que Jean-Pierre Clarac a soulevée en soulignant que la cohabitation de la vraie nature et de l'urbain est une question de distance et d'échelle – quelle est la dimension qu'il faut donner à la nature pour qu'elle existe ? – et en nous expliquant qu'il y aurait sans doute une mine de leçons à extraire de l'histoire des jardins et du *landscape urbanism*, si l'on peut nommer ainsi, rétroactivement, toutes les expériences de Le Blond à Saint-Petersbourg ou de Schumacher à Hambourg, etc.

D'autres pistes ont été évoquées quant au projet de paysage comme moyen de produire ou de réinventer une densité ou une densification heureuse. Marie France, en prenant comme exemple le cas de Saint-Brieuc, dans les côtes d'Armor, a soulevé le problème des villes moyennes ou petites, très nombreuses en France, qui ont des tissus urbains plutôt denses, mais qui sont confrontées à des phénomènes de dépopulation importante, et posé la question de savoir si des projets de paysage, instruments d'une redensification locale, ne devraient pas procéder à des déconstructions ou des éclaircies susceptibles de rendre ces villes à nouveau désirables comme milieux de vie. Cette piste, à mon humble avis tout à fait intéressante et fertile, soulève immédiatement toutes sortes de doutes, notamment sur la question de la maîtrise foncière... mais elle réactive aussi tout un imaginaire de la décroissance urbaine qui fut par exemple exploré par Oswald Matthias Ungers et Rem Koolhaas dans « La Ville dans la ville : Berlin comme ville archipel vert » (1977), et mériterait sans doute d'être mobilisé à nouveaux frais.

Question (soulevée par Anne-Sylvie Bruel) :

Faut-il construire les paysages de la ville dense ou les retrouver ?

Tout autre est la situation des sites où la densité et la ville n'existent encore qu'en projet, et où le projet de paysage a consisté à créer, littéralement, les conditions de la cohabitation entre nature et architecture. Laure Planchais a ainsi rappelé l'exemple du projet de Pierre Pillet à la Grande Motte, déterminant pour sa propre vocation, et la façon dont ce projet avait permis de créer un lieu qui est ensuite devenu une ville (et pas seulement une villégiature). L'objet du projet de paysage, dans ces situations où il vient en amont du projet urbain (mais pas seulement, on peut aussi changer l'image d'un quartier existant), serait ainsi de créer un lieu, une assiette, une palette, un tissu paysager plus qu'une simple assise. L'exemple du



SÉBASTIEN MAROT

Philosophe et critique d'architecture, il enseigne l'histoire de l'environnement et du paysage à l'école d'architecture, de la ville et des territoires à Marne-la-Vallée, Paris et à l'École polytechnique fédérale de Lausanne. Il a été délégué général de la Société française des architectes de 1986 à 2002, où il a fondé et dirigé la *Tribune d'histoire et d'actualité de l'architecture*, puis la revue *Le Visiteur*. Ses travaux ont porté sur la généalogie des théories et des pratiques contemporaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. Il a enseigné dans plusieurs écoles d'architecture et de paysage en Europe et en Amérique du Nord (Architectural Association, GSD Harvard, Cornell University, University of Pennsylvania, ETH Zürich). Il est notamment l'auteur de *Sub-Urbanism and the Art of Memory* (AA Publications, London 2003) et le responsable éditorial de la revue *Marnes : documents d'architecture*. En 2009, l'Académie d'Architecture lui a décerné le prix de la recherche et de la thèse en architecture pour *Palimpsestuous Ithaca : un manifeste relatif du sub-urbanisme* dont la publication est en cours de préparation.

projet du champ de Manoeuvre à Nantes, organisant la coexistence d'une grande forêt et d'un quartier dense a également été évoqué à cet égard. Sur cette base, l'un d'entre nous s'est demandé s'il ne fallait pas rendre sa noblesse et sa jeunesse au projet de paysage comme préparation du terrain, ce que l'on a appelé autrefois, le pré-verdissement, l'idée du parc comme laboratoire de la ville (ou de l'équipement ou du quartier) à venir, ce qui a amené Céline Gibeau-Morin à évoquer l'opération que nous n'avons pas vue de la ZAC du Tasta, non loin du quartier Ginko, où cette politique qui consiste à créer un cadre de vie avant l'arrivée des bâtiments et des habitants a été suivie, notamment avec la création d'une série de canaux.

Dans d'autres cas, le projet de paysage prend clairement le train en marche, celui des infrastructures ou des équipements par exemple mais peut transformer une logique infrastructurelle en logique paysagère et en stratégie de densification négociée, à l'image du travail de Clara avec les élus du Val de Marne sur la façon dont les gares pourraient devenir les nouveaux centres et les repères d'un nouveau sentiment d'appartenance à un lieu. Dans le même esprit d'autres paysagistes conseils ont évoqué en Normandie par exemple les travaux d'atelier territoire ou d'analyse de documents d'urbanisme classique menés avec des agents de l'État, qui permettent d'aborder transversalement les questions en mettant tous les acteurs autour de la table, sans sectorisation des compétences ou des questions *à priori*, une négociation qui n'est pas seulement le préalable du projet de paysage mais le début de son émergence proprement dite: une démarche de terrain, effectuée par les responsables concernés qui serait souvent

plus fertile et beaucoup plus profonde que celle des concours d'idées qui proviennent de nulle part. Comme vous voyez, notre strabisme n'a peut être pas été totalement infructueux. Peut être le strabisme est-il, comme le disait l'artiste Robert Smithson, une condition de la créativité. C'est à vous de voir.

Pour finir, j'aimerais revenir sur une dernière intervention qui venait de Pascale Hanneltel, parce qu'elle est l'une des seules à avoir porté sur la question « quelle nature? », Pascale évoquait le cas d'une localité de Bourgogne, Is-sur-Tille, où un conflit a émergé entre des naturalistes préoccupés par la restauration d'écosystèmes et des paysagistes attachés à la préservation d'un patrimoine vernaculaire et paysager. Dans la situation qui est la nôtre, où les préoccupations à la fois économiques et environnementales, liées à la descente énergétique et au changement climatique, devraient engendrer peu à peu une véritable mue civilisationnelle, il est probable que les controverses de ce genre vont se répandre et se multiplier, et conduire à la fois à une redécouverte et à une profonde remise en question de tout l'héritage des gestes qui ont façonné nos environnements. Le dialogue entre paysagistes et environnementalistes devrait donc se renouveler et s'approfondir, notamment en accordant une attention à ceux qui, de plus en plus nombreux aujourd'hui, entendent réellement habiter les territoires urbains ou ruraux qu'ils réinvestissent en les cultivant. Je pense en particulier aux mouvements inspirés par la permaculture et l'agroécologie qui, en conjoignant à nouveau habitat et agriculture, et en projetant cette dernière en volume, sont littéralement en train de réinventer les notions de nature et de paysage.

ATELIER 3:

“ Investir dans le paysage

— POINT DE VUE DE PHILIPPE THOMAS

Le thème de réflexion proposé dans cet atelier prolonge et élargit celui du séminaire de Lisbonne qui traitait de la question des bénéfices, matériels ou immatériels, que l'on peut accorder au paysage, au regard des coûts qui lui sont imputés. Il tente d'explorer un peu plus avant les rapports de l'économie et du paysage et la réconciliation de ces termes souvent opposés dans les discours.

Les échanges ont été denses et le sujet n'a pas été épuisé.

Les arguments

Les questions initiales — importance économique du paysage (le paysage comme ressource) et bénéfices qui équilibrent largement l'investissement, ont été illustrées par de nombreux exemples, références, études, expériences dans les domaines de l'économie (tourisme, dynamisme des activités, attractivité,



efficacité au travail...), de la santé, de la régulation thermique, du confort de la qualité de vie... Ont même été évoquées à ce propos les évolutions des pratiques commerciales qui intègrent désormais la qualité du paysage comme argument de vente. Il est donc assez rapidement apparu que les arguments ne manquaient pas pour établir qu'il est légitime et rentable d'investir dans le paysage et que la question devait être déplacée vers l'action : comment ces arguments peuvent être mobilisés et pris en compte dans les débats qui précèdent et construisent les choix ?

Un participant a suggéré qu'il y avait des inégalités dans l'activation de la notion de paysage dans les décisions qui déterminaient l'avenir des territoires entre les métropoles où elle apparaît comme une condition nécessaire au bon développement et à l'attractivité et l'espace rural où elle est ignorée, comme si le paysage était là de toute façon et constituait une ressource inépuisable et inaliénable.

La clarté des messages

Dans la profusion des idées et des échanges, il est apparu une relative confusion dans l'emploi du mot paysage quant aux réalités et aux concepts qu'il recouvrait.

Ainsi nature, environnement, espaces publics, territoire, espace rural sont parfois confondus sous le même mot de paysage et cela peut s'opposer à l'efficacité des débats évoqués plus haut. Il faut préciser ces notions afin d'assurer une bonne correspondance entre ce qui est émis et ce qui est reçu.

Si les arguments sont nombreux, il faut, pour qu'ils portent et soient suivis d'effets, qu'ils soient compris dans un contexte et un système de relations clairement identifiés.

Par ailleurs sur le plan de l'évaluation, il a semblé nécessaire de distinguer :

- le paysage dont la qualité est une ressource et dont la valeur de « bien commun » avérée est cependant difficilement mesurable,
- l'aménagement du paysage qui répond à des objectifs identifiés et peut assez facilement être caractérisé par un coût.

Le droit au paysage

Il faut dépasser la recherche de justification et poser l'investissement dans le paysage comme une forme d'évidence. En effet, dans les procédures d'aménagement, on ne demande jamais de justifier l'investissement dans les routes ou les réseaux. Pourquoi faudrait-il justifier celui qui concerne le paysage et la nature ? Il participe à la viabilité de l'opération et devient à ce titre indiscutable.

Il faut donc considérer et affirmer que l'environnement constitue un des trois niveaux de viabilisation avec les réseaux et flux et le social.

Apparaît dès lors la notion de droit du citoyen à disposer d'un cadre de vie agréable et en conséquence le devoir de l'aménageur à y pourvoir.

Le temps du paysage

Le temps est une dimension qui n'est pas suffisamment prise en compte dans l'évaluation des opérations d'aménagement et en particulier du rapport coûts/bénéfices. Le temps du paysage n'est pas celui du commerce et de la promotion.

Militer pour un investissement dans le paysage, c'est donc revendiquer un bilan dans le temps, et pour les professionnels accepter la mesure de l'efficacité, ce qui implique d'intégrer dans leur pratique les problématiques d'usage, de gestion et de durabilité.

Les moyens

Dans une première approche ont été distingués les coûts de conception, relativement modestes, les coûts de réalisations, modulables, et les coûts de gestion, de plus en plus contraints.

La qualité d'un projet ne se mesure bien sûr pas au volume de la dépense et avec l'introduction du temps, la question des moyens est apparue comme plus stratégique qu'immédiate. Définition et négociation des budgets dans la perspective des effets à moyen et long termes et du « retour sur investissement », optimisation des projets au regard des données financières, installation des conditions d'une dynamique sont ainsi quelques-unes des différentes façons de traiter de l'investissement dans le paysage.

Cette approche stratégique questionne en retour le mode de rémunération des concepteurs qui ignore cette dimension et se définit par rapport à la seule dépense immédiate.

Les ateliers
du séminaire
© ICI LA TERRE



“ Le paysage dans le processus de développement urbain

— POINT DE VUE DE **JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**

Les rencontres de juin 2017 à Bordeaux sont, pour un observateur-acteur extérieur, très éclairantes. En effet, elles montrent le décalage existant entre le ressenti des paysagistes-conseils dans l'exercice de leur fonction et celui d'un professionnel impliqué dans le développement urbain, plutôt du côté de la maîtrise d'ouvrage.



JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

Urbaniste, consultant en politiques urbaines ou culturelle, il assiste ou a conseillé de nombreuses collectivités en France ou à l'étranger, accompagnant élus et administrations dans l'élaboration et le suivi des politiques urbaines (Bordeaux Métropole, Montpellier Métropole, Périgueux, Saint-Denis, Lyon, Saint-Etienne, Copenhague, Naples...). Il intervient aussi en tant qu'expert auprès du programme SIRCHAL de coopération avec des grandes villes d'Amérique du Sud. Il a beaucoup œuvré pour donner à l'espace public son rôle dans le confort des villes et écrit sur ce sujet deux livres: *Arts de villes* et *Transformation des villes modes d'emploi*. Il cherche à enrichir l'action urbaine de l'approche culturelle, de l'apport de la sociologie et s'attache à ce que la concertation soit partie prenante de tout projet. Il est membre fondateur de la revue *Tous urbains* et a été nommé pour le grand prix de l'urbanisme 2002.

Quelques remarques illustrent ce qui n'apparaît pas du coup comme des divergences de fond mais plutôt de vue.

Déjà le mot paysage recouvre sous un même vocable des notions différentes et signifie en même temps espaces publics, nature, éléments végétaux dans l'urbain ou par exemple partie du territoire non urbanisée. Utiliser ce mot générique peut poser problème dans la mesure où, devant construire des propositions avec d'autres, professionnels ou non (architectes, promoteurs, élus, public...), il serait souhaitable que l'on mette la même signification derrière les mots que nous partageons. La précision des termes est un gage de la qualité de l'échange, lequel est rendu obligatoire par ce constat que personne ne réfléchit ni ne produit seul l'urbain. Les maîtres d'ouvrage, les administrations, les bureaux d'étude, les usagers et bien d'autres y ont leur mot à dire.

Or la nécessité d'intégrer une telle approche, un tel thème dans les préoccupations et les processus, ne semble pas totalement stabilisée, non plus que le rôle des professionnels de ce domaine. Si l'on en croit un certain nombre des participants à la rencontre, une des attentes exprimées est d'en conforter la légitimité. S'en suit une série d'arguments censés convaincre, rendre l'approche irrémédiable : les valeurs culturelles, sanitaires, urbaines, économiques, environnementales du paysage. Or sommes-nous encore dans ce temps de la conviction ? Les acteurs précités ne sont-ils pas peu ou prou favorables et la question n'est-elle pas plutôt « ce sujet étant acquis, comment fait-on ? ». Un tel changement de positionnement serait important car il permettrait de ne pas se cantonner dans une perpétuelle crise de légitimation mais dans la recherche de solutions. Mon point de vue de praticien est que, la plupart du temps, la conviction existe dans les petites villes comme dans les grandes métropoles. Ce sont les méthodes de passage à l'acte qui manquent le plus

et notamment la capacité à problématiser les choix possibles, à initier des débats puis conduire à des arbitrages éclairés.

On peut dès lors s'interroger sur les moyens de concrétiser ce qui serait consensuel dans ses principes. Il existe bien sûr les documents règlementaires, SCoT et autres PLU, ou les réflexions censées faciliter la planification : Plans verts ou bleus, Plans de Paysages et d'autres encore. Si la question n'est pas de défendre la notion de paysage mais de la prendre en compte, il va de soi qu'il doit nourrir l'intelligence des réflexions élaborées sur l'avenir urbain, que ces démarches globales doivent l'intégrer et qu'il doit même en constituer un des socles. Pour autant, le danger réel est que la prise en compte à un niveau général du concept fasse passer au second plan la nécessité de l'appliquer dans les faits. Or c'est bien alors, dans les projets, dans les réalisations que les orientations générales doivent trouver leur application.

Il y a là le danger d'une « perte en ligne », toute action urbaine touchant à l'environnement, aux espaces publics, à la vie sociale révélant des contradictions, mettant en lumière la nécessité de choisir. Cette situation n'est pas facilement admise alors que l'existence d'intérêts divergents est normale, de même que la génération de conflits dès lors que l'on touche à l'urbain. Il faut juste l'assumer et élaborer les éléments, les arguments qui nourriront la dispute avant que ne soit effectué l'arbitrage. Cette conviction éclaire d'un autre jour les méthodes à mettre en œuvre pour traiter de l'urbain (dont le paysage est un des thèmes), le rôle des professionnels qui deviennent alors des facilitateurs de débats, les garants de leur qualité et de celle du résultat final.

« Mais il n'y a pas assez d'argent », ritournelle entendue au fil des rencontres traitant de l'aménagement des villes et des campagnes. Le point de vue pourrait être différent. Déjà, il n'est pas nécessaire de toujours tout refaire, les lieux existants portant en eux des ressources préexistantes qui ne demandent qu'à être exploitées.

Au contraire, la pertinence d'une réalisation se mesure souvent à la manière dont les moyens disponibles ont été utilisés, à l'effet social ou urbain que l'on en a tiré, à la façon dont le temps joue en faveur de la réalisation. Il n'est pas non plus nécessaire de toujours faire cossu, riche, quand cela ne devient pas un contresens.



Ensuite il y a de l'argent dans les collectivités et, même si les budgets ont baissé, il reste des ressources et des marges importantes dans leur utilisation. Il suffit que soit fait là encore le choix de priorités : on peut faire un rondpoint ou mettre de l'argent dans la valorisation du paysage, construire sa propre médiathèque ou utiliser celle du voisin et libérer ainsi des sous... Il s'agit là de choix politiques fondamentaux que les acteurs en charge d'assister les élus dans leurs analyses et leurs arbitrages doivent absolument nourrir.



Car la période demande à ce que l'on rebatte les cartes. Certaines petites ou moyennes cités françaises voient les bâtiments de leur centre-ville désertés, les commerces fermés au profit de zones périphériques elles-mêmes peu dynamiques, les habitants se logent de plus en plus loin, induisant une sur-utilisation de la voiture. Face à cette fragilité urbaine, invoquer des investissements privés est illusoire, ces territoires en décroissance n'ayant de marché ni du logement ni du commerce. Il est difficile d'imaginer que la construction d'une médiathèque ou l'aménagement luxueux de la place de la Mairie répondront à la complexité et à l'échelle du problème. Difficile aussi de penser que s'arc-bouter sur une vision rigide du patrimoine fera revenir des habitants et des activités. Le temps est à la mobilisation des ressources, à l'invention de réponses adaptées, à la construction de stratégies, à l'élaboration de priorités. Dans ce cadre, le paysage peut être un levier fécond, qui à la fois permet une transformation vertueuse et est un sujet dans lequel tout le monde à peu près se retrouve, en faisant le levier d'une élaboration collective. Touchant tous les thèmes et capable de créer une vision, un récit commun à ceux qui, dans leur domaine et leur responsabilité, agiront, construire l'avenir urbain devient alors le projet de la société urbaine locale, aussi nécessaire que vecteur possible de son dynamisme démocratique.



Restitution
des ateliers
du séminaire
© ICI LA TERRE



HISTOIRES DE DÉMARCHES ET DE PAYSAGISTES POUR LE PAYSAGE DE LA MÉTROPOLE BORDELAISE

En amont, des démarches pour la connaissance et la reconnaissance des paysages à grande échelle

Jean-Pierre Clarac et Bertrand Folléa ont, dans les années 1990, initié respectivement en tant que paysagiste-conseil de l'État et concepteur de l'atlas des paysages de la Gironde les premiers jalons de projets de territoire à l'échelle du département de la Gironde.

ATLAS DES PAYSAGES, SDAU : DE PREMIÈRES PIERRES POSÉES PAR L'ÉTAT POUR LE PAYSAGE EN GIRONDE



JEAN-PIERRE CLARAC

Paysagiste dplg, a été nommé paysagiste-conseil de la DDE de Gironde en 1994.

Il a initié la réalisation de l'atlas des paysages du département de Gironde.

Depuis 1988, il enseigne en tant que maître de conférences à l'ENSP Versailles-Marseille.

Au milieu des années 1990, la Direction départementale de l'Équipement (DDE) de Gironde, accompagnée par Jean-Pierre Clarac, son premier paysagiste-conseil de l'État, a lancé différentes initiatives en faveur de la prise en compte des paysages dans les politiques d'aménagement. L'atlas des paysages de Gironde, conçu comme un document de culture paysagère partagée en est un exemple.

Dans les années 1990, en Gironde, 400 études de paysages avaient déjà été commandées. À l'initiative de l'État, du département ou des communes, elles avaient été réalisées dans le cadre d'études d'entrée de ville, du volet paysager du Plan d'occupation des sols (POS), de projets de remembrements... Cette accumulation d'études ne donnait pas pour autant une vision partagée des paysages du département. La loi Paysage de 1994 ayant institué les atlas des paysages, la Direction départementale de l'Équipement (DDE) décide de le mettre en route et, ainsi, de donner l'occasion d'une vision partagée du territoire départemental et de ses paysages. Bertrand Folléa a été choisi pour « donner à voir » les paysages de Gironde. Pendant deux ans, il a accompagné leur mise en lumière et a amorcé la diffusion d'une culture paysagère partagée.

Quand les directeurs des DDE ont eu à faire les porter à connaissance notamment dans le cadre de la révision des SDAU, la DDE s'est appuyée sur l'atlas des paysages. La connaissance fine qu'il donnait a permis une accélération du processus de considération du territoire départemental. À partir de ce moment, se sont enchaînées des pratiques paysagères qui n'ont pas cessé jusqu'à aujourd'hui. À l'époque, nous avons cru que notre métier ne se résumait pas aux approches des géographes et des urbanistes, mais permettait de porter un regard sensible, à partager, qui s'exprimait dans un document intitulé « Gestion qualitative du territoire de Gironde ». Il ne s'agissait pas de regarder le paysage pour le paysage, mais de poser les questions de la gestion.

L'ATLAS DES PAYSAGES DE GIRONDE, UN OUTIL DE CONNAISSANCE AUX RETOMBÉES CONCRÈTES



BERTRAND FOLLÉA

est paysagiste dplg, paysagiste-conseil de l'État depuis 1994, enseignant à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille et à l'INSA Centre Val de Loire. Avec l'agence Folléa-Gautier, il a réalisé plusieurs atlas des paysages dont celui de Gironde. Il a été récompensé du grand prix national du paysage en 2016.

L'objectif des atlas des paysages est d'abord de produire une connaissance partagée. Aussi, ils semblent parfois très éloignés des réalisations concrètes et de l'opérationnel. En Gironde, l'atlas a pourtant alimenté à la fois la réflexion et l'action.

Dans un premier temps, l'atlas des paysages de Gironde a servi à l'établissement du SDAU de Bordeaux. Les services de l'État, convaincus par le travail effectué autour de l'atlas, ont incité le Syndicat du schéma directeur de Bordeaux et l'agence d'urbanisme dirigée par Francis Cuillier à intégrer la démarche paysagère au SDAU. Le concept de «charpente paysagère», assez novateur à l'époque, a ainsi aidé à construire le développement de la métropole et de l'agglomération de manière plus globale sur la reconnaissance des grands paysages. Ce fut un des premiers prolongements de l'atlas.

A des lieues de la réalité contemporaine, Bordeaux perdait à l'époque des habitants. Il s'agissait donc de reconquérir l'attractivité de la ville-centre préfigurée par le travail de Michel Corajoud et de Michel Desvigne sur les bords de la Garonne, et de manière complémentaire, de donner une valeur aux espaces non-bâti menacés par l'accélération de l'urbanisation qui s'étalait de manière horizontale jusqu'à Arcachon, dans l'Entre-deux-Mers et la forêt des Landes girondines.

Quatre grandes orientations ont été formulées pour construire la rencontre entre le développement de la métropole et ses grands paysages. Des concepts ont ensuite été schématisés et illustrés dont l'objectif n'était pas de renvoyer à des lieux précis mais de développer des principes pouvant être portés à l'échelle de l'agglomération dans son ensemble afin d'organiser la rencontre entre des espaces particuliers et le développement de l'habitat, des commerces ou des activités.

La révision du SDAU des années 1990 en SCoT a, en quelque sorte, «enfoncé le clou» en développant et faisant mûrir toutes les idées émises auparavant. Les concepts d'interface et de lisières ont ainsi été repris et intégrés dans les principes du développement urbain.

L'atlas des paysages des années 1990 s'est transformé quinze ans après en un atlas «officiel» avec notamment un site Internet, porté cette fois par le Conseil départemental de Gironde en co-financement avec l'État. Le site Internet a permis de diffuser plus largement la connaissance des paysages départementaux. Sur cette base, le département a construit sa politique des paysages. C'est peut-être la seule expérience en France où un département fonde sa politique des paysages sur les résultats et les connaissances d'un atlas.

La continuité entre l'instrument de connaissance et l'action politique a été assurée par le «Plan d'action pour le paysage en Gironde». Ce document a notamment repris le contenu des enjeux de l'atlas en les déclinant non pas par unités de paysages mais par territoires politiques (EPCI et SCoT). Pour le département, cela permettait une articulation entre connaissances, enjeux paysagers et territoires administratifs directement concernés.

Dans le cadre également de l'atlas, l'équipe a rencontré tous les services, directions qui, au sein du Conseil départemental, de près ou de loin, touchaient à la qualité des territoires. Une liste de leurs actions, de ce qui marche ou fonctionne moins bien pour la prise en compte des paysages, a été établie. Au final, en dernière étape, 4 ou 5 orientations politiques et 35 actions plus opérationnelles ont été actées et, chose importante, budgétisées. On voit là que le travail très en amont des atlas, les connaissances qu'ils mettent à jour peuvent tout à fait être utilisés dans les documents d'urbanisme et dans les politiques de paysages.

Le «plan d'action pour les paysages de Gironde» a été approuvé fin 2013 et officiellement mis en place début 2014. Il a donné lieu à des communications et des manifestations avec les élus. En trois ans, il est devenu, selon les personnes qui sont en charge de le faire vivre, un document de référence qui offre une cohérence et donne une légitimité aux discours sur le paysage; un outil confortable en cas de changement de majorité. Un référent paysage a été nommé dans chaque service du département, trois projets-écoles ont été lancés, un prix départemental du paysage a été mis en place (première session septembre 2017) remplaçant le concours des Villes et villages fleuris. Un appel à projet sur une thématique en lien avec l'atlas des paysages a également été lancé. En 2017, le thème des paysages agricoles a été choisi. Destinés aux communes, trois projets seront choisis et accompagnés financièrement. Une personne a été engagée spécialement pour suivre la politique du paysage dans le cadre des SCoT et des PLUi. Le Conseil départemental apporte également son aide pour le recrutement de paysagistes dans les collectivités (SISDAU, PNR des Landes de Gascogne et les intercommunalités). Une convention a été signée avec l'École supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux sur des actions spécifiques y compris des actions de land-art...

Quand on travaille en amont, il peut se passer des choses en aval, il faut garder la foi!

RESSOURCES

Atlas des paysages de Gironde : <http://atlas-paysages.gironde.fr>

Fondements et actualités de la charte du paysage de la ville de Bordeaux

La charte du paysage de la ville de Bordeaux date de 2003. Construite en collaboration avec les services de la ville autour d'études de cas et de prototypes, elle s'est appuyée sur une typologie, échantillonnage permettant de balayer toutes les situations de constitution d'espaces publics à dominante végétale dans Bordeaux. La méthode expérimentale et empirique impliquait des rencontres sur le terrain, une évaluation des projets puis, éventuellement, leur réalisation.



© VINCENT MERCIER

MICHEL DESVIGNE

Architecte-paysagiste, travaille pour la ville de Bordeaux et sa métropole depuis le début des années 2000. Il a réalisé sa charte du paysage en 2002 et participe aux réflexions du plan Garonne. Développant ses projets dans 25 pays, il a été récompensé du grand prix de l'urbanisme pour sa contribution à la réflexion sur la ville et le territoire en 2011 et a reçu la prix européen de l'aménagement de l'espace public urbain pour le projet de requalification du Vieux-Port de Marseille.

Une charte de paysage, des prototypes, des projets développés

Même si sa diffusion et son utilisation ne sont désormais plus certaines, des éléments de la charte ont eu quelques retombées qu'il est possible de mesurer aujourd'hui. Elle proposait par exemple la réactivation du paysage des Jalles autour du palais des expositions et à l'entrée sud du parc floral, donnant lieu à un prototype et à un projet. Les moyens très modestes et les techniques simples envisagés pour améliorer la marée de parking qui entourait la ville – l'entrée du parc floral avait été transformée avec une série de tranchées drainantes plantées – ont servi notamment pour les parkings du stade de Bordeaux, traités à partir de ce prototype. Le document de référence de la charte incluait aussi un recensement de l'ensemble des arbres de Bordeaux, un plan de plantations, de renouvellement et de gestion des essences...

L'exemple de la rive droite

Alors que les plans d'urbanisme prévoient de construire en totalité la rive droite de la Garonne, l'élaboration de la charte a démontré au contraire l'intérêt d'un parc qui donne, comme les grands parcs urbains américains, une place de choix à la géographie. Le maire, convaincu par cette idée, a eu le courage d'acheter 50 ha constructibles qui ont permis d'amorcer le projet.

Il ne s'agissait pas sur la rive droite de créer une fausse nature mais de jouer avec les traces du passé industriel dont le parcellaire s'inscrivait lui-même dans les tracés agricoles antérieurs. Un processus d'achat progressif de terrains et de transformations successives, étalées dans le temps, a été imaginé.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de regarder le parc comme une « jolie chose » mais comme un espace en construction, presque un morceau de campagne, une pépinière... Un objectif de cet espace est aussi de se ramifier dans les quartiers alentour grâce à



© ICI LA TERRE

des lanières, des modes de ramassage de l'eau, des promenades... Si pour les paysagistes tout cela semble aller de soi, ce n'est pas toujours le cas des architectes et des urbanistes qui s'intéressent finalement assez peu à ces questions. En cela, l'atelier Garonne mis en place récemment et qui réunit différents experts est intéressant. Il a pour mission de vérifier que l'ensemble des projets de la rive droite s'inscrivent bien en cohérence avec la géographie du fleuve. Ainsi, une convention va bientôt être signée entre la ville et l'ensemble des opérateurs de la rive droite afin de bien respecter cette géographie (recul de 65m pour toute construction, aménagement d'un parway, lanières...) et toutes sortes d'autres prescriptions urbanistiques. Tous ces dispositifs se sont inventés au fur et à mesure.

Faire entrer la nature dans l'équation métropolitaine : les propositions de l'Agence Ter

Le mode opératoire de l'appel à projet lancé en 2012 par la direction de la Nature de la métropole a été calqué sur de celui choisi pour « 50 000 logements ».

Ici l'objectif consistait à développer une stratégie de paysage par un travail d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, de recherche de processus à l'échelle des 55 000 ha de la métropole.



HENRI BAVA

Paysagiste dplg, est un des fondateurs et directeur de l'Agence Ter. Il enseigne en France et à l'étranger (Harvard GSD). En 2007, il a reçu le grand prix national du paysage. Il est l'un des 5 lauréats de l'appel à projet « 55 000 ha pour la nature » lancé en 2012 par la Communauté urbaine de Bordeaux (lots « Grands territoires Nature : quelles valeurs pour conforter un véritable statut des grands territoires Nature et « Zones humides : quels usages pour des zones inondables et des zones humides fonctionnelles en ville »).

Les bordures de forêts, d'espaces agricoles, de parcs, d'infrastructures comme structures du paysage métropolitain

L'image de la métropole est dessinée par le fleuve, les infrastructures, les nombreux espaces de nature qui s'y intercalent. Dans un premier temps, le travail a été axé sur la stratification de l'ensemble du réseau hydrique, sur la biodiversité à l'échelle de la métropole. Très vite, le focus s'est ensuite porté sur les rives de la Garonne et sur la forêt des Landes qui, en arrière-plan, entraîne vers l'océan, les plages. La métropole est riche de ces deux grands espaces naturels (la Garonne et la forêt) qui l'enserrent. Rives et bordures font directement référence au nom de la ville Bordeaux (bords d'eaux). Les rives ayant déjà bénéficié du travail de Michel Corajoud et Michel Desvigne, il s'est agi en quelque sorte de travailler de manière identique sur les lisières des forêts, des espaces agricoles, du vignoble, des quelques parcs qui existent, des espaces de nature présents en ville, au bord des rocade... Dans un premier temps, les landes, les forêts, les différentes jalles, les vignobles, les zones humides ont été repérés... comme les zones de marnages, d'alluvions qui permettent d'imaginer des traitements différents des bordures du fleuve, moins urbains, laissant visible le marnage comme une exposition d'un phénomène naturel.

Proposer des pistes pour traiter les zones de contact, de l'entre-deux, richesses de la métropole

Toutes les bordures de la métropole ont été cartographiées, comptabilisant ainsi 210 km de bordures agricoles, 110 km de bords forestiers, 80 km d'infrastructures, 100 km de parcs... Cette structure de paysage existante et présente au cœur même de l'agglomération n'est donc plus à créer.

Plutôt que d'imaginer une confrontation, un face à face direct entre l'urbanisation et les lisières des espaces naturels ou agricoles, l'idée défendue était de protéger les zones forestières tout en faisant en sorte d'étendre, d'étirer leurs ambiances vers les anciens ou nouveaux quartiers.

Par exemple, au nord de l'agglomération, il s'agissait de donner corps à une forêt déjà mitée, pour recréer le sentiment de l'habiter ; toujours au nord, en limite de paluds, des plans d'eau issus de l'exploitation des gravières pourraient être reconsidérés, mis en continuité, regardés grâce à des terrasses leur faisant face... les bordures de paluds devenant ainsi récréatives.

Au sud, le travail de couture le long de la Garonne pourrait se poursuivre en ramifiant une zone humide entre le lac et la Garonne, en la reliant au parc des Jalles...

À partir de la carte des bords, des plans-guides ont permis de descendre dans les échelles pour ensuite concevoir des fiches-actions que la question du financement rend malheureusement difficile à concrétiser.

Parmi elles, le référentiel des zones humides, outil méthodologique et cartographique permettant de prendre en compte cette problématique dans les documents de planification, a bien vu le jour.



Les conférences du séminaire

© ICI LA TERRE

Révéler le paysage exemplaire métropolitain : la proposition du bureau Bas Smets

Le bureau Bas Smets a entrepris de découvrir Bordeaux comme les explorateurs d'autrefois. Et, comme eux, de révéler le territoire par une cartographie permettant de retrouver les paysages exemplaires qui fondent l'identité de la métropole.



BAS SMETS

Ingénieur, architecte et paysagiste, spécialisé dans la conception de stratégies paysagères et la réalisation d'espaces publics. Établi à Bruxelles, il travaille dans une dizaine de pays sur des projets à différentes échelles. Il intervient régulièrement dans diverses institutions internationales pour enseigner sa vision du paysage. Il est l'un des 5 lauréats de l'appel à projet « 55 000 hectares pour la nature » lancé en 2012 par la Communauté urbaine de Bordeaux (lot « Trames vertes et bleues : l'identité du territoire peut-il émerger de la définition des Trames vertes et bleues ? ») et travaille actuellement à une étude pour l'aménagement de la Brazzaligne, en rive droite de la Garonne. Il a été nommé commissaire de l'édition 2017 d'Agora, biennale d'architecture, urbanisme et design de Bordeaux.

LA BRAZZALIGNÉ

La Brazzaligne, large parfois de plus de 50 mètres, est située sur l'emprise d'une ancienne voie de chemin de fer, vaste sillon ferroviaire allant de Lormont à la gare d'Orléans, du pied des coteaux à la Garonne. Elle n'accueille plus qu'un train par semaine, desservant les Grands Moulins de Paris. Parce qu'elle coupe la plaine de Bastide en deux, entre l'avenue Thiers et la Garonne, la Brazzaligne offre la création d'une nouvelle façade en rive droite, ouverte sur un vaste espace naturel.

Ce grand ruban vert accueillera demain piétons, deux-roues, promenades et tous types d'activités, les bâtiments d'une hauteur de façade continue de 19 mètres proposeront des locaux (qu'il s'agisse d'activités ou de logements) typiques, innovants et permettant des usages nouveaux. Brazzaligne endossera un jour le rôle que jouent les quais rive gauche aujourd'hui. Elle accueillera un transport en commun et liera Bordeaux à Cenon et Lormont.

Extrait de *Quartier Bordeaux Brazza*, Bordeaux Métropole, sd

En tant qu'étrangère, l'équipe s'est attachée tout d'abord à mieux connaître le territoire de l'agglomération. Une des premières constatations a été que contrairement à la plupart des estuaires, dont la figure est perpendiculaire à la terre, à Bordeaux l'estuaire de la Garonne est presque parallèle à l'Atlantique.

La zone inondable de part et d'autre de la Garonne crée trois bandes : le plateau forestier landais, les terrasses alluviales, la plaine alluviale. Entre ces deux grandes formes, une zone grise souffre d'un manque d'identité.

Ces trois paysages ou écologies sont rythmés par des jalles qui se trouvent à une distance similaire tout le long du fleuve. Ces cours d'eau circulent aussi en centre-ville, mais ont été canalisés. Il existe une sorte de réseau de drainage du plateau qui va vers le fleuve, qu'on a essayé de révéler notamment en centre-ville grâce à l'étude des photos aériennes et des explorations de terrain. Il y a la Jalle de Blanquefort bien connue, mais il existe aussi toute

une série enterrée qui continue d'évacuer l'eau du plateau vers la Garonne. Quatre-vingts pour cent des espaces libres et des espaces verts de la métropole sont liés d'une façon ou d'une autre à ce réseau pourtant peu visible. D'où notre proposition d'utiliser ces jalles pour activer le territoire et révéler la manière dont elles articulent les trois écologies du paysage de l'agglomération. Par rapport aux orientations stratégiques du schéma directeur et sa ceinture verte, ce serait une opportunité pour faire percoler la nature dans la ville.

LA CARTE DES PAYSAGES DE LA MÉTROPOLE

Carte des « paysages exemplaires », elle met en lumière le croisement entre trois « écologies » distinctes (terrasses alluviales, plaines alluviales, plateaux forestiers) et le réseau de structures transversales (cours d'eau, jalles et fossés) qui fondent les paysages bordelais : une structure latente qui supporte déjà les espaces de nature les plus emblématiques de la métropole. Elle dessine une « matrice d'opportunités », une grille de projets potentiels sur laquelle adosser le projet de territoire.

Un projet sur la rive droite, les 7 ha de Brazzaligne

La carte des paysages de la CUB, référence pour toutes les interventions et qui redessine l'existant, a aussi été utilisée pour l'étude en cours autour de la Brazzaligne. L'opposition est habituellement admise entre une rive gauche de la Garonne minérale et une rive droite végétale. En réalité, en rive gauche, ce ne sont pas seulement les quais qui sont artificialisés, mais tout le système de boulevards qui s'étend jusqu'à la rocade en une organisation concentrique de l'espace. De l'autre côté, en rive droite, une autre logique est à l'œuvre. Les propagations de la Garonne ont créé une série de digues naturelles que les infrastructures comme la Brazzaligne aussi ont suivies. L'échelle de lecture territoriale peut aussi servir à créer une identité spécifique aux 7 ha d'emprise de la Brazzaligne.

De la valorisation de la démarche 55 000 hectares

La démarche « 55 000 hectares pour la nature » nourrit toujours les initiatives, les projets et les actions de la métropole. Au-delà d'un problème non résolu de gouvernance, l'approbation du PLU en 2017 qui consacre 50 % du territoire en surfaces naturelles et agricoles, les outils comme l'atlas de la biodiversité ou le référentiel des zones humides qui en sont directement issus témoignent non pas d'une remise à plat de la démarche mais au contraire d'une inscription de la politique métropolitaine dans sa continuité.



CATHERINE DELALOY
Directrice de la nature
à Bordeaux Métropole

En 2010 et 2011, beaucoup de documents et de réflexions ont été produits. C'est aussi l'année de la création de la Direction de la nature à Bordeaux Métropole. Il s'est agi à ce moment-là de trouver les moyens de traduire l'atlas des paysages à l'échelle du territoire de la métropole. Le président d'alors, Vincent Feltesse, a lancé la démarche « 55 000 hectares pour la nature » qui à l'époque se voulait innovante. Le « chiffre » de 55 000 ha correspondait alors à la surface de la métropole qui aujourd'hui s'étend sur 58 000 ha. La nature est partout et pour tous, telle est l'idée principale des 55 000 ha.

Henri Bava et Bas Smets font partie des équipes qui, sur cette base, ont été consultées. Depuis, beaucoup d'éléments ont été produits, à différentes échelles, à la fois en termes de stratégie et d'expérimentations sur des sites.

La question de la gouvernance

De nombreuses démarches ont été initiées ou réalisées : le PLU révisé en 2011 est aujourd'hui opérationnel. Il protège 50 % du territoire (29 550 ha) de zones naturelles et agricoles. C'est un résultat important issu de la démarche. Le problème de gouvernance de la métropole n'a pas été réglé au moment de la démarche 55 000 hectares. Alors qu'une gouvernance spécifique a été mise en place à Bordeaux pour la rive droite de la Garonne, à l'échelle de la métropole, rien ne garantit à chaque étape, à chaque parcelle, pour chaque projet, sur chaque territoire que la question du paysage soit l'affaire de chacun.

Le temps de la maturation et de la continuité

Les études, réflexions, projets issus de la démarche « 55 000 hectares pour la nature » sont en train de mûrir. Des interventions sont en cours, mais il faut du temps et une réelle volonté politique. La priorité aujourd'hui est de garantir l'interface permanente entre la préoccupation de préservation et la qualité des espaces et les projets urbains. Les réponses et les outils pour cela ne sont pas encore tous en place.

D'autres équipes d'architectes et d'urbanistes ont été sollicitées pour aider à révéler encore un peu plus cette infrastructure verte et cette infrastructure bleue, et surtout pour servir de guide dans le travail de chacun.

Des éléments concrets sont directement issus de la démarche (atlas de la biodiversité, stratégie zones humides, projets de reconversion de friches ferroviaires, réflexions sur les grands espaces de nature, parc des Jalles...), mais certains outils manquent encore. Au-delà de la question de la gouvernance, certains de ces outils se mettent en place pour traduire les objectifs à l'échelle de chaque projet, de chaque acteur. Une véritable continuité est à l'œuvre, les éléments étant petit à petit en train de s'emboîter. Il ne s'agit pas d'une remise à plat de ce qui a été fait auparavant.

55 000 HECTARES POUR LA NATURE

Voté en 2011, le projet métropolitain de Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) a défini parmi les grands chantiers à entreprendre sur le territoire les « 55 000 hectares pour la nature ».

(...) C'est la première fois que le rôle de la nature dans une agglomération est ainsi appréhendé, aussi bien dans ses fonctions sociale (loisirs, cadre de vie) qu'économique (agriculture urbaine, tourisme vert) ou environnementale (biodiversité). Il ne s'agit pas simplement de mener quelques réalisations exemplaires mais de renverser la tendance actuelle d'étalement urbain, d'utiliser les valeurs de la nature comme bases de projets pour une agglomération équilibrée et riche d'une nature « à portée de vue et de mains » pour chaque habitant.

Extrait de *55 000 hectares pour la nature* :

synthèse de la démarche, Bordeaux Métropole, sd

RESSOURCE

<http://www.bordeaux-metropole.fr/Grands-projets/>

Grands-territoires-de-projets/55-000-hectares-pour-la-nature

ANNEXES SÉMINAIRE

LE PARCOURS OFF

Projet Grand Site de la dune du Pilat

Le site classé de la dune du Pilat, situé à l'entrée du bassin d'Arcachon sur la commune de La Teste-de-Buch, en Gironde, est un des plus remarquables paysages de France.

Appartenant aux dunes côtières d'Aquitaine, la plus haute dune d'Europe se déplace de 1 à 5 m par an vers l'est sous l'influence des vents dominants et des marées. Ainsi, elle recouvre peu à peu le massif forestier attenant (forêt usagère).

Ses dimensions hors normes (55 millions de m³ de sable, 2,9 km de long, 616 m de large et 110 m de haut) et le panorama qu'elle offre génèrent une émotion très forte et universelle pour ses visiteurs.

Phénomène géomorphologique en mouvement perpétuel et véritable « archive naturelle », la dune du Pilat constitue un vaste sujet d'études pour la communauté universitaire et scientifique, en France et dans le monde. L'analyse des sédiments qui la composent permet de reconstituer les conditions environnementales en Aquitaine au cours des 4 000 dernières années.

Plus de 6 800 hectares intégrant la dune et la forêt usagère – les deux monuments naturels du projet Grand Site – sont classés au titre de la loi de mai 1930. En démarche vers le label Grand Site de France au sein du Réseau des Grands Sites de France, lieux d'exception reconnus au niveau national, la dune bénéficie d'une notoriété et d'une attractivité incontestables.

Emblème touristique de la Nouvelle-Aquitaine, elle accueille deux millions de personnes chaque année. Le site n'en demeure pas moins un espace naturel fragile et vulnérable.

Afin d'accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions sans modifier l'esprit des lieux, cet espace fait l'objet d'un programme de préservation et de mise en valeur porté par des acteurs publics dont le gestionnaire du site, le Syndicat mixte de la grande dune du Pilat. Ce projet de développement durable et de gestion pérenne s'inscrit dans le cadre d'une Opération Grand Site. Outil de la politique des sites, l'Opération Grand Site est la démarche proposée par l'État aux collectivités territoriales pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés soumis à une forte fréquentation. La DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) accompagne cette démarche depuis son origine.

Véritable projet d'intérêt général, l'Opération Grand Site de la dune du Pilat permet de redonner à ce site emblématique toute sa dimension paysagère, culturelle et économique afin qu'il se positionne comme le point de convergence des espaces naturels et centres d'intérêts de son territoire.

Les 5 grands objectifs de l'Opération Grand Site de la dune du Pilat :

- Préserver l'intérêt patrimonial du Grand Site,
- Concilier sa protection et l'accueil du public,
- Renforcer sa dimension culturelle et scientifique,
- Ancrer la dune dans son territoire,
- Assurer la gestion pérenne du site.

Déclinée en actions concrètes, l'Opération Grand Site se traduit notamment par la mise en œuvre de procédures d'acquisitions foncières, l'amélioration du dispositif d'accueil du public, la création d'animations pédagogiques, le développement des outils de communication.



© ICILA TERRE





© ICI LA TERRE



© FRANCOISE GAILLARD

**LES PERSONNES EN CHARGE
DU PROJET POUR L'ÉTAT
NOUS ONT REÇU SUR LE SITE**

MARIA DEVOS

Directrice du Grand Site de la dune du Pilat

CLÉMENTINE BRACHET-SERGENT

*Inspectrice des Sites - SAHC - DREAL
Nouvelle-Aquitaine*

Quais de la Garonne à Bordeaux

Présentation du site

Le glissement progressif sur trente ans du port de la ville centre vers l'aval du fleuve libère progressivement dans les années 1980 une vaste emprise foncière. Dans ce contexte, les quais rive gauche constituent un des espaces les plus emblématiques de l'agglomération par la qualité du paysage urbain qu'ils constituent (4,5 km) et par leur patrimoine architectural. À partir de 1999, un grand projet d'aménagement est lancé sur cet espace, séquencé en cinq tronçons successifs. Quatre font l'objet d'un concours remporté par le paysagiste Michel Corajoud et destiné à « jardiner les quais » en les transformant en promenade urbaine. Une cinquième séquence réhabilite le Quai des Margues.

Démarche et méthodologie

La mutation des quais demeure avec le tramway un des grands gestes emblématiques de la transformation de l'espace bordelais. Il ratifie d'abord une rupture historique, en devenant en lieu et place du port un parc urbain contemporain aux activités ludiques et touristiques. Dans un temps plus court, il incarne un autre retournement d'ampleur, le passage d'une ville vouée au tout

automobile vers une ville à l'espace public partagé (piétons, cyclistes). C'est une rupture culturelle qui révèle une nouvelle urbanité comme le montre le succès inattendu du miroir d'eau, véritable symbole de l'appropriation de cet espace par le grand public.

- **SUPERFICIE:** 40HA
- **MAÎTRE DE L'OUVRAGE:** COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
- **CONCEPTION**
ATELIER CORAJOUD: CLAIRE ET MICHEL CORAJOUD PAYSAGISTES, PIERRE GANGNET ARCHITECTE
ATELIER R: ANOUK DEBARRE PAYSAGISTE, LAURENT DUPLANTIER ARCHITECTE, LAURENT FACHARD ÉCLAIRAGISTE, JEAN MAX LLORCA FONTAINIER, GABRIEL CHAUVEL PAYSAGISTE
- **BUREAUX D'ÉTUDES:** ANNE-MARIE WERCKLÉ, JFL ARROSAGE, JEAN MARC CLUZEAU, PROJÉTUD
- **CHRONOLOGIE:**
1988-1994 PHASE DE RÉFLEXIONS ET CONCOURS D'IDÉES (LES DEUX RIVES).
1996 PREMIÈRES DÉMOLITIONS DE HANGARS.
1998 CONCOURS D'ARCHITECTURE.
1999 RÉHABILITATION HANGAR 14.
2000 PRÉSENTATION PROJET LES « QUAIS JARDINÉS » DE CORAJOUD.
2007 LE TRAMWAY SUR TOUTE LA LONGUEUR DE LA FAÇADE DÉPART DU CROISEUR COLBERT.
2009 FIN DES TRAVAUX.

SOURCES

popsu.archi.fr - site de Michel Corajoud

Le miroir d'eau, séquence emblématique de l'aménagement des quais de la Garonne



© MICHEL CORAJOUD



© ALICE BRAUNS



© MICHEL CORAJOU

ANNEXES SÉMINAIRE

DÉMARCHES DE PAYSAGISTES

CONTRIBUTIONS PRÉALABLES DES INTERVENANTS

Planification amont à la grande échelle

— UNE CONTRIBUTION DE **JEAN-PIERRE CLARAC**

Culture paysagère, culture paysagiste.

Le projet de territoire se construit au fil du temps en tissant des liens entre le milieu physique et les habitants.

“

En 1994, le contexte économique était encore favorable pour finir les Grands Projets. La Direction Régionale de l'Équipement, dirigée par Serge Dutruy et Thierry Ménager aux commandes de la Gironde, souhaitait parfaire l'aménagement de l'Aquitaine. Des infrastructures stratégiques restaient à réaliser : Bordeaux – Lyon par l'A89, Bordeaux – Pau par l'A65, un nouveau pont au-dessus de l'estuaire de la Gironde. La Communauté urbaine de Bordeaux, créée en 1967, réalisait tous ses projets nouveaux, au-delà de la Rocade. La Gironde rurale était structurée par 5 sous-préfectures (Arcachon, Blaye, Langon, Lesparre-Médoc et Libourne). Chaque territoire se différençait par ses paysages, et par son identité.

Dès mes premières interventions de paysagiste-conseil de l'État, l'équipe de direction de la DRE-DDE a pu constater que, derrière cette notion de paysage, chaque intervenant mettait en avant sa définition du paysage, et après avoir fait le constat que 400 études de paysages avaient été commandées, à l'initiative de l'État, du département ou des communes, une décision d'arrêter cette pratique devait intervenir.

Avec le budget d'étude réservé pour l'atlas des paysages, la commande s'orientait vers les préalables à réunir pour accompagner l'évolution des Paysages de la Gironde (1995). Devaient aussi être énoncés les enjeux et les orientations à promouvoir pour que cette évolution dynamique renforce l'identité des territoires.

À la suite de ce savoir acquis fut partagée et formulée une juste ambition :

— à propos de la requalification de la RN215, route principale du Médoc,

— à propos du SMVM du bassin d'Arcachon (1998),
— à propos de l'estuaire de la Gironde (2006),
— à propos de l'atlas des paysages (2010) Conseil général,
— à propos du SCoT de la métropole bordelaise (2012).

Ces questions furent posées de 1999 à 2009. L'équipe Folléa-Gautier fut associée à toutes ces contributions. Le savoir acquis par la connaissance fine des territoires et les relations qui relient les composants permirent à nos métiers de participer au débat et de l'orienter, en rappelant que l'équilibre actuel qui justifie le classement Patrimoine mondial de l'Unesco des paysages viticoles de Saint-Émilion pourrait s'appliquer également aux paysages du Médoc ou du Sauternais.

L'analyse fine des équilibres entre les composants, aboutit à offrir à notre regard un paysage pouvant délivrer un message culturel, économique, esthétique et fédérateur.

En 1998, le nouveau sous-préfet de Langon, tout droit sorti de l'ENA, souhaita que lui soient exposés, pour son arrondissement, les connaissances acquises au cours de l'étude, la carte des unités paysagères et les enjeux et orientations susceptibles de fédérer le territoire qu'il s'appropriait à administrer au nom de l'État. Cette expertise, menée en interne par la DDE, fut réussie.

À cette même date, Francis Cuillier, en charge de réveiller la « belle endormie », découvrit aussi le magot caché, réservé pour financer le métro.

Le territoire de la CUB était étendu et l'étude paysagère entreprise avait bien identifié les contours de la future métropole.

Il revenait à l'État, à travers le Porté à Connaissance, de poser les bonnes questions. Marguerite Mercier et Thierry Ménager surent les formuler et Francis Cuillier

La culture de l'action

— UNE CONTRIBUTION DE **BERTRAND FOLLÉA**

Premières démarches

“ La culture paysagère et paysagiste, comme toute culture, se développe et s'entretient dans la durée, patiemment, avec constance et opiniâtreté. Pour des professionnels de projets comme le sont les paysagistes concepteurs, cette tâche peut paraître ingrate : elle est lente, elle n'est pas directement concrétisée par une transformation physique d'un lieu ou d'un site donné. Mais elle prépare l'action en préparant les esprits. C'est un des rôles de nos métiers que de constituer et transmettre cette culture de la qualité des territoires, et c'est aussi un des rôles des paysagistes-conseils de l'État que de la rendre possible et de l'activer. En Gironde, sous l'impulsion de paysagistes (Jean-Pierre Clarac, paysagiste-conseil, Marguerite Mercier, paysagiste en DDE), elle s'est élargie à partir du milieu des années 1990, au sein des services de l'État puis de ses partenaires, grâce au relais de plusieurs personnalités et organismes. Pour notre part, nous y avons travaillé sans discontinuer depuis cette époque : études, atlas, charte de l'estuaire, schéma de mise en valeur de la mer du bassin d'Arcachon, SCoT du bassin d'Arcachon, SDAU et SCoT de la métropole bordelaise, politique paysagère du département de la Gironde... Cette longue durée favorise la perception d'une progression de la connaissance à l'action, avec quelques résultats innovants. J'en donnerai deux exemples à partir de l'outil-phare de connaissance qu'est l'atlas des paysages.

D'un atlas des paysages à une politique départementale de paysage

À quoi sert un atlas des paysages ? À construire une connaissance partagée des paysages d'un territoire donné. Mais à quoi sert cette connaissance ? Non pas à se cultiver pour se cultiver, mais à se cultiver pour agir. Sauf que... le passage de la connaissance à l'action n'est pas si simple : les sauts d'échelles sont importants, les liens connaissance-action manquent, les cahiers des charges classiques d'atlas ne sont pas orientés vers ce lien : d'une part à cause des méthodologies officielles, d'autre part à cause d'un manque de moyens financiers. Ici en Gironde, nous bénéficions d'un cas unique en France et méconnu, où une continuité s'est explicitement établie entre ces deux dimensions connaissance/action. Elle s'est réalisée en trois étapes :

Temps 1. En 1995-96, nous avons réalisé une étude paysagère départementale commandée par l'État. Rétifs à l'époque au terme nouveau d'«atlas» employé pour les paysages, trop connoté géographie et cartographie à notre goût, l'étude s'est appelée «Connaissance et valorisation des paysages de Gironde». Elle innovait en dégagant, en fin d'étude, huit objectifs prioritaires pour la valorisation des paysages de la Gironde, ainsi qu'un plan-guide proposant d'agir sur les relations entre les éléments du paysage plutôt que sur les éléments eux-mêmes. Le plan-guide développait ainsi des concepts à partir de quatre entrées principales : relations ville-paysage, routes-paysage, agriculture-paysage, terres-eaux.

Temps 2. Cette volumineuse étude papier de 270 pages étant peu aisée à diffuser (nous étions à l'aube naissante du tout numérique) et les attentes ayant évolué, nous avons réalisé quinze ans plus tard un atlas en bonne et due forme, sous maîtrise d'ouvrage du département avec cofinancement de l'État, entièrement accessible sous internet (<http://atlas-paysages.gironde.fr/>). Ici aussi, point important pour lequel nous nous sommes battus, l'atlas s'est achevé sur des orientations et recommandations.

Temps 3. Sur la base des résultats de l'atlas, le département a souhaité en 2012 construire sa politique de paysage. Nous avons donc à nouveau travaillé, cette fois sur un sujet totalement nouveau. Comment construire une politique paysagère pour un Conseil général ? Cinq phases se sont succédées : 1 — une synthèse et une cartographie des enjeux identifiés dans l'atlas, repris non pas par unités paysagères mais par territoires de SCoT d'une part (9 SCoT, 1 carte par SCoT) et d'EPCI d'autre part (45 EPCI, 2 cartes par EPCI). Un kit de présentation des résultats de l'atlas a été fabriqué pour faciliter une communication ciblée de l'atlas auprès des différents territoires.

2 — une vingtaine d'entretiens avec chacune des directions et services concernés de près ou de loin par le paysage. Ils ont permis :
— de faire état des actions menées par le département répondant aux objectifs de qualité paysagère prédéfinis dans l'atlas : inventaire et diagnostic,
— de mettre au jour les freins à la prise en compte du paysage,
— de dégager les pistes d'actions stratégiques.

- 3 — les orientations stratégiques et le programme d'actions: 4 axes et 35 actions développées en fiches.
- 4 — le plan de communication de la politique du paysage.
- 5 — le système d'évaluation du plan d'actions du département.

Aujourd'hui, cette expérience vécue de construction de politique paysagère sur la base d'un atlas pourrait opportunément nourrir nos réflexions contemporaines pour les SRADDET à l'échelle des régions.

D'un atlas des paysages à un SCoT paysage

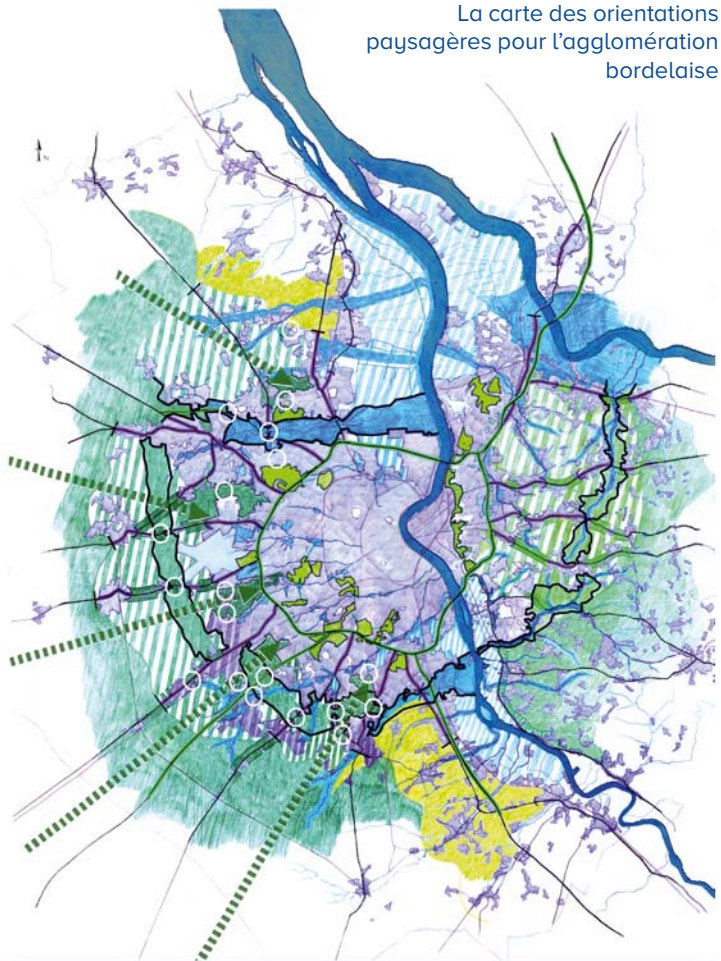
À la fin des années 1990, l'a-urba (Agence d'urbanisme de l'agglomération de Bordeaux), sous la houlette de son directeur Francis Cuillier, a eu en charge l'élaboration du schéma directeur de l'agglomération bordelaise (Sysdau maître d'ouvrage). Bordeaux à l'époque perdait des habitants, la ville était noire, ses quais désertés, elle subissait un puissant étalement urbain qui en faisait «la métropole la plus horizontale de France». C'était avant le tram et les quais de la Garonne de Michel Corajoud. L'enjeu était le recentrage du développement, qui passait par la reconquête de l'attractivité de la ville et de ses espaces publics d'une part, et par la préservation des «grands» paysages naturels, agricoles et boisés d'autre part. Pour cela, nous avons construit une charpente paysagère pour l'agglomération. L'expression était neuve, elle traduisait l'ambition de construire le développement sur la base d'une reconnaissance et d'une préservation des espaces non bâtis reliés entre eux, mais aussi de leur mise en relation avec des formes de développement urbain adaptés à leurs spécificités, que nous avons proposée sous forme de concepts illustrés en dessins directement issus de l'étude paysagère départementale: campagne résidentielle, nature industrielle, ville sous la forêt, ville-airial, vigne citadine, etc. Ce travail «starter» a été intégré plus ou moins fidèlement au schéma directeur de 2000 par l'équipe de l'a-urba. En 2010-2012, nous avons à nouveau travaillé en expertise pour l'a-urba, afin de faire du paysage le premier objectif du SCoT (approuvé en 2012).»

La naissance progressive de ce «SCoT paysage» est ainsi un autre exemple de lien fort établi entre la connaissance (atlas) et l'action, qu'elle soit réglementaire (SCoT) ou opérationnelle (espaces publics).

Le temps fait son œuvre. Nous devons croire et travailler sans relâche à la culture paysagère et paysagiste.



La carte des orientations paysagères pour l'agglomération bordelaise



© AGENCE BERTRAND FOLLÉA - CLAIRE GAUTIER
PAYSAGISTE DPLG

Paysages en préalable

— UNE CONTRIBUTION DE **MICHEL DESVIGNE**

Actualité d'une démarche fondatrice

Familier du territoire bordelais sur lequel il travaille depuis plus de quinze ans, Michel Desvigne a remanié les approches habituelles pour s'accorder aux temps longs de la ville et du territoire. Dans le cadre de la charte du paysage de la ville de Bordeaux, il a été amené à réfléchir au plan Garonne. Ce faisant l'idée d'un parc en centre-ville a émergé. Sa mise au point a été progressive. Son écriture est particulière : il s'agit d'une pensée paysagère au service de la fabrication des grands territoires. Elle emprunte une forme de rusticité qui va à l'essentiel et qui structure l'avenir durablement en s'adaptant progressivement aux évolutions du site en transformation. Ainsi il intervient en 2015 sur des sites dont il avait initié la transformation dix ans auparavant : prolongeant et modulant la réinterprétation d'une trame bocagère pour accueillir le nouveau stade de Bordeaux, ou d'une pinède pour les têtes du pont Jean-Jacques Bosc. Aujourd'hui, l'écriture paysagère de Michel Desvigne participe de la coordination urbaine et paysagère, et de la maîtrise d'œuvre des espaces publics qu'il mène avec l'OMA pour la ville de Mérignac.

“

Pour la Charte du paysage de la ville de Bordeaux (2002), la méthode que nous avons proposée procède par études de cas, à la fois pour définir un langage fondateur de la charte, mais aussi comme mode exploratoire de la globalité de ce territoire complexe. L'élaboration d'une dizaine de projets, sur un an, a permis de définir une esthétique et de partager une culture commune avec les acteurs de ce territoire. Simultanément, nous avons contribué à l'établissement d'une sorte de plan directeur du paysage et à un plan-guide pour les rives de la Garonne. Les études de cas nous ont donné la mesure des différents «tissus» composant la ville, de leur transformation possible.

L'esthétique développée a vocation à s'étendre à l'échelle du territoire : de vastes continuités géographiques, longeant le fleuve, se substituant à de grandes infrastructures, s'immisçant dans les quartiers selon d'anciens tracés hydrauliques. Nous avons défini les dimensions nécessaires à ce paysage comme préalable aux modifications des règles de constructibilité (pour l'élaboration du PLU). Une Charte Garonne est actuellement en cours d'élaboration.



© MDP MICHEL DESVIGNE PAYSAGISTE

1. Parc aux Angéliques
2. Pont Jean-Jacques-Bosc, aujourd'hui pont Simone-Veil
3. Parc Floral entrée Sud (Prototype Charte)
4. Parc aux Angéliques + Bastide-Brazza Nord
5. Mérignac Soleil
6. Stade Matmut, parvis Ouest

La transformation de la rive droite, comme toute mutation urbaine, durera plusieurs dizaines d'années. Dès l'origine, notre projet prévoit un processus très pragmatique de substitutions progressives suivant les opportunités foncières. La matière paysagère proposée est ainsi constituée d'une accumulation de boisements qui, nécessairement, porteront la trace du temps.

Nous avons voulu participer à la recomposition d'un centre-ville et transformer son usage par la création d'un très grand parc. Ce parc est une sorte de nature intermédiaire qui accompagne les mutations, donnant progressivement de la qualité aux lieux afin d'accueillir les nouveaux quartiers, tels que le quartier Bastide-Brazza Nord.

Nous contribuons depuis 2009, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, à la réalisation du parc aux Angéliques avec de faibles moyens. Cela oblige à agir simplement, sans dessin prématuré, sans surcharge. Cette économie de moyens conduit à une rigueur conceptuelle et dont la lisibilité semble appréciée. Aujourd'hui, beaucoup de Bordelais n'éprouvent plus le besoin de quitter la ville pour aller respirer, mais y restent pour profiter des espaces publics, ceux de la rive gauche bien sûr, mais aussi progressivement ceux qui préfigurent le grand parc de la rive droite.

Le parc aux Angéliques est un projet emblématique. Il concrétise une idée qui prend du sens dans la société contemporaine : comment une ville renonce à construire des dizaines d'hectares en centre-ville au profit d'un parc, d'un fleuve, d'un grand espace public, en recomposant et en densifiant ses quartiers derrière. Il s'agit d'une décision urbanistique majeure.

15 ans de missions continues auprès de la ville de bordeaux

- 2002 Charte des aménagements paysagers de la ville de Bordeaux
- 2003 Plan-guide Garonne
- 2005 Aménagement des territoires de la rive droite
- 2006 Mise en œuvre progressive du parc paysager de la rive droite
- 2008 Aménagement de la rive droite. Secteur parc aux Angéliques
- 2008 Aménagement de la rive droite, Secteur Deschamps
- 2009 Aménagement de la rive droite. Parc aux Angéliques, 1&2
- 2013 Aménagement de la rive droite. Parc aux Angéliques Brazza Nord
- 2013 Bastide-Brazza Nord. Projet urbain et cohérence des espaces publics
- 2012 55 000 hectares pour la nature (avec Michel Corajoud)
- 2012 Stade Atlantique Matmut (avec Herzog & de Meuron)
- 2014 Pont Jean-Jacques-Bosc (avec OMA)
- 2017 Atelier Garonne, Charte Garonne
- 2017 Mérignac Soleil (avec OMA)

© MDP MICHEL DESVIGNE PAYSAGISTE



1.



2.



3.



4.



5.



6.

Faire plus de nature avec les habitants

— UNE CONTRIBUTION DE HENRI BAVA (Agence Ter)

Démarches actuelles

L'équipe Agence Ter propose une stratégie métropolitaine qui cible des sites d'intervention prioritaires (les bords), sur lesquels il s'agit de faire cohabiter ville et nature en un seul et même projet (1=1+1). Faire la ville de demain, c'est ainsi revendiquer un rôle majeur de la nature dans l'aménagement métropolitain.

1=1+1: Faire entrer la nature dans l'équation métropolitaine

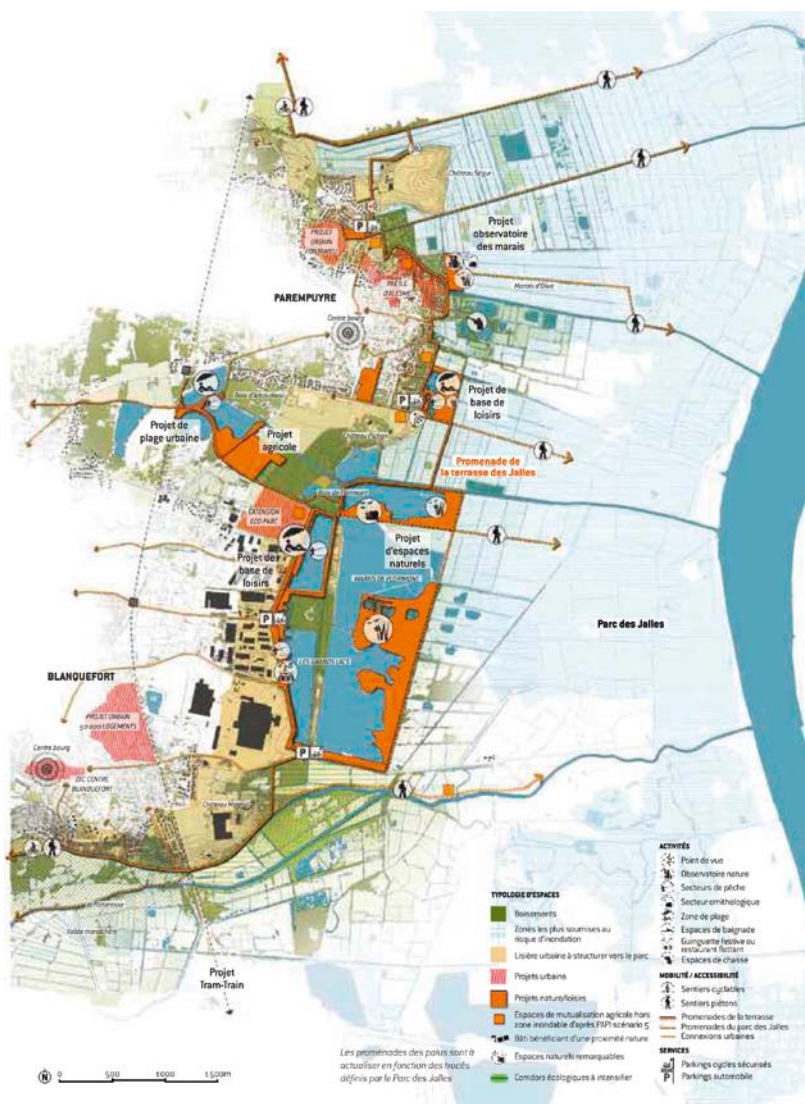


En affirmant que la ville ne peut plus se faire sans la nature, le slogan faire plus de nature avec plus d'habitants énonce un véritable changement de paradigme dans la façon de penser le développement métropolitain. Il oblige à changer les pratiques pour parvenir à faire cohabiter la ville et la nature, deux entités devant constituer désormais un seul et même objet dans les projets de transformation de l'agglomération bordelaise.

(...) il est ainsi question d'associer chaque projet de ville, d'aménagement urbain, de bâtiment ou de transformation urbaine, à un projet de nature. Il ne s'agit pas là d'une prescription de plus qui viendrait s'ajouter aux autres prescriptions environnementales mais d'un projet qui les englobe toutes: révéler la nature pour offrir des ambiances attractives, utiliser les ressources naturelles pour limiter l'empreinte carbone ou encore participer au développement de filières éco-responsables génératrices d'emplois.

Ainsi, le premier acte fondateur de l'association ville-nature est d'interroger chaque projet bâti ou d'aménagement sur le projet nature qu'il développe, chaque projet devant parler des deux à la fois. En associant à tout projet urbain, et donc à chaque m² construit ou aménagé, un m² de nature, on identifie déjà toute la ressource apportée par une telle stratégie. C'est une façon de stimuler de nouvelles formes d'habitat en intégrant la nature dans la conception urbaine. Avoir vue sur la Garonne ou se situer à quelques minutes à pied de celle-ci, ou être proche d'un parc ou d'une forêt, chaque habitat, s'il valorise cette situation dans sa conception, aura une plus-value économique, écologique et en matière de qualité de vie.

Cet acte fondateur s'applique en priorité sur les bords de nature, lieux de contacts privilégiés entre la ville en construction et les grands paysages emblématiques de la métropole.



Plan des bords de la terrasse de Jailles

© HENRI BAVA (AGENCE TER)

SOURCES

Texte in « 55 000 hectares pour la nature », Bordeaux Métropole

Révéler le paysage exemplaire métropolitain

— UNE CONTRIBUTION DE **BAS SMETS**

Démarches actuelles

Les stratégies de Bas Smets consistent à révéler les paysages oubliés du territoire et à amplifier la place de la nature en ville sur des sites de projets leviers. Ceux-ci sont identifiés grâce à une analyse croisée des grandes structures paysagères caractéristiques du territoire et des secteurs en mutation : la matrice d'opportunités paysagère. Ce travail fin de lectures paysagères et de potentialités de projets conduit à l'établissement de Figures Territoriales Partagées, figures du projet de nature révélées et portées par les acteurs locaux. Cette méthode systématique se veut généralisable sur tout le territoire afin de construire, au gré des opportunités, une nouvelle identité métropolitaine.

“ L'eau et ses humeurs

L'eau dans tous ses états est une composante absolument fondamentale du paysage et de l'environnement. Elle tombe, imprègne, percole, stagne, s'accumule, s'évapore, coule, et circule à la surface d'un substrat géologique dont elle a largement écrit la nature et dessiné la morphologie.

Ressource biotique essentielle pour les habitants et pour tous les organismes vivants dans un territoire donné, elle peut aussi devenir pour eux une menace, lourde de désordres multiples. Sa raréfaction globale, aussi bien que ses débordements locaux et saisonniers, également favorisés par les changements climatiques en cours, représentent d'inquiétants défis que nous n'avons pas la liberté d'ignorer, et auxquels nous devons donc nous préparer. L'eau est elle-même un véhicule qui se charge de toutes les humeurs du milieu naturel et humain, saines et malsaines, qu'elle nous sert à évacuer, mais dont elle garde aussi la mémoire. Elle est à cet égard comme le sang de la nature.

Sa composition, sa qualité, son apparence et son ménagement sont un excellent index de l'état d'un milieu, de sa résilience et de sa capacité à se renouveler. Notre proposition ne résulte pas d'une aquamanie gratuite qui ne chercherait qu'à révéler esthétiquement et graphiquement, aujourd'hui, les lignes de force d'un paysage d'autrefois : la mise en évidence du système des jalles bordelaises, la révélation de leur rôle morphologique et de la façon dont elles articulent les trois «écologies» du paysage de la CUB (plateau landais, terrasses alluviales et

plaine alluviale) ne sont que l'entreprise la plus explicite, et la plus immédiatement projetable, d'une politique de la nature et de l'eau qui concerne tous les espaces ouverts et toutes les constructions du territoire qui sont également exposés aux saisons, au soleil et à la pluie. Comment accueillir, retenir et chérir l'eau qui tombe dans les coeurs d'îlots et les espaces publics de la ville ?

Comment profiter de la fraîcheur et de la climatisation passive que fournit son évaporation ? Comment jouir de son ruissellement, de son arrosage et de son surgissement dans la ville ? Comment favoriser et protéger partout sa fonction biotique, notamment dans les sanctuaires de biodiversité que sont les marais, où elle stagne ? Comment retarder sa course, tout en envisageant le paysage des zones exposées aux inondations ?

Comment ménager les parcs et espaces naturels existants par la mise en scène et l'activation, à la fois efficaces, instructives et plaisantes, de tous les états et de toutes les fonctions essentielles de l'eau ? Enfin et surtout, comment faire de ses sillons dans le territoire de la CUB les artères d'un paysage urbain, social et vivant, qui n'auraient plus pour seule fonction d'évacuer les mauvaises humeurs de la ville, mais de régénérer les bonnes ? Telles sont les questions essentielles que soulève à nos yeux cette consultation, et auxquelles nous avons entrepris de répondre ici.



© BAS SMETS



CONTINUITÉS LIÉES
À L'INFRASTRUCTURE



CONTINUITÉS LIÉES
À L'HYDROGRAPHIE



SURFACES VÉGÉTALISÉES
ET BASSINS

SOURCES

Texte in « 55 000 hectares pour la nature », Bordeaux Métropole





© ICI LA TERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

ACTUALITÉS DE LA SOUS-DIRECTION DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

L'assemblée générale de l'APCE s'est tenue le 3 avril 2017 dans l'amphithéâtre du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, à La Défense. Au programme, le bilan d'une année de travail du bureau de l'association sous la présidence de Lydie Chauvac, l'actualité de la sous-direction de la Qualité du cadre de vie, un point sur la mise en place des Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), sur les démarches écoquartiers, et les nouveautés du programme ANRU. En conclusion, Paul Delduc, directeur général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), s'est félicité de la consolidation du réseau des ACE-PCE, du partenariat toujours actif avec le ministère de la Culture et du dialogue qui s'ouvre aujourd'hui avec celui de l'Agriculture. Il a réaffirmé le rôle fondamental du paysage comme facteur de transversalité, et la valeur de l'expertise des paysagistes-conseils sur les questions touchant au développement durable des territoires.

Principales avancées de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Le titre de paysagiste-concepteur⁽¹⁾

Une des avancées importantes de l'année 2016 a été la création du titre de paysagiste-concepteur consacré par la loi Biodiversité. Il manque encore les textes d'application. À ce jour, un projet de décret est étudié par le Conseil d'État. Lorsque ce décret sera adopté et les arrêtés publiés, le dispositif sera en place pour la demande d'utilisation du titre. Chacun devra faire une demande individuelle au ministère et une liste nationale recensera ensuite le nom de toutes les personnes autorisées à l'utiliser. Comme les ministères de tutelle des écoles et les écoles elles-mêmes, l'APCE est associée depuis le début à toutes les réflexions autour de l'élaboration de ces textes afin qu'ils répondent au mieux à ce qu'est la profession de paysagiste aujourd'hui.

(1) UTILISATION DU TITRE DE PAYSAGISTE- CONCEPTEUR

Décret N° 2017-673 du
28 avril 2017 relatif à
l'utilisation du titre de
paysagiste-concepteur,

Arrêté du 28 août 2017
portant désignation des
membres de la commission
consultative relative à
l'utilisation du titre de
paysagiste-concepteur.

Sites inscrits

La loi sur la biodiversité va permettre de faire le tri dans les sites inscrits, ceux qui ont vocation à être classés, ceux qui le resteront et ceux qui, pour un certain nombre de raisons liées à leurs évolutions, seront sortis de ce système de protection. Le chantier qui démarre permettra à l'Administration de se recentrer sur des objets patrimoniaux de grande valeur. Il est mené en partenariat avec le ministère de la Culture, afin de bien organiser la complémentarité des sites patrimoniaux remarquables, des sites classés et des abords des monuments historiques.

Le 15 juin prochain se tiendra un séminaire de travail sur ce thème avec des architectes des bâtiments de France (ABF) et des inspecteurs des sites. Nous espérons que deux ou trois paysagistes-conseils pourront s'y joindre pour estimer la complémentarité des outils qui traitent du patrimoine dans les deux ministères.

La sous-direction se réjouit du passage en Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP) du dossier des paysages des abords du canal du Midi qui a été présenté en présence de la ministre Ségolène Royal. La Commission a donné un avis tout à fait favorable au classement. C'est l'un des plus grands sites –il couvre trois départements– classé en France ces dernières années.

**PAUL DELDUC**

Directeur général
de l'Aménagement, du
Logement et de la Nature
(DGALN)

**PATRICK BRIÉ**

Adjoint à la sous-directrice
de la Qualité
du cadre de vie

**KARINE MANGIN**

Chargée de mission au
Bureau des paysages et
de la publicité

Atlas des paysages

La reconnaissance des atlas de paysages est désormais inscrite dans la loi.

Protection des allées d'arbres

La protection des allées d'arbres est un nouvel outil désormais aussi inscrit dans la loi. Elle laisse aux « autorités compétentes » mais sans les définir, le soin de s'approprier cette nouvelle possibilité de protection. Aussi, il a été conseillé aux services extérieurs – donc aux paysagistes-conseils – de définir l'autorité gestionnaire donc compétente comme celle en charge de la voie de communication (route, canal, voie ferrée éventuellement) que l'allée longe. L'objectif est que les gestionnaires soient responsabilisés dans leur activité de gestion.

Principales avancées de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

Sites patrimoniaux remarquables, Patrimoine mondial de l'Unesco

La loi reconnaît désormais les patrimoines Unesco dans le droit français. C'est un pas important. Le préfet doit ainsi porter à la connaissance des élus les plans de gestion des sites inscrits au Patrimoine mondial de l'humanité, la possibilité de définir des zones-tampons et de protéger ces espaces avec les outils classiques (code de l'Urbanisme, code de l'Environnement, code du Patrimoine).

La loi met également en place des Commissions nationales et régionales Architecture et Patrimoine en substitution de la Commission nationale des monuments historiques. Ces commissions font appel à des personnalités qualifiées et nous espérons que de nombreux paysagistes pourront les intégrer, notamment pour traiter les plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine qui viendront soutenir les périmètres des sites patrimoniaux remarquables.

Les chantiers en cours

L'urbanisme commercial⁽²⁾

Depuis cinquante ans, on déplore l'évolution d'un certain nombre de zones commerciales. Aujourd'hui, même si on compte quelques bonnes expériences de requalifications, la problématique reste très forte. Les ministères de l'Écologie et de l'Économie travaillent ensemble sur ce sujet. Malgré des approches différentes, des convergences se dessinent autour des problématiques de la transition écologique et

énergétique ; de la préservation des centralités ; de la réorganisation des modèles de distribution, avec l'apparition du e-commerce et de l'influence importante de la réorganisation très récente des intercommunalités.

Le moment semble être favorable à une initiative importante sur l'urbanisme commercial. Les deux ministères (Écologie et Économie) vont créer ensemble un réseau d'acteurs, avec des groupes de travail. L'objectif est de poser un diagnostic sur ce qui se passe, recenser les bonnes expériences, celles qui peuvent être développées... Le premier groupe se tiendra le 24 avril 2017, le suivant en juin. Un premier appel à projets pourrait être lancé ensuite pour faire émerger les bonnes expériences, les bonnes tentatives, les réussites...

Un portail numérique de l'urbanisme

Un géo-portail de l'urbanisme est en train d'être mis au point. Il devrait rassembler sur un seul portail la réglementation de l'urbanisme. Chaque usager pourra avoir une réponse à ses questions sans devoir aller à la mairie et accéder à l'ensemble des règles de la construction. C'est un outil complexe, mais les standards qui sont en train d'être développés permettront à terme aux collectivités locales de dématérialiser aussi leurs documents d'urbanisme à partir des logiciels dont elles disposent, et de les réaliser directement en version numérique. Les services instructeurs seront ainsi capables d'afficher sur des écrans la règle de la construction de la parcelle et le projet dématérialisé reçu par la personne qui demande une autorisation de travaux.

Parallèlement, se pose la question de la représentation du paysage dans ces outils. L'expertise des paysagistes-conseils pourrait être requise sur ce sujet. Dans un premier temps, le développement de ces outils numériques s'attache aux sites classés, avec une attention particulière à leur représentation afin de les valoriser auprès du public.

Actualités du Bureau des paysages et de la publicité

PÔLE PAYSAGES

Plans de paysage

Quarante-six plans de paysage sont actuellement en cours sur le territoire français. Le dernier appel à projets lancé fin 2016 a recueilli 54 dossiers de candidature, actuellement en cours d'analyse dans les DREAL concernées et au Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Les deux paysagistes-conseils de la DHUP sont impliqués dans leur analyse et leur

(2) URBANISME COMMERCIAL

Rapport CEGGD du Colloque

« Comment réconcilier ville et commerce ? »

19 octobre 2017

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/colloque-comment-reconcilier-ville-et-commerce-du-a2465.html>



pré-sélection (commission technique de pré-sélection prévue le 3 mai, le jury le 10 mai 2017).

Le club Plans de paysage réunit l'ensemble des lauréats. Il permet des échanges de démarches et de pratiques afin de mettre en place une méthodologie. Un groupe de travail Paysage et SCoT est prévu en novembre 2017, à la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Observatoires photographiques du paysage

Un ouvrage est en cours de réalisation à l'occasion des 25 ans de l'OPNP. Ses 20 itinéraires y seront mis à l'honneur. Mais cet ouvrage sera aussi l'occasion de mettre en lumière d'autres OPP mis en œuvre notamment dans les Grands Sites de France ou les PNR. L'objectif est de faire connaître l'outil OPP, son histoire et d'amener d'autres acteurs à s'en saisir. Vous pouvez localiser les observatoires photographiques recensés sur un extranet dont l'accès sera diffusé.

Les journées des paysages

Ces journées thématiques continuent d'être organisées régulièrement. Début 2017, le thème en a été « Paysage et Participation ». Leurs actes seront publiés par le ministère. Les prochaines journées pourraient être organisées autour de la place des pratiques sportives et des infrastructures sportives dans les paysages ainsi que sur le thème de Paysage et Enjeux littoraux.

Animation du réseau des écoles supérieures de paysage

Alors qu'il n'a pas la tutelle des 5 écoles supérieures de paysage, le ministère de l'Écologie organise chaque année une journée des écoles qui réunit les directions, les équipes enseignantes, la Fédération française du paysage (FFP) et l'APCE. C'est un moment important d'échanges sur les grands enjeux pédagogiques, les évolutions du métier et leurs répercussions sur la formation.

Un workshop inter-écoles a également lieu tous les ans. Cette année, il se déroulera dans l'Eure et sera piloté par Alice Brauns, PCE à la DDT. Le territoire choisi fait l'objet d'une recherche-action dans le cadre du programme ministériel Paysage, Territoire et Transition.

Un groupe de travail sur la recherche va être pérennisé permettant aux différents laboratoires de se rencontrer, de discuter des parcours de recherche, de les rendre plus attractifs pour les professionnels en rendant possible par exemple des allers-retours entre recherche et pratique professionnelle.

Le bureau des paysages veut également encourager les croisements disciplinaires entre écologie et paysage, paysage et architecture, paysage et urbanisme... Des workshops auront lieu dans ce sens à Blois et Angers.

Paysage et économie

Comment peut-on parvenir à dégager des argumentaires de nature économique à l'appui de la démarche paysagère dans l'aménagement du territoire ? Une étudiante en économie et analyse économique travaille avec nous en ce moment sur ce sujet. Un des ateliers du séminaire de l'APCE à Bordeaux planchera également sur ce thème.

Diffusion de la culture du paysage

Le bureau des paysages a fait réaliser un numéro spécial de la revue *Urbanisme*, et un court métrage de 10 minutes environ expliquant la démarche enclenchée sur un territoire de l'île de la Réunion. Ce projet a reçu le grand prix national du paysage 2016 (Agence Folléa-Gautier). Comme tous les prix nationaux, il concourra au prix du paysage du Conseil de l'Europe.

Le bureau accompagne les candidatures « biens naturels » au titre de patrimoine de l'Unesco. Un guide *Patrimoine mondial*, destiné aux collectivités qui souhaitent s'engager dans cette démarche, est accessible via un extranet qui donne accès à des interviews d'acteurs déjà engagés dans la démarche, des éléments de méthodologie et des bonnes pratiques à partager.

Le rapport du groupe de travail de l'APCE Paysage et TVB est disponible sur l'Intranet du ministère. Il est accessible à tous les services (DDT et DREAL). Un article en parle aussi dans la *Lettre d'info Paysage*. Il n'est pas prévu de publication spécifique de ce rapport pour le moment.

PÔLE PUBLICITÉ

Affichage publicitaire

Un appel à projets RLPI (Règlements locaux de publicité intercommunaux) a été lancé (l'échéance en était le 1^{er} avril 2017) pour inciter les communes appartenant à des EPCI à porter un projet commun en termes d'affichage publicitaire. Une vingtaine de candidatures devraient être récompensées à hauteur de 10 000 € environ par projet. Le Bureau organise en ce moment une tournée des écoles de paysage pour sensibiliser les étudiants à ces enjeux de réglementation.

LES SRADDET

(SCHÉMAS RÉGIONAUX D'AMÉNAGEMENT,
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES)

Le chantier des SRADDET est prévu pour durer au moins trois ans durant lesquels les nouvelles collectivités régionales et les services de l'État concernés par leur élaboration.



ISABEL DIAZ
Cheffe du bureau des
Stratégies territoriales
(DGALN/DHUP/AD1)



DIDIER LABAT
Chef de projet TVB et
Planification
(DGALN/DEB/EN)

Le SRADDET, un schéma stratégique, intégrateur et prescriptif

Son élaboration a été confiée aux régions métropolitaines. Ne sont pas concernées l'Île-de-France, qui a son propre schéma approuvé depuis 2013 (SDRIF); la Corse, qui a approuvé son PADDUC en 2015; et les territoires d'outre-mer, qui ont leurs schémas d'aménagement régionaux (les SAR). Le préfet de région devra approuver le SRADDET par arrêté préfectoral.

Un document « stratégique »

Le SRADDET va fixer des objectifs d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux et d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité et de prévention et de gestion des déchets.

Un document « intégrateur »

Le SRADDET devra intégrer les différents schémas issus de politiques sectorielles qui existaient déjà (SRCE (schéma de cohérence écologique), schémas portant sur le climat, l'air et l'Énergie (SRCAE) pour la plupart terminés en 2012-2013), le schéma régional d'intermodalité qui reste à inventer, le plan régional de prévention des déchets qui existe dans certains départements mais qu'il faut reconstruire à l'échelle régionale; le schéma régional des infrastructures et des transports qui n'existe pas dans toutes les régions. Le SRADDET pourra aussi intégrer le schéma sur la question du numérique...

Un document « prescriptif »

Le SRADDET est codifié dans le CGCT (Code général des collectivités territoriales), aux articles L. 4251-1 et suivants. Il comportera des règles générales qui traduiront les objectifs cités plus haut. Ces règles générales qui restent donc à inventer constituent

un sujet d'interrogation pour les collectivités. Elles seront regroupées dans un fascicule comprenant des chapitres thématiques.

Une carte synthétique et illustrative au 1/150 000 sera réalisée, à l'image de celle du SDRIF. Elle ne sera pas prescriptive.

Une inscription dans la hiérarchie des normes des documents d'urbanisme

Le SRADDET prendra en compte toutes les stratégies et orientations nationales en termes par exemple de risques, de politique de l'eau, de biodiversité, etc. Ses objectifs devront être pris en compte par les documents d'urbanisme inférieurs, notamment les SCoT, les chartes de Parcs naturels régionaux (PNR), les Plans climat-énergie territoriaux (PCET) qui sont relatifs au climat, à l'air, à l'énergie etc. Quant à ces documents d'urbanisme, ils devront être compatibles avec les règles générales du schéma régional. Il y a donc un double rapport prescriptif.

Le schéma devra appliquer le principe de non-tutelle d'une collectivité sur une autre. La question de la subsidiarité s'inscrit également dans cette hiérarchie des normes.

Quel rôle pour l'État ?

Ce sera à l'État, dans son rôle régalien et réglementaire, de faire le contrôle de légalité et d'approuver le SRADDET. Un réseau national a été mis en place qui intègre les directions générales du ministère, les DREAL, missionnées pour mettre en place l'action de l'État pour l'élaboration du schéma.

Les DREAL ont par ailleurs identifié des territoires à enjeux dont le devenir ne dépend pas seulement de l'action régionale. On pourrait citer le littoral aquitain pour la Nouvelle-Aquitaine, la vallée de la Seine pour la DREAL Normandie...

Les équilibres, l'équité territoriale, la transition écologique et énergétique sont des sujets qui relèvent de la légitimité de l'État. L'approche paysagère, pour ses caractéristiques de vision intégratrices et transversales, a toute sa place dans ce cadre.

Interface SRADETT et enjeux de la biodiversité

L'absorption du SRCE dans le SRADETT nécessite de réviser les orientations nationales pour la Trame verte et bleue, document cadre censé accompagner les acteurs impliqués dans l'élaboration du volet Biodiversité du SRADETT. Un des objectifs de la Trame verte et bleue inscrit dans la loi est qu'elle contribue à la diversité et à la qualité des paysages. Cet objectif doit être maintenu sinon renforcé et affirmé dans la continuité des SRADETT.

Un autre point important consiste à assurer la cohérence entre l'échelle nationale et l'échelle régionale, entre ces échelles et l'échelle plus locale. Les régions doivent être associées dans ce dispositif.

Quel contenu pour le volet Biodiversité du SRADETT ?

La protection et la restauration de la biodiversité constituent l'un des volets du SRADETT, dont le contenu sera alimenté par le schéma régional de cohérence écologique.

Première partie: le rapport d'objectifs. Il englobe toutes les grandes orientations politiques de la région, y compris les objectifs de préservation et de restauration de la biodiversité détaillées pour chacune des sous-trames.

Deuxième partie: le fascicule de règles générales. Il précise les moyens pour atteindre les objectifs. Il est proposé ici de définir des règles pour rétablir, maintenir et améliorer la fonctionnalité des continuités écologiques, par des actions de gestion, d'aménagement ou d'effacement des éléments de fragmentation, des mesures conventionnelles et des mesures d'accompagnement.

Concernant la Trame verte et bleue, le SRADETT va permettre de contractualiser, conventionner, chose impossible dans le SRCE. C'est sans doute à ce niveau que les interfaces pourront se mettre en place avec les enjeux de paysage. Pour l'instant et malgré leur importance, ils ne sont pas intégrés au contenu du SRADETT. C'est un sujet sur lequel le ministère travaille.

Troisième partie: les annexes. Concrètement, elles intégreront l'intégralité du SRCE, à la différence près que cette partie d'annexes n'est ni prescriptible, ni opposable. Elle vient simplement fournir tous les éléments de connaissance qui permettent de définir la politique du Conseil régional.



Assemblée générale de l'APCE, 3 avril 2017 © BUREAU APCE

Une phase de transition entre le SRCE et le SRADETT

La politique portée par les SRCE reste en cours jusqu'en 2019 et valable jusqu'à ce que les SRADETT qui le remplacent soient approuvés. Entre-temps, les régions travailleront sur le SRADETT. Les PCE pourront être mobilisés dans les services pour conseiller les DREAL et DDT sur la mise en œuvre de la Trame verte et bleue.

De nouveaux décrets relatifs à la gouvernance (institution du Comité national de la biodiversité, des Comités régionaux de la biodiversité) ont été publiés début mars 2017. Ces nouvelles instances de gouvernance, un peu plus fortes, un peu plus larges, vont être mobilisées dans les régions et au niveau national. Dans les Comités régionaux de la biodiversité, il peut être imaginé que des représentants de l'action sur les paysages soient mobilisés.

L'objectif est de capitaliser les SRCE et d'en tirer les enseignements. Le centre de ressources Trame verte et bleue permet de tirer un premier bilan de ces SRCE, d'identifier ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas marché ou moins bien. Le travail réalisé par les paysagistes-conseils de l'État dans le cadre du rapport Trame verte et bleue et Paysage s'intègre dans cette stratégie de qualification de l'expérimentation des SRCE.

Quelques enjeux de la transition

Le maintien des objectifs de cohérence était important dans les SRCE. Cela n'existe plus aujourd'hui dans les SRADETT. Il est donc essentiel d'accompagner les régions afin qu'elles intègrent cet objectif de cohérence dans leur dispositif.

Le SRADDETT étant réalisé uniquement par les régions, l'État doit mettre en œuvre un travail de collaboration et de partenariat avec elles pour faire l'évaluation de ces politiques au niveau national. Dans ce sens, l'implication des PCE dans les régions est donc importante.

L'action de l'Agence française pour la biodiversité qui vient d'être créée doit pouvoir s'inscrire en cohérence avec les enjeux des paysages. Sensibilisation et partenariat devront être développés avec elle pour cela.

Animation autour des enjeux croisés biodiversité et paysages

Les appels à manifestation d'intérêt, les appels à projets sont des moyens pour démultiplier les croisements entre enjeux de biodiversité et enjeux des paysages. De nombreuses actions ont été menées en 2015-2016 : un séminaire en 2015, des appels à projets avec perspectives d'intervention sur les paysages, un appel à projets « Sites pilotes pour la conquête de la biodiversité », un appel à manifestation d'intérêt en 2016 dans lequel 8 territoires de projets mobilisés avec les DREAL et les conseils régionaux... Enfin, il y eu la synthèse du groupe de travail de l'APCE « Paysage et Biodiversité » auquel six paysagistes-conseils de l'État ont participé. Il correspond à un premier rapport important élaboré sur ce thème et a fait émerger de nombreuses discussions et débats.



© ALICE BRAUNS

Des perspectives d'action

- Insérer davantage de problématiques des paysages dans les préoccupations des politiques de la biodiversité à travers les nouvelles instances de gouvernance ou outils d'intervention ;
- Malgré la nécessité de passer à l'action, un travail reste nécessaire sur la philosophie des représentations de l'espace et les interfaces entre nature, culture et paysage ;
- Renforcer la place du paysage dans les orientations nationales pour la Trame verte et bleue. C'est un sujet sur lequel la sous-direction travaille actuellement ;
- Insérer davantage la biodiversité dans les préoccupations des politiques paysagères : mobiliser la connaissance à travers les outils existants (atlas de paysage, chartes de paysage, plans de paysage etc.) ; capitaliser les connaissances qui existent sur la biodiversité dans ces outils et les développer ; renforcer la définition et les approches méthodologiques sur les objectifs de qualité paysagère, à la fois dans les SCoT et les PLU(i). Le paysage peut être un vecteur de projets qui intègre des problématiques de biodiversité ;
- Penser la place du paysage dans le SRADDET. Différents groupes de travail thématiques sont mobilisés par la sous-direction pour accompagner les DREAL. Une première réunion du groupe de travail Paysage et SRADDET vise à débattre de ce sujet en interne, en associant les PCE.

Assemblée générale
de l'APCE,
3 avril 2017

© BUREAU APCE



DÉMARCHES ÉCOQUARTIERS : ACTEURS, ACTIONS D'ANIMATION, CRITÈRES DE SÉLECTION

Une démarche de projet inscrite dans les territoires



**ANNELISE
CASTRES-SAINT-
MARTIN**

Cheffe du bureau
de l'Aménagement
opérationnel durable
(DGALN/DHUP/AD4)
Responsable du bureau
de l'Aménagement
opérationnel durable à
la DGALN, bureau en
charge de la démarche
écoquartiers

La démarche écoquartiers existe depuis 2012 environ. Elle est née au moment du plan Ville durable (2008) pour écouter les besoins des collectivités, des aménageurs, des associations, des partenaires nationaux et locaux, et tenter de renouveler cette démarche et le label qui y est associé.

Les écoquartiers étaient chargés d'images assez négatives : quartiers standardisés, toujours en extension urbaine, quartiers « bobo », construits en kit dans les bureaux du ministère, posés dans les territoires sans prendre en compte l'existant, etc.

C'est évidemment tout l'inverse que la DGALN essaie de promouvoir. Avec les DREAL et les DDT, il s'agit maintenant d'accompagner l'émergence de projets issus des territoires eux-mêmes, dans une approche intégrée, contextualisée, contribuant à améliorer le cadre de vie. La démarche écoquartiers s'inscrit en premier lieu dans un projet de territoire. Cependant, une confusion demeure entre les écoquartiers tels que le ministère les promeut et les accompagne, et ceux qui localement s'appellent « écoquartiers » mais qui ne sont pas reconnus à travers le label.

Les PCE en soutien

Dans le cadre de cette démarche écoquartiers, les PCE peuvent participer au portage des politiques et des priorités qui y sont associées : la lutte contre l'étalement urbain, la préservation des ressources, la valorisation de la diversité des territoires et les savoir-faire, la prise en compte des usages et du ressenti des habitants et des citoyens (ce qui est produit doit être au service des personnes qui vont habiter dans ce quartier ou en être les usagers), la promotion d'un cadre de vie de qualité et des exigences environnementales, de mixité, intergénérationnelles, sociales...

Les PCE doivent ainsi apporter leur aide pour accompagner les services qui doivent eux-mêmes accompagner les porteurs de projets des territoires, et faire des retours en termes d'appropriations de toutes ces politiques publiques dans les territoires.

Une démarche non figée

Au sein du club ÉcoQuartier (destiné aux porteurs de projets le club ÉcoQuartier organise des rencontres nationales et régionales, produit de données et des études...) la priorité est donnée tous les ans à des outils particuliers. Ainsi certains cadres et la grille ÉcoQuartier évoluent chaque année en fonction des retours des territoires et des PCE, s'ils le souhaitent, sur l'appropriation de la démarche et sur les priorités en termes d'animation, de formation, de production d'outils à mettre en place.

En chiffres

- 157 opérations valorisées depuis 2013 ; 51 sont achevées et 106 en chantier.
- 240 chartes ÉcoQuartier signées « label étape 1 » avec les collectivités qui s'engagent politiquement à respecter les 20 engagements de la charte ÉcoQuartier. Certaines ont un projet déjà identifié, d'autres en sont à des réflexions plus en amont mais souhaitent participer aux réflexions du club ÉcoQuartier.
- 75 % des opérations sont en zones de renouvellement urbain.
- Le club ÉcoQuartier représente plus 1000 collectivités.

Objectifs

Cette démarche a été co-construite depuis 2008 avec tous les partenaires de l'aménagement durable (collectivités, professionnels, aménageurs, associations, partenaires nationaux...) et s'est concrétisée depuis 2013 avec le label ÉcoQuartier.

L'objectif de la démarche et du label étaient bien de favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer la ville, avec une démarche intégrée regroupant tous les aspects de l'aménagement durable : démarche de projet intégrant les questions de gouvernance, de pilotage, d'évaluation ; aspects liés au cadre de vie et aux usages, à la mixité sociale, au « vivre ensemble », à la solidarité, à la densité, aux formes urbaines, aux questions de développement économique et territorial, de préservation des ressources et d'adaptation aux changements climatiques.

La démarche écoquartiers s'articule autour de 20 engagements, référentiel de questionnements pour les projets et non pas réponses toutes faites pouvant s'appliquer directement du niveau national à un projet de territoire local.

Un référentiel utile à toutes les étapes du projet

Ces 20 engagements se structurent autour de quatre dimensions :

— La première concerne la démarche et le processus.

Sont interrogées ici les questions de pilotage, de co-construction, de participation citoyenne, d'approche en coût global et d'évaluation. Cette dimension a été renforcée lors du renouvellement du label en 2016 pour insister davantage sur la question de mobilisation citoyenne et de co-construction avec les habitants.

— **La seconde parle de cadre de vie et d'usages.** Cela traite à la fois du « vivre ensemble », de solidarité, de cadre de vie et de santé. En 2016, il a été ajouté la prise en compte des enjeux de santé dans les opérations d'aménagement. L'engagement 9 concerne plus particulièrement les PCE, puisqu'il s'agit de mettre en œuvre une qualité urbaine, paysagère et architecturale, comme l'engagement 10 qui consiste à valoriser le patrimoine (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du site.

— **La troisième concerne le développement territorial et interroge les questions d'échelles.** Il s'agit d'essayer de comprendre comment l'écoquartier profite des ressources et du dynamisme du territoire et, réciproquement, comment il y contribue (rôle des filières locales, des circuits courts, des questions de mobilité et, plus globalement, du développement économique).

— **La quatrième concerne l'environnement et le climat (eau, énergie, déchets, adaptation au changement climatique).** En 2016, l'engagement 18 qui porte sur les déchets a été complété pour introduire des logiques d'économie circulaire.

Ce référentiel, cadre pour le porteur de projet, peut être utilisé pour une lecture commune de tous les acteurs, élus, services techniques, partenaires locaux, gestionnaires. Il sert également pour le partage et la co-construction avec les habitants et les usagers du territoire. Il doit être utile tout au long de la vie du projet, en amont, au moment de la conception, quand le suivi et l'évaluation sont organisés et lors de son achèvement pour évaluer la tenue des engagements dans le temps, le fonctionnement par rapport aux objectifs fixés, l'appropriation du quartier par ses habitants...

À l'échelle nationale, cette grille permet de capitaliser et d'organiser les échanges entre différents porteurs de projets. Il s'agit donc d'un cadre commun à tous les acteurs, d'un cadre en termes de gouvernance ; d'un cadre transversal et interdisciplinaire, d'un levier de négociation et de discussion et un outil pour maintenir des engagements dans le temps, d'un cadre partagé et adaptable à tous les types de projets et de territoires y compris dans les projets avec l'ANRU et en milieu rural. C'est un outil aussi de valorisation et de reconnaissance des territoires.

La question du label

L'ensemble des collectivités et des acteurs souhaite la permanence du label ÉcoQuartier porté par le ministère à l'échelle nationale dans une dynamique partenariale avec les collectivités et les professionnels de l'aménagement.

Le 8 décembre 2016, Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, a annoncé quatre priorités :

— **Atteindre le nombre de 500 écoquartiers labellisés en 2018.** Le label ÉcoQuartier doit devenir le standard de l'aménagement opérationnel durable. Il ne s'agit plus de « décorer » des opérations d'exception mais de ne soutenir que les opérations d'aménagements dont les objectifs sont ceux de la démarche écoquartier. Il n'est en effet plus question de se désintéresser de la problématique de la gestion de l'eau, de celle du patrimoine, de celle du vivre ensemble ou de la solidarité. Tous les projets doivent répondre de façon pertinente aux 20 engagements des écoquartiers.

— Des écoquartiers pour tous les types de territoires.

Aujourd'hui, parmi les 51 quartiers labellisés et livrés, tous les territoires urbains, ruraux, périurbains sont représentés. Il s'agit maintenant d'évaluer si tous les outils sont vraiment bien adaptés à tous les types de territoires et de projets. En milieu rural, l'objectif fixé par le Comité interministériel aux ruralités en mars 2016 est d'atteindre 30 % d'opérations réalisées d'ici 2018.



— **Des écoquartiers toujours pionniers et laboratoires d'expérimentation.** Il ne s'agit pas seulement d'apporter des innovations techniques mais aussi des innovations en termes de gouvernance, de santé, d'économie circulaire, de nature en ville et d'agriculture urbaine.

— **Renforcer la lisibilité du label.** Il doit accompagner les projets de leur conception à l'appropriation des lieux par les habitants. Pour cela, il doit gagner en lisibilité, devenir aussi connu que le «label rouge» et être exigé par les habitants et les citoyens eux-mêmes. Mais aujourd'hui le label reste encore peu connu du grand public.

Différentes étapes pour le label sont prévues :

- «Label étape 1» = signature de la charte ;
- «Label étape 2» = le chantier démarre ;
- «Label étape 3» = le quartier est livré ;
- «Label étape 4» = tenue dans le temps et appropriation par les habitants et usagers du quartier.

Le «Label étape 4» interroge et évalue l'écoute des habitants, la co-construction, l'évolution des pratiques, au-delà du périmètre de l'écoquartier et même au-delà du périmètre de la collectivité.

Le renforcement du partenariat nécessaire

Pour atteindre ces objectifs, le ministère a besoin de renforcer les partenariats. Une Commission nationale ÉcoQuartier qui se décline en commissions régionales existe déjà depuis plusieurs années. Ces commissions se réunissent dans le cadre des campagnes de labellisation pour statuer sur la recevabilité ou non d'un projet.

Commission nationale et commissions régionales doivent être renforcées. Les différents partenaires (ANRU, ADEME, CGET, Fédération des parcs, associations à l'échelle nationale, ministère de la Culture, associations d'élus, etc.) doivent s'entendre pour articuler au mieux les différentes démarches qui concernent la ville durable à l'échelle nationale ou locale. Elles doivent devenir des centres de ressources pour accompagner les porteurs de projets dans leurs besoins d'ingénierie, de financements, de conseils...

Le 10 mars, la Charte des partenaires des écoquartiers a été lancée. Elle a déjà été signée par l'ANRU, l'ADEME, le CGET, la Fédération des parcs naturels, le Cerema, le ministère de la Culture...

Si un porteur de projet d'écoquartier s'adresse à l'un des signataires de la Charte des partenaires, il saura que ce partenaire reconnaît la valeur de ses vingt engagements.

La démarche écoquartier et son label sont une porte d'entrée sur les territoires. Avec les ateliers de territoires ou le programme Revitalisation des centres-bourgs, c'est une manière d'accompagner le projet de territoire plus globalement.

Les ressources

Il existe un correspondant Ville durable dans chaque DREAL et DDT. Une plate-forme ÉcoQuartier «ecoquartiers.logement.gouv.fr» a été lancée le 27 mars 2017. Outil de mise en réseau des porteurs de projets, ils peuvent grâce à elle consulter les projets des autres participants et les contacter. C'est aussi un accès à tout ce qui est produit au sein du club (animations, guides, études). Tous les dossiers des porteurs de projets d'écoquartiers constituent une ressource que l'on veut partager et mutualiser au sein du club.

Un plan de formation et de partage d'expériences

Le ministère organise 2 à 4 formations par an dans toutes les régions. À destination des collectivités, elles sont ouvertes aux services de l'État. Elles constituent surtout une forme d'animation et de diffusion de la démarche. Ainsi la dernière rencontre nationale intitulée «ÉcoQuartier, réinventons l'existant» s'est déroulée aux Grands Voisins, le 6 juin 2017 à Paris. Le thème en était le renouvellement du tissu existant à travers six ateliers (friches ; tissus pavillonnaires ; grands ensembles ; centres anciens ; patrimoine local ; zones commerciales et artisanales). Il s'agissait avant tout d'un partage d'expériences.

En octobre, une journée a été organisée en lien avec le programme Centres-bourgs.

Un forum de la Ville durable s'est également tenu en décembre 2017.

L'AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE (ANRU).

ACTUALITÉS, CRITÈRES DE RECEVABILITÉ ET RÔLE POUR LES PAYSAGISTES- CONSEILS DE L'ÉTAT



**ANNE-SOPHIE
HAINSSSELIN**

Représentante de l'ANRU,
responsable du pôle
Conception et animation
des programmes à
la direction de la Stratégie
et de l'accompagnement
des acteurs

État d'avancement des différents programmes de l'ANRU

LES 5 GRANDS PROGRAMMES DE RENOUVELLEMENT URBAIN

- **Programme national de rénovation urbaine**
Programme en cours de finalisation, ensemble des crédits engagés, 83% payés
- **Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD)**
Projets en cours, 88% engagés, 20% payés.
- **Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**
Projets en cours de conception
Deux phases de contractualisation
 - 50% de protocoles de préfiguration signés, donnant aux collectivités des moyens d'élaborer leurs projets (financement de l'ingénierie pour les études préparant le projet opérationnel);
 - Quelques premières opérations d'investissement.
- **Programmes d'investissement d'avenir sur les quartiers; programme Ville durable et solidaire (axé sur l'innovation; programme axé sur le co-investissement)**
En phase de démarrage.

ANRU +

- **Programme inscrit dans le cadre du PIA3 (Programme Investissements d'avenir troisième génération avec 50 millions d'euros réservés aux quartiers), il permet de relancer une démarche plus globale et de lancer un nouvel appel à manifestation d'intérêt.**



CHRISTINE OREFICI

Adjointe au chef du
Bureau des Politiques
locales de l'habitat,
de la programmation et
du renouvellement urbain

Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

Au-delà des attentes de l'Agence sur la qualité de la gouvernance, la stratégie de relogement et d'attributions, l'insertion, la gestion urbaine de proximité, le pilotage opérationnel et financier, la qualité du projet urbain demeure une exigence primordiale. Dans la continuité du premier programme ANRU, la cohérence du projet urbain avec le territoire proche, et avec l'ensemble des politiques menées à l'échelle de l'agglomération est un critère essentiel. L'exigence d'articulation entre le programme proposé à l'échelle du quartier et la politique d'habitat et de développement urbain durable avec le PLUi, le PDU etc. est plus forte aujourd'hui.

Les « objectifs urbains incontournables » remplacent dans le nouveau programme les « objectifs urbains fondamentaux ». La sémantique change, mais l'esprit reste le même. Il est même réaffirmé : les élus doivent définir la vocation du quartier sur un plus long terme. La phase de protocole a ainsi vocation à construire une vision stratégique de repositionnement du quartier dans l'agglomération à dix ou quinze ans. Ce n'est qu'ensuite qu'on passe à un projet urbain à l'échelle du quartier.

L'augmentation de la diversité de l'habitat est la seule tendance imposée par l'ANRU. Sinon, les réponses aux différentes questions urbaines et sociales sont apportées en fonction du contexte local. Ainsi, typiquement, la densité de chaque quartier se posera différemment selon la situation et le type quartier : par exemple, pour une gare du Grand Paris, la densité exigée sera évidemment plus forte que dans une zone de déprise démographique et économique. La composition urbaine (stratégie spatiale, formes architecturales, qualité paysagère) est un autre critère de recevabilité des projets.

Le NPNRU distingue deux types de quartiers :

- les quartiers d'intérêt national (200), inscrits sur une liste arrêtée par le ministre. Ils sont examinés par les instances nationales de l'ANRU ;
- les quartiers d'intérêt régional (250) définis avec le préfet de région et les préfets de département.

La mise en place des protocoles de préfiguration est un enseignement issu de l'évaluation du premier programme ANRU où de nombreuses conventions pluriannuelles avaient souvent été signées alors que les projets urbains n'étaient pas stabilisés. Aussi, il est maintenant demandé aux collectivités de s'inscrire dans cette phase de protocole de préfiguration.

Quel rôle pour les PCE?

Alors que les élus sont en train de concevoir les projets du NPNRU avec l'ensemble de leurs partenaires, la mobilisation des paysagistes-conseils est à ce stade particulièrement importante. Les délégués territoriaux et les délégués territoriaux adjoints de l'ANRU, les DDT, sont encouragés à mobiliser les PCE. L'ANRU a signé une convention avec l'État en décembre 2016 fixant notamment les modalités de sa contribution aux vacations et missions des architectes et paysagistes-conseils (200 000 € ont été versés au ministère du Logement pour cela).

La DHUP souhaite également que les DDT mobilisent les conseils des architectes et paysagistes le plus en amont possible et que leurs avis soient rendus et pris en compte. C'était déjà l'une des conclusions du bilan du PNRU rendu en 2012-2013, qui relevait que plus les PCE intervenaient tôt dans le processus, dès la conception du projet, plus leurs avis étaient suivis et utiles.

Les 5 et 6 juillet 2017, lors des Journées nationales d'échanges organisées par l'ANRU qui mobilisent l'ensemble des acteurs dans la phase-clé de préparation de passage à l'opérationnel, l'importance de la qualité urbaine, architecturale et paysagère a été réaffirmée.



Assemblée générale de l'APCE, 3 avril 2017

© BUREAU APCE

LES ACTUALITÉS DE L'APCE

SITE INTERNET DE L'APCE

Que trouver sur le site de l'APCE ?

Le site de l'association www.paysagistes-conseils.org est actualisé. On y trouve principalement :

> **L'annuaire**, avec des filtres de recherche :

- Recherche par nom ou par région géographique ; recherche par type d'affectation (DREAL/DDT...).
 - Recherche par trombinoscope ; liste complète par nom avec l'affectation et l'adresse (lien), les coordonnées personnelles, l'historique des affectations, les responsabilités au sein de l'association.
 - Recherche des PCE retraités, en attente d'affectation, démissionnaires.
- NB : Les PCE non adhérents ne figurent que pour l'affectation et leur historique.

Vous pourrez dans l'année imprimer l'annuaire depuis le site.

> **Les publications de l'APCE (Association)** : annuelles (plaquettes Paysage de conseils), thématiques et hors-série, à télécharger.

> **Les ministères**, de tutelle et associés (*Conseils de l'État*), présentation évolutive des missions de paysagistes-conseils ainsi que réglementations au cœur des missions.

> **Les documentations** de toutes provenances (*Ressources*) avec recherche par thème, liens, etc. Vous pouvez dans l'année imprimer l'annuaire depuis le site.

Qu'apporte de plus l'espace membre du site, et comment y accéder ?

Pour les adhérents, cliquez sur le bouton Espace membre de la page d'accueil et saisissez votre login et mot de passe (adressé par mail à l'ouverture du site). En cas de perte du login, adressez-vous à la secrétaire de l'association (Contact). Vous pouvez à tout moment demander un nouveau mot de passe via le site.

> **L'organisation de l'association (Association)** :

- Statuts, règlement intérieur, agenda perpétuel, ...
- Les comptes rendus (AG, réunions de bureau).
- Les travaux en cours (programmes et ateliers de séminaires, groupes de travail ...).

> **Les documents relatifs au contenu des missions et à leur gestion (Conseils de l'État)** :

- Textes en vigueur et guides (circulaire du 2 mai 2012, guide de gestion,...).
- Les rapports d'activité déposés à la DGALN, par année.

> **Les ouvrages et études référents** déposés par les membres (*Ressources*)

Le site est **interactif** dès lors que vous êtes connecté :

- Vous pouvez compléter et actualiser les données vous concernant (*Annuaire*) en cliquant sur *Mon profil*. Une notice est disponible à cette page, où vous trouverez toutes les informations si nécessaire.
- Vous êtes invités à signaler ou déposer les études et ouvrages susceptibles de servir comme références pour les missions (*Ressources*, *boîte paysage*).

CARNET DE L'APCE

DÉPARTS EN RETRAITE

PASCAL AUBRY
Île-en-Vilaine (35)

JEAN-PIERRE CLARAC
Val-de-Marne (94)

DANIEL LAROCHE
DGALN

PHILIPPE LECARPENTIER
Deux-Sèvres (79)

ALINE LECOEUR
Ardèche (07)

JEAN-PIERRE SAURIN
DREAL Midi-Pyrénées

DÉMISSIONS

FLORENCE MARTY

FRÉDÉRIQUE-CHARLOTTE SAUVION

NOUVEAUX PAYSAGISTES CONSEILS AFFECTÉS

AGNÈS MARIN
à la DDT de la Marne

SABRINA HIRIDJEE
à la DDT Haute-Vienne

RONAN DESORMEAUX
à la DREAL Nouvelle-Aquitaine

JEAN-CHRISTOPHE NANI
à la DDT Calvados

SYLVAIN MORIN
à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté

FRANÇOIS-XAVIER MOUSQUET
à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté

CATHERINE BOUËT-WILLAUMEZ
à la DRIEE Île-de-France

FRÉDÉRIC REYNAUD
à la DREAL Occitanie.

PAYSAGISTES CONSEILS NON ENCORE AFFECTÉS

CLÉMENT BRIANDET

ALISE MEURIS

FRANÇOIS ROUMET

FRANÇOIS VADEPIED

CHRISTOPHE VEYRAT-PARISIEN

PAYSAGISTES CONSEILS SUR LISTE

COMPLÉMENTAIRE

LAURE THIERREE

PHILIP DENKINGER

VINCENT BÉNARD

PAYSAGE DE CONSEILS 2017

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Jean-Marc Gaulier

ÉDITION A.P.C.E.

SIÈGE SOCIAL à l'E.N.S.P. 6 bis, rue Hardy 78000 Versailles

ISSN 2497-8930

DÉPÔT LÉGAL 18 novembre 2016

COMITÉ DE RÉDACTION le bureau de l'A.P.C.E.

RÉDACTION Monique Chauvin (sauf les textes dont l'auteur est explicitement spécifié)

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION Valérie Soulier

MISE EN PAGE Valérie Delebecque

IMPRESSION Imprimerie Lescure Graphic – La Heunière 27120 douains

TIRAGE 500 exemplaires tirés sur papier Cocoon Silk

Numéros précédents et version numérique **PAYSAGISTES-CONSEILS.ORG**

CONTACT secretariat@paysagistes-conseils.org

© association des paysagistes conseils de l'État **MARS 2018**

REMERCIEMENTS

Avec le soutien du ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère de la Cohésion des territoires, la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages.

Représentant du ministère au séminaire Karine Mangin.

Ville de Bordeaux, Elisabeth Touton
Bordeaux Métropole, Michèle Laruë-Charlus et Catherine Delaloy
arc en rêve, Francine Fort – LA FAB, Jérôme Goze
A-urba l'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole, Jean-Marc Offner

Les représentants de l'État pour le projet Grand Site de la dune du Pilat,
Maria Devos, directrice du Grand Site de la dune du Pilat et
Clémentine Brachet Sergent Inspectrice des Sites - SAHC - DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Les paysagistes, Henri Bava, Jean-Pierre Clarac, Michel Desvigne, Bertrand Folléa et Bas Smets.

Les modérateurs des ateliers, Cyrille Véran, Sébastien Marot et Jean-Pierre Charbonneau.

Les contributeurs et animateurs, Elise Genot, Claire Alliod et Françoise Gaillard, Céline Gerbot-Morin,
Laure Planchais et Pascale Hanneltel, Catherine Delaloy, Alice Brauns et Philippe Thomas.

Le groupe de travail pour l'élaboration du programme et la mise en forme des actes, sous la direction de Lydie Chauvac:
Alice Brauns, Graziella Barsacq, Jean-Marc Gaulier, Jean-Baptiste Flichy, Françoise Gaillard, Pascale Hanneltel,
Camille Jullien, Annie Tardivon, Philippe Thomas, Vincent Tricaud et Florence Sylvos.

Avec le soutien du Bureau de l'APCE et de Claude Launay pour le secrétariat de l'APCE,
Monique Chauvin, rédactrice, Valérie Delebecque, graphiste et Valérie Soulier, secrétaire de rédaction.

Et la participation de Ici la terre, Claire Genty pour l'organisation logistique.

LES PAYSAGISTES-CONSEILS DE L'ÉTAT sont plus de 150 professionnels du secteur privé, paysagistes concepteurs sélectionnés sur concours par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), pour la diversité de leurs expériences et compétences. Dans une indépendance qui tient à leur mode de désignation, ils sont affectés, deux jours par mois, dans les services centraux ainsi que dans les services déconcentrés de l'État, notamment Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Directions de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) en départements et régions d'outre-mer, et Directions Départementales des Territoires (DDT), pour assister et conseiller dans l'application des politiques de l'État.

Leurs actions contribuent à promouvoir la prise en compte du paysage dans l'aménagement du territoire. Ils développent la pédagogie d'un paysage dont la qualité est la résultante visible de la valeur des actions menées sur le territoire.



© ALICE BRAUNS

BIBLIO SÉMINAIRE BORDEAUX

Grand Bordeaux et Gironde/ Architecture contemporaines 1900-2014, Archibooks et Caue de la Gironde.
ISBN-10: 2357332980

GHI-Bordeaux Révolution au Grand-Parc, 2016.
ISBN: 978-2-36062-144-6

Itinérances autour de Bordeaux, Carnet métropolitain, arc en rêve/Éditions Sud-Ouest. 2011. ISBN-10: 2817701208

Bordeaux Chroniques métropolitaines 1995-2017, Vincent Feltesse, Alain Juppé, Michel L-Charlus et Samuel Soriono, Éditions Carré, 2013.
ISBN-10: 2915755442

VOIR, Guide de 15 opérations denses dont Blanquefort. CAUE 13, ed.CAUE 13/ Les Éditions Générales, ISBN: 2-912074-28-2 ou téléchargement à www.caue13.fr

Les quais, Bordeaux 1999-2009, Éditions confluences/arc en rêve.
ISBN: 978-2-35527-030-7

Portrait de Ville, Bordeaux, Cité de l'Architecture/IFA, Chantal Callais et Thierry JeanMonod.
ISBN: 2-9161183-02-7

Habiter Bordeaux la ville action, Direction de Publication: Michèle Laruë-Charlus.
ISBN: 978-2-7466-3680-4.

Revue Urbanisme. N°58. Bordeaux nouveaux espaces, Janvier 2017, ASIN: B01MR2JN4S.

Bordeaux Métropole, un futur sans rupture, Patrice Godier et Marcel Roncayolo, 2009.
ISBN-10: 2863642227

Bordeaux en 101 sites et monuments – Le Festin hors-série, juin 2016

Revue Monumental. Dossier Bordeaux, Janvier 2017.
ISBN-10: 2757704141

Bordeaux et ses banlieues - La construction d'une agglomération, Olivier Ratouis, Ed. Metis Presses. ISBN-10: 2940406766

Paysages 3 expositions, Bureau Bas Smets, Édition spéciale en tirage limité à l'occasion des expositions à Anvers, Charleroi et Bordeaux, EAN13: 978280520252

Demain est aujourd'hui: Récit amoureux de Bordeaux, Vincent Feltesse, Le Bord de l'eau 2014.
ISBN-10: 2356872442

5 sens pour un bordeaux métropolitain, Jean-Marc Offner et Olivier Gerstlé, Communauté urbaine de Bordeaux LA CUB

De la ville à la métropole 40 ans d'urbanisme à Bordeaux, A-urba le festin, 2011

Demain est aujourd'hui Récit amoureux de Bordeaux, Vincent Feltesse, le bord de l'eau – bdl editions

GPV Rive Droite Grand Projet des Villes, Bassens – Lormont – Cenon – Floirac

Majolan, l'enchanteur de Blanquefort, Mollat

Bordeaux Bassins à flot, Janvier 2014, Bacalan Chartrons Le Lac, Direction générale de l'aménagement, mairie de Bordeaux

Exposition les sentes aux Bassins à flot, nouveaux supports de déplacements dans la ville, Maison du projet des Bassins à flot, Bordeaux Métropole 2016



L'association des paysagistes-conseils de l'État publie chaque année ses actes de séminaire et régulièrement ses travaux de recherche.

- 2000 Séminaire à La Défense
- 2001 Séminaire à Marseille
- 2002 Séminaire à Amiens
- 2003 Séminaire à Berlin
- 2004 Séminaire à Lille
- 2005 Séminaire à Copenhague
- 2006 Séminaire à La Rochelle — Paysages littoraux de Charente-Maritime
- 2007 Séminaire à Lyon — Renouveau urbain et espaces publics
- 2008 Séminaire aux Pays-Bas — Extensions urbaines et alternatives à l'étalement urbain, expériences du Randstadt
- 2009 Séminaire à Paris — Pratiques et responsabilités des paysagistes conseils en Europe
- 2009 Optimisation qualitative du déploiement éolien dans le paysage français
- 2010 Séminaire à Montpellier — Développement durable et nouvelles ruralités
- 2010 Les paysages de l'énergie solaire
- 2011 Séminaire en Suisse Romande — Le projet de paysage en amont de la planification
- 2011 Les paysagistes-conseils de l'État — Trajectoires — 5 ans
- 2012 Séminaire au Pays Basque — Pays basque : une frontière deux ruralités, deux urbanités ?
- 2013 Séminaire La Loire, fédératrice de nouveaux paysages ?
- 2013 Vers un système d'information sur le paysage
- 2014 Séminaire à Rome — Co-habiter
- 2015 Séminaire à Rennes — Paysages d'une métropole
- 2015 Vers une stratégie du paysage, contribution à la politique publique du paysage
- 2016 Paysage et Trame verte et bleue
- 2016 Séminaire à Lisbonne — De l'espace public au paysage urbain

ASSOCIATION DES PAYSAGISTES CONSEILS DE L'ÉTAT

secretariat@paysagistes-conseils.org
paysagistes-conseils.org

